Assemblée Législative

JOURNAL DES CAMPAGNES



L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.

11ème Année — Jeudi, 18 Août 1892 — No 29

JOURNAL
Des Campagnes
EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute les nouvelles de la semaine

Prix de l'abonnement : UNE PIASTRE
POUR LA FRANCE : 10 FRANCS.

Strictement payable d'avance

THS. CHAPAIS,
DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE

LÉGER BROUSSEAU,
— ÉDITEUR —
11 & 13, RUE BUADE, H.-V, QUÉBEC

La fete du Sacré-Coeur

—

Celle-là, comme l'Assomption de Notre-Dame, est pour tout catholique français, la vraie fête nationale. Elle a été donnée au monde chrétien tout entier pour qu'au millieu des plus terribles épreuves il tressaille d'une espérance invincible. La bonté infinie, apparue ici-bas en cœur d'homme, a dit *Je régnerai malgré mes ennemis.* Ce règne de la Charité faite homme et victorieuse de l'égoïsme humain, c'est à la fille ainée de l'Eglise qu'il a été annoncé et c'est elle, sans doute, qui en doit goûter les prémices.

Plusieurs, néanmoins, parmi nous, disent avec mélancolie : cette promesse ressemble au mirage du désert. Le règne de l'Homme-Dieu sur les sociétés humaines par la tendresse triomphante de son Cœur, ce règne dont les dévots parlent avec enthousiasme, qu'ils prophétisent, qu'ils attendent, où en sont aujourd'hui les apprêts ? Et pour ce qui concerne la France, en retour des efforts qu'elle a faits pour glorifier le Sacré Cœur, qu'a-t-elle reçu de lui ?

Ceux qui savent voir, parce qu'ils savent ardemment aimer, résistent à de tels découragements, et ils ont raison.

Aux autres, pour nous borner à la France, dont le relèvement aura des conséquences si étendues, nous pouvons dire : Deux grands faits ont marqué l'année 1891 : l'un religieux, l'inauguration de la basilique votive du Sacré-Cœur ; —l'autre politique, dont la portée a dépassé tout ce qu'on pouvait en augurer de plus favorable, la visite de l'escadre française à Cronstadt.

A dater de cette heure, la France est désormais en état de s'occuper de ces affaires intérieures, non pas sans vigilance, mais sans crainte. C'est quelque chose, c'est beaucoup.

Mais, s'écrient les découragés, c'est précisément à l'intérieur que tout va mal.

Tout va mal ! En êtes-vous bien sûrs ? Un fait domine de très haut la situation actuelle, c'est le ralliement des populations catholiques autour du drapeau de la croix, à la voix du successeur de Pierre, sous le patronage du Sacré-Cœur de Jésus.

Que nous étions loin d'un tel ébranlement lorsque après la grande éruption du volcan révolutionnaire, Satan incarné dans Voltaire, parut avoir remporté une victoire définitive sur Celui pour qui dix millions de martys avaient donné leur sang, que quatorze siècles avaient adoré à genoux, et que la maçonnerie expulsait de la société, avec l'outrage épileptique du susdit Voltaire *Ecrasez l'Inf*...*** (1), ou la raillerie fin de siècle de Renan : Beau berger galiléen, sublime détraqué, salut !

Une certaine routine, un certain respect soit des consciences, soit des fantaisies individuelles, un certain reste de foi dans quelques âmes, avaient bien laissé à Notre-Seigneur Jésus-Christ une petite place au sein de la société : mais que cette place était humble et qu'elle était précaire :

Dans les lois, il n'était plus rien. " La loi est athée et doit l'être ", disait Odilon Barrot, qui, en proférant cette extravagante et blasphématoire parole, n'étonnait personne.

Les mœurs suivaient les lois, sauf des exceptions chaque jour plus clairsemées.

Que sont les mœurs d'une population catholique qui en vient à la violation à peu près générale de la loi du dimanche, qui, dans sa partie masculine tout au moins, dans celle qui fait la politique, la vie sociale et publique, n'assiste plus au sacrifice qui unit Dieu à l'humanité et, même à Pâques, ne communie plus ; qui envisage le libertinage, depuis la première jeunesse jusqu'au mariage, comme un fait normal, voire nécessaire ; qui accepte comme la loi de l'honneur le duel, flétri par Dieu, son Eglise et la législation civile elle-même ?

Que sont les mœurs d'une population si bas descendue dans la lourde et épaisse impiété qu'un citoyen n'ose plus prononcer le nom de Dieu avec respect, que souvent il se croit obligé de le blasphémer, de peur de passer pour un fanatique, pour un sot, pour un *clérical ?*

La France officielle, la France qui a fété les assassinats du 14 juillet et s'apprête à fêter, cette année, les centenaires sanglants du 10 août et du 2 septembre, pour se préparer sans doute à danser la *Carmagnole*, le 21 janvier 1893, autour de la statue de Danton ; la France, aux mains abjectes de la maçonnerie, est descendue jusque-là. Ah ! c'est bien Lazare au tombeau *Jan fœtet.*

A ce mal il n'existe qu'un remède : ressusciter Lazare, refaire la France, non pas cependant, grâce à Dieu, la France en ses éléments individuels, dont beaucoup sont encore pleins de sève et de vie, mais la France officielle, la France organisée, la France nation, comme elle l'était quand, au Malh (2) de Tolbiac et au baptistère de Reims, elle se lia par un pacte perpétuel à Jésus-Christ, son Dieu et son roi.

Ce remède seul efficace, au commencement, au millieu même du XIXe siècle, qui songeait à l'appliquer ? Les politiques ne voulaient pas ; ils avaient un certain plan de société libérale, dans laquelle Jésus-Christ ne trouverait plus que les égards dus à un vieil ami de la famille nationale ou à un étranger de distinction. Les chrétiens les plus fervents, les prêtres les plus dégagés de ces illusions libérales d'où naissent les erreurs révolutionnaires, pleuraient le règne social de Jésus-Christ, mais n'osaient pas espérer le retour du divin Exilé. " *La subordination de la société religieuse à la société civile* ", comme le disait, hier encore, un ministre (3), c'était à tout jamais un fait auquel il fallait ou applaudir ou se résigner. Il existait encore des Français catholiques, et en grand nombre ; plusieurs se montrèrent admirables de foi et de dévouement ; on en voyait qui, dans les parlements, dans la presse, luttaient héroïquement contre l'iniquité officielle, contre les lois scélérates, sauvant l'honneur mais perdant, l'une après l'autre, toutes les batailles. La nation catholique, la fille ainée de l'Eglise, avait pour représentant officiel un citoyen ne prononçant jamais le nom de Dieu, ne franchissant jamais le seuil de la maison de Dieu, et par cette attitude, disant à tous que, pour la France officielle, Dieu est le grand Oublié.

Aujourd'hui, la France catholique se reconstitue. Cela ne se fait point par un brusque miracle : mais, certainement, l'impulsion, est donnée et, désormais, rien ne l'arrêtera. Pendant près de dix années l'on a travaillé à la basilique du Sacré-Cœur, sans qu'une forme de monument apparut sur la colline. Pendant un nombre d'années plus grand prières, pénitences, essais infructueux se sont accumulés sans que *le parti, l'union, la ligue* (qu'importe le mot ?) *catholique* pour la restauration de l'ordre social chrétien donnât signe de vitalité. Le Cœur de Jésus, silencieux, mais attentif, écoutait les prières et comptait les larmes. Aujourd'hui, c'est fait. La noble morte commence à se dresser dans son sépulcre et à secouer les bandelettes dont la législation scélérate l'a chargée. Partout, de Lille à Toulouse, de bordeaux à Nancy, dans les hautes cités, dans les plus modestes hameaux les catholiques reprennent courage ; ils prêtent une oreille filialement docile aux enseignements que leur prodigue la sagesse paternelle du Vicaire de Dieu ! ils admirent la vaillante attitude de leurs évêques, de leurs prêtres, et de leurs congrégations ; ils les appuient de leurs applaudissements, et de leurs aumônes ; chaque nouvelle iniquité maçonnique éveille une explosion d'indignation et donne à la cause catholique de nouveaux soldats. L'effacement est dans les conseils de la maçonnerie, et tandis que, parmi ses chefs, ceux-ci croient compter la résistance catholique à force de violences, d'autres se demandent avec inquiétude si ces violences ne vont pas à bref délai se retourner contre leurs auteurs.

En résumé, les catholiques français déclarent hautement en avoir assez de la persécution, et la masse du pays est très près de leur donner raison.

Le centre de ce mouvement, c'est Montmartre. Le chef visible, il n'y en a point jusqu'ici. On peut s'en passer, car les catholiques de France ont au milieu d'eux celui-là même dont la maçonnerie a proclamé la déchéance, mais contre lequel la secte satanique ne peut que ce qu'il tolère : l'Homme-Dieu. Et tout fait espérer qu'à partir du jour où les Français soucieux de l'avenir de la patrie auront unanimement dressée l'image de son Cœur sacré, comme le signe public national de leur fidélité à sa loi, par ce signe, ils vaincront.

Les partis politiques ne pouvaient aboutir. La crise qu'il s'agit de clore est une crise Religieuse. Dès 1871, un communard disait : " La prochaine fois qu'on se battra, ce sera *pour ou contre Dieu.* " Quand une nation baptisée a perdu Jésus-Christ, son premier besoin est de retrouver Jésus-Christ. A ce labeur, la politique ne peut suffire.

Le *Vœu National*, par le courant de prières, d'aumônes, d'adoration, de pèlerinages qu'il a créé sur le mont des Martyrs, l'a fait enfin comprendre. C'est du règne de Jésus-Christ qu'il s'agit ; reconnaissons et défendons ses droits ; Lui sauvera les nôtres.

La Providence, devant l'acte de foi national qui donne le pas à la cause de Jésus-Christ sur toutes les autres, ne peut plus rester neutre. C'est maintenant le drapeau de Dieu qui est levé, non certes contre le drapeau de la patrie mais contre le chiffon rouge que le socialisme commence à déployer, et qu'à lui seul l'étendard national n'est pas sûr de vaincre.

Trois mois à peine après l'inauguration de la basilique de Montmartre, l'élite de la jeunesse française était rangée autour de Léon XIII, sous les plis du drapeau des étudiants catholiques de Paris, le drapeau tricolore de nos régiments transfiguré par l'opposition à son centre de l'image rayonnante du Cœur de Jésus. Dans l'immense assemblée, où toutes les nationalités avaient leurs représentants, aucun drapeau ne se dressait, sauf celui-là. Au passage du Vicaire de Jésus-Christ, il s'inclina. Alors, dans une de ces hautes inspirations qui le caractérisent, scellant l'embrassement de notre France et du Sacré Cœur, Léon XIII posa la main sur le drapeau et dit: " *Je l'embrasse et le benis-* ".

Laissez maintenant, vous tous qui avez le culte de la patrie, laissez avancer ce drapeau français qu'au Vatican le successeur de Pierre a béni. S'il n'est pas celui de gouvernants sectaires, il est celui de l'avenir. Et si,—ce qu'à Dieu ne plaise ! mais l'impiété officielle n'appelle-t-elle pas la foudre ?—s'il nous faut un jour renouveller sur une plus large échelle les tristes luttes de juin 1848 et de mai 1870, il se pourrait bien que le drapeau, suivi par une jeunesse intrépide, et plus heureux que l'immortel fanion de Patap, soit le drapeau de la paix sociale, reconquise par le dévouement chrétien.

Ce qui est sûr, c'est que cet étendard est porté par des mains fidèles et vaillantes. De lui, comme du saint vieillard dont les lèvres, en l'effleurant, l'ont sacré, la France peut dire : *Lumen in cœlo* (4). A tous les bons citoyens, comme le leur recommandait hier, avec le dernier congrès de l'Union des œuvres ouvrières, le *Messager du Sacré-Cœur*, de l'arborer dans toutes les solennités religieuses et patriotiques, comme le signe de leur hommage et l'affirmation de leur espérance.

Trop longtemps, parmi nous, la prière et l'action paraissaient séparées. Les hommes de prière agissaient peu ; les hommes d'action absorbés par la politique humaine, ne priaient pas assez. Aujourd'hui, nous voyons la prière et l'action s'unir dans des groupements patriotiques considérables. C'est l'*Œuvre des Cercles* qui porte à sa base la *Com-*

(1) Abréviation maçonnique de l'*infâme*, c'est-à-dire notre béni Seigneur Jésus-Christ.

(2) Assemblée.

(3) M. Ricard président, le 29 mai, dans un concours, agricole en Bourgogne.

(4) Lumière dans le ciel.

sécration de chacun de ses membres au Cœur de Jésus, et lui rendait hier un solennel hommage au terme de la grande assemblée provinciale de Limoges ;—ce sont les nombreux et fervents *Comités de la Croix* ;—c'est l'Association de la Jeunesse française qui, hier, s'affirmait, à Grenoble, par une communion générale (il faut mettre Jésus-Christ en soi, quand on veut avoir Jésus-Christ avec soi) ;—c'est cette *Ligue catholique et sociale* qui née d'hier, se recommande de noms si propres à donner confiance ; —c'est l'association française des conférenciers catholiques, sous le patronage du Sacré-Cœur ;—c'est l'Union fraternelle du commerce et de l'industrie avec la devise : *Tout pour le Sacré-Cœur* ; —ce sont cent groupements locaux ou régionaux, fonctionnant ou en voie de formation, et tous inspirés par la pensée d'obéir au Pape et de faire passer la religion avant la politique, afin de rétablir la paix religieuse et, par une conséquence nécessaire, d'améliorer l'ordre politique et social.

Après tant d'années d'efforts individuels ou d'action engagée par petits paquets contre le bloc maçonnique, le mouvement d'ensemble se dessine. Comme jadis, à Clermont, devant un péril moins proche, la voix du Pape, s'est fait entendre ; elle arrive à toutes les oreilles ; il y a bien çà et là quelque hésitation ; mais la foi et la piété filiale l'emporteront, et avant que cette année ait fini son cours, tous les catholiques de France seront unis sous le drapeau du Sacré-Cœur.

Nous en sommes arrivés là, et des attardés demandent : Qu'y a-t-il de nouveau et qu'a fait le Cœur de Jésus pour la France ?

Ce qu'il a fait, le voici. Il a fait l'union entre les catholiques français au pied du trône qu'ils lui ont dressé sur le mont des Martyrs. Pour la réalisation de cette union, déjà les plus généreux sacrifices ont été accomplis, sacrifices dont les hommes de cœur seuls peuvent mesurer l'étendue. Des vieillards éminent, des lutteurs admirés et acclamés ont accepté les direction du chef suprême de l'Eglise avec une docilité d'enfants ; des journaux respectés, telle que la *Vraie France*, ont sans hésitation modifié leur rédaction pour se mettre dans les rang ; chaque jour nous apporte un nouvelle et édifiant exemple d'abnégation et de discipline. Attendez quelques mois, il ne restera en dehors du mouvement catholique que les hommes légers pour lesquels le catholicisme est une opinion mais pas une foi, et qui ne se souviennent plus que l'homme-Dieu a, dans l'Eucharistie sa place et son trône au milieu de nous.

Quand on en est là, l'on ne peut pas dire encore que le règne du Cœur de Jésus sur la société est réalisé : il faudra traverser sans doute une crise redoutable ; mais manifestement il approche. (5)

A. DELAPORTE,
Miss. du S.-C.

(5) Nous donnons à ces considérations le développement qu'elles exigent dans un livre intitulé : *Le règne social de Jésus-Christ*, et actuellement sous presse.

L'HERMITE DES TROIS-PISTOLES

DOM GEORGES FRANÇOIS POULET

1714-1718

Je trouve dans les *Mémoires sur la vie de M. de Laval* publiés par l'abbé de la Tour, le singulier passage qui suit :

" On sera sans doute surpris de voir les affaires des cultes chinois et du jansénisme passer au séminaire de Québec, qui n'y avait aucun intérêt. Une courte digression expliquera ce mystère, et nous dispensera d'y revenir ; elle servira à l'éclaircissement de plusieurs choses que nous aurons à dire dans la suite.

" MM. Brisacier et Tiberge s'étant ouvertement déclarés pour leurs confrères de la Chine contre les Jésuites, pour les raisons que tout le monde sait, entraînèrent toutes les missions étrangères, dont ils furent si longtemps les chefs, et répandirent dans tout le Nouveau-Monde leurs ouvrages sur les cultes chinois. Avec ces ouvrages passèrent sans doute contre leur intention, une foule de livres jansénistes. Ces deux célèbres ecclésiastiques, quoique toujours bons catholiques dans leurs sentiments, favorisaient les écrivains du parti, et s'en servaient utilement pour répandre et appuyer leurs apologies. Le venin ne tarda pas à couler en Canada, ainsi que l'éloignement pour les jésuites, et par la ressemblance des intérêts lia le séminaire avec les sectaires. M. Varlet, évêque de Babylone, ensuite prétendu archevêque d'Utrecht, interdit, déposé, excommunié par trois Papes, vint en Canada, et de Québec passa jusqu'à la mission de Tamaroa sur le Mississipi, d'où il revint en France et se réfugia en Hollande, pour s'y unir aux schismatiques. Quoiqu'il fut méprisé dans la Nouvelle-France pour sa doctrine, condamnée par ses propres partisans, il trouva le moyen d'y répandre l'esprit du parti, malgré la vigilance et le zèle de M. de Saint-Valier, qui fut toujours très attaché à la saine doctrine et infiniment éloigné de toutes les nouveautés profanes.

" Un Bénédictin déguisé vint à l'appui du parti faire une incursion en Canada ; il s'insinua d'abord chez les curés de campagne, ensuite dans les communautés des Religieuses : mais le Prélat le fit repasser en France, où la communauté le réclama, et le désavoua dès qu'elle en fut instruite. "

Cette citation suffi à établir que le jansénisme fit un effort suprême pour envahir la Nouvelle-France et, que, s'il ne réussit pas, ce fut grâce à l'intervention immédiate de Mgr de St-Valier. Toutefois les sectaires firent quelques prosélytes. M. de la Tour nommé, parmi les plus en vue, M. de Villermanla, du Séminaire de Saint-Sulpice, M. Thibout, curé de Québec et M. Glandelet, doyen du chapitre de Québec. Ce dernier, que était un prêtre vertueux et zélé, se défendit toujours d'avoir appartenu à la secte, et ses écrits laissent apercevoir son grand attachement à l'Eglise et à ses doctrines.

Le voyage de l'évêque de Babylone est assez signigeatif. Mais l'*incursion* du Bénédictin déguisé dont parle M. de la Tour, mérite plus qu'une mention ordinaire, et voilà pourquoi je crois être agréable aux lecteurs du *Courrier du Canada* de leur donner quelques détails sur cet homme fauteur d'une hérésie que nous n'avons vu s'éteindre sur nos plages que depuis environ vingt-cinq ans.

Au printemps de l'année 1714 arrivait à Québec un jeune homme d'un dehors fort modeste, qui alla loger dans la meilleure auberge de la ville. Il dit s'appeler M. Dupont. Sa manière de vivre et l'espèce de gêne qu'il apportait dans ses rapports avec autrui, le firent soupçonner d'être un moine défroqué. Mis en demeure de s'expliquer là-dessus, il assura qu'il n'avait appartenu à aucun ordre religieux. Sa vie était régulière. Il prit des informations sur le Canada, sur les coutumes des habitants, et de temps à autre il donna à entendre que son intention, en venant à Québec, était de fonder un monastère. Naturellement l'on en conclut que c'était un personnage riche, voulant consacrer sa vie et sa fortune à des œuvres charitables.

Après avoir séjourné quelque temps à Québec, M. Dupont partit un jour pour le bas du fleuve, et le silence se fit autour de lui, jusqu'au jour où l'on apprit qu'il s'était retiré sur les bords de la rivière des Trois-Pistoles.

Il s'y était construit, à une lieue des habitations, une cabane en bois rond, pour y vivre dans la retraite et dans le silence le plus absolu. Se nourrissant seulement de pain et de pois qu'il allait chercher lui-même quand la faim le pressait, M. Dupont menait la vie d'un solitaire : il vivait complètement seul, vêtu comme un ermite, se prosternait devant ceux qu'il rencontrait, leur baisait les pieds, et ne se séparait d'eux qu'après les avoir édifiés par quelques paroles pieuses. Bref, il poussa l'austérité et le détachement du monde à un point tel qu'il acquit bientôt dans l'esprit des gens la réputation d'un saint. Mais M. Dupont n'approchait jamais des sacrements. Cette contradiction dans la vie d'un homme visant à la perfection, aurait dû suffire ce me semble pour le faire soupçonner d'hypocrisie.

Un beau matin l'ermite des Trois-Pistoles disparut, ne laissant derrière lui aucune trace de son séjour, si ce n'est un tas de cendres, derniers vestige de sa cabane livrée aux flammes. Quelques jours plus tard M. Dupont était de retour à Québec, où il fut bien accueilli par ceux qui l'avait déjà connu. Quelques-uns même lui firent fête, le reçurent à leur table. D'autres lui prêtèrent des livres et s'efforcèrent de lui rendre agréable son séjour à Québec. Mais M. Dupont restait toujours cette énigme vivante que personne encore n'aurait pu deviner. Ce ne fut que deux ans après que l'ont su que c'était un bénédictin nommé Dom Georges François Poulet. Son supérieur ayant appris qu'il s'était réfugié en Canada, avait écrit au gouverneur, M. le marquis de Vaudreuil pour le lui recommander et lui faciliter son retour en France. Le supérieur s'adressait en même temps à une veuve charitable de Québec, Madame Beaudoin afin qu'elle pourvut aux dépenses de voyage du moine défroqué

Renseignements pris, Dom Georges Français Poulet avait demeuré en Hollande, où ils s'était fortifié dans le jansénisme sous la direction du trop fameux Père Quesnel. Ayant appris qu'on le cherchait pour l'emprisonner, le religieux se déguisa en séculier, et prit la route de l'Amérique.

L'on connait la suite de son histoire. L'intendant Begon fit mander Poulet, et lui enjoignit d'endosser l'habit de son ordre, en attendant qu'il prit son passage pour la France. Un tailleur lui façonna un costume ressemblant plus ou moins à la tunique des religieux de St-Benoit, que notre aventurier dut endosser avec une certaine répugnance.

C'était en l'année 1717 que ces évènements avaient eu lieu. Dom Poulet trouva le moyen de manquer le départ des navires d'automne. Durant l'hiver de cette année-là il tomba gravement malade. Les portes de l'Hôtel-Dieu lui furent ouvertes à deux battants. C'est ici que le janséniste se révéla sous son vrai jour. L'on mit tout en œuvre pour le faire renoncer à une erreur que le Saint-Siège avait formellement condamnée. Les religieuses le traitèrent avec la plus grande charité ; les prêtres séculiers lui exposèrent tour à tour, les dangers de sa position ; ils lui expliquèrent la teneur de la Constitution *Unigenitus* qui avait eu un immense retentissement en France. Rien n'y fit, le malade résista à toutes les sollicitations et les bons conseils. Au lieu de se tenir sur la réserve, ne fût-ce que par égard pour les bonnes hospitalières qui en prenaient un soin tout particulier, il parlait avec mépris du Pape et des évêques qui s'étaient soumis à la Constitution, il disait pis que pendre des disciples de Loyola, et blâmait ouvertement la communion fréquente et les petites dévotions à la sainte Vierge. Mgr Saint-Valier crut à propos d'intervenir, et intima au clergé de lui refuser les sacremments, tant qu'il n'aurait pas fait une soumission complète.

Dom Poulet guérit, mais ne revint pas à de meilleurs sentiments. Loin de là, il cria à la persécution de la part du clergé. Il adressa au Gouverneur un long mémoire pour se plaindre des mauvais traitements qu'il pretendait avoir reçus de l'Evêque ; il écrivit à ce dernier une lettre pleine d'invectives et de reproches outrageants, le citant au tribunal de Dieu pour être jugés tous deux avec la justice que les hommes lui refusaient. Il rédigea en outre une ample relation de son séjour en Canada, où il exagérait beaucoup les persécutions qu'il y avait endurées, et la vie austère qu'il y avait menée. Ces trois documents étaient l'œuvre d'un écervelé ou l'œuvre d'un misérable, peut-être étaient-ils l'une et l'autre.

Enfin Dom Georges-François Poulet s'embarqua pour la France en 1718 sur le *Cheval Marie*, vaisseau marchand. A son retour en Europe, il se fit afficher pompeusement dans la *Gazette de Hollande* comme une victime de la persécution canadienne. Le journal disait, entre autres ineffabilités que le bon bénédictin avait été banni du Canada parce que *les Jésuites n'avaient pu souffrir l'éclat des vertus de ce grand anachorète.*

Ainsi finit l'odyssée de ce personnage plus détraqué que méchant que la paroisse des Trois-Pistoles vénéra comme un saint et que tout Québec prit au sérieux. Il ne saurait en être ainsi à cent soixante-quinze ans d'intervalle, car personne encore n'a songé à sa béatification.

N. E. DIONNE.

La vigueur des Cheveux d'Ayer donne à la chevelure vitalité, lustre, et fraîcheur, et la rend souple et brillante.

ASSAUT MEURTRIER

Un vieux fermier dangereusement blessé par le fils du voisin

Arrestation du coupable

Un jeune homme d'un trentaine d'années, nommé Auguste Dubuc, qui travaille sur la terre de son père, dans la paroisse de Richelieu près de Chambly, a été arrêté avant hier après-midi par le constable Lambert de Montréal, sous l'accusation de tentative de meurtre.

Le crime a été commis il y a quelques jours. La victime est un vieux cultivateur nommé Mullarky. Il est actuellement dans un état très précaire à l'hôpital Général.

La querelle est survenue comme suit : Les terres de Dubuc et Mullarky se touchent et jusqu'à il y a quelques jours, les deux familles vivaient en paix l'une avec l'autre. La première cause de trouble a été par suite des dégâts causés par les animaux de Dubuc dans les champs de Mullarky. Ce dernier, âgé de près de 70 ans, et encore très robuste a été obligé à maintes reprises de chasser les animaux lui-même, mais non sans difficulté. Malgré qu'il eut consolidé ses clôtures, les animaux pénétraient quand même. Finalement, samedi dernier, Mullarky résolut d'aller se plaindre au père Dubuc. En arrivant à la maison il fut rencontré par le fils, Auguste. Ce dernier, paraît-il, se servit d'un langage très violent, et la querelle éclata. Le jeune Dubuc, aveuglé par la colère saisit une grande poêle en fer, frappa le vieillard à la tête, et ensuite le saisissant à la gorge essaya à lui crever un œil. Mullarky tomba à terre sans connaissance, et voyant ce qu'il avait fait. Dubuc se sauva dans les champs. Les autres membres de la famille transportèrent le blessé chez lui, où l'on aperçut que sa condition était tellement précaire qu'il a été décidé de le transporter à l'hôpital Général. Aussitôt après son arrivée, sa déposition *ante mortem* a été prise par le juge Dugas et un mandat d'arrestation a été remis entre les mains du constable Lambert qui ainsi que nous l'avons dit, a arrêté son homme avant-hier soir.

Aux dernières nouvelles, le blessé était toujours dans une position critique.

L'accusé Dubuc a comparu hier matin devant le juge Dugas et a plaidé non coupable. Il a été décidé cependant qu'une nouvelle déposition serait prise en présence du prévenu et d'un juge de paix. M. L. N. Demers défend l'accusé et M. Greenshields occupe pour la poursuite. Dubuc a été admis à caution.

SIR GEORGE R. DIBBS

Comme il l'avait promis à Sir Charles Tupper, Sir Georges R. Dibbs premier ministre de la Nouvelle Galle du Sud, a passé par le Canada pour se rendre chez lui. Accompagné par lord Villiers, il a passé à Ottawa où il a rencontré l'hon. M. Chapleau et l'hon. M. Carling. Il a exprimé son regret de ne pouvoir rencontrer Sir John Abbott. Le premier ministre de la colonie Australienne est beaucoup en faveur de relations plus étroites avec le Canada.

Sir G. Dibbs est en route pour Vancouver.

Les PP. Trappistes

Les RR. PP. Trappistes ont actuellement quatre maisons en Amérique : à Tracadie, Nouvelle-Ecosse ; à Oka, province de Québec ; à Dubuc, Ohio, et à Gethsémani, Kentucky. Un cinquième établissement est en voie de formation à Saint-Norbert, à environ neuf milles de Winnipeg.

Le frère Antoine surveille les travaux du nouveau monastère. Les terres sont situées près du chemin de fer Northern Pacific. Le Père Dom Marie Antoine, le nouvel abbé mitré du monastère d'Oka est né à Jumelière, près d'Angers, le 17 juin 1852.

Un jeune homme de Lévis tué à Chicago

Hier après-midi, M. Joseph Brousseau, du chantier Russell, recevait un télégramme lui annonçant que son fils, Georges Brousseau était mort accidentellement à Chicago.

HORRIBLE ACCIDENT

Un malheureux jeune homme affreusement mutilé dans une machine à Thetford Mines

Son état est désespéré

Thetford Mines, 10 août.

Un affreux accident est venu hier eter l'émoi parmi les nombreux employés de la " Glasgow and Montreal Asbestos Co., (limited).

Les détails de cet accident font frémir.

L'infortunée victime, un jeune homme du nom de Joseph Tremblay, âgé de 19 ans seulement, qui travaille dans la bâtisse où l'on broie le coton amiante était en devoir de poser une courroie sur des rouleaux en mouvement, lorsque fatalement, ses habits s'engagèrent sous les rouleaux. Avant qu'il eut pu même songer à faire un mouvement pour se retirer, la machine qui allait à une vitesse vertigineuse l'avait attiré sous la courroie. On s'imagine ce qui se passa ensuite dans le court espace de temps qui s'écoula en attendant qu'on put arrêter les machines.

Un triste spectacle frappa les regards des témoins accourus pour relever celui qu'ils croyaient n'être plus qu'un cadavre.

Sur le parquet, le pauvre garçon gisait, conservant malgré ses horribles blessures, toute sa connaissance. Un de ses bras complètement arraché au-dessus du coude et broyé se trouvait à son côté, laissant voir une plaie hideuse et béante, près de l'épaule, et d'où le sang coulait à flot.

On courut chercher le prêtre et le médecin.

Les Drs Morin et Marcotte constatèrent que la victime outre son bras arraché avait encore les deux jambes cassées et le corps tout mutilé.

On peut se faire une idée par les horribles blessures dont son corps est couvert quelles souffrances atroces doit endurer le pauvre garçon.

Ce jeune homme était le seul soutien de sa famille, et n'était arrivé ici que depuis trois mois seulement.

Il travaillait avec courage pour pourvoir aux besoins de ses vieux parents qui demeurent à St Irénée, dans le comté de Charlevoix.

La nouvelle de ce terrible accident a causé un vif émoi parmi la population.

LE GRAND-TRONC

Vente du chemin de fer de Lévis à Richmond

Le correspondant Montréalais de l'*Empire* a envoyé à son journal la dépêche suivante :

Montréal, S—Il a déjà été annoncé que sir Henry Tyler était sur le point de visiter le Canada dans l'intérêt du Grand-Tronc dont il est le président, mais on prétend maintenant que sa visite à un but parfaitement déterminé.

Tous ceux qui ont surveillé depuis quelque temps les affaires de chemins de fer se sont convaincus que le Grand-Tronc est parfaitement décidé à se débarrasser de la ligne située entre Richemond P. Q., et la Pointe Lévis, aussitôt que possible et le bruit court que le président entend passer la chose rondement pendant sa tournée d'inspection.

Depuis que le gouvernement canadien a acheté les 120 milles de la Pointe Lévis à la Rivière-du-Loup, la section entre Lévis et Richmond a entièrement perdu sa valeur et sir H. Tyler désirerait voir le gouvernement acheter ce tronçon pour l'exploiter avec le réseau de l'Intercolonial.

La traverse entre Lévis et Québec a toujours été un obstacle pour l'obtention du trafic entre Québec et Montréal, qui se dirige par la voie du Pacifique grâce à ses contrats annuels, au détriment même de la compagnie Richelieu.

La vente du tronçon de la Pointe Lévis a Richemond, si elle se fait, sera très intéressante à suivre pour les politiciens.

Famille en deuil

St-Gervais, 11 août—Le Dr Tanguay, de cette paroisse, vient de perdre le plus vieux de ses garçons, Charles Emile Tanguay, à l'âge de 10 ans et demi. Depuis plusieurs mois, la famille Tanguay ne quitte plus le deuil. Elle a les sympathies générales.

Paul Dupuis

—

COURTE ESQUISSE DE SA VIE

—

Paul Dupuis était natif de Beaucaire, en Languedoc. Son arrivée au Canada coïncide avec celle du fameux régiment de Carignan-Salières, qui fournit au pays de valeureux soldats, et des citoyens de la plus haute respectabilité.

Dupuis était enseigne d'une compagnie. Comme beaucoup d'autres, il dut abandonner l'épée pour choisir un état qui lui permit de vivre honorablement dans sa patrie d'adoption. Presque aussitôt après son mariage avec Jeanne Couillard, petite fille de Guillaume Couillard, gendre de Louis-Hébert, Dupuis alla se fixer à l'Ile-aux-Oies, dont il avait acquis la propriété. De ce mariage naquirent quinze enfants, dont quatre garçons, qui ne laissèrent pas d'héritiers. Deux moururent jeunes, et les autres à 27 et 37 ans respectivement. Deux de ses filles se firent religieuses hospitalières à l'Hôtel-Dieu. L'une des plus jeunes de la famille, Louise-Madeleine, filleule de Frontenac, mourut à dix ans. Toutes les autres moururent en bas âge, à l'exception de Suzanne, qui épousa un nommé Jean Petit, et eut une descendance.

***

Paul Dupuis ne fut pas le premier habitant de l'Ile-aux-Oies. Ce lieu charmant avait, dès le début de la colonie, fixé l'attention du gouverneur Montmagny. C'était, au dix-septième siècle, un endroit très recherché des chasseurs d'oies sauvages et d'outardes. M. de Montmagny s'y rendait souvent à l'automne, et je constate qu'en 1645 il y fit une promenade de cinq jours, en compagnie de l'abbé Nicolet. Le gouverneur y entretenait sept ouvriers qui s'occupaient à la culture du sol, et en premier lieu à la coupe du foin, très abondant dans ces praieries naturelles qui couvrent l'île. C'était un bon appoint pour l'élève du bétail et Dupuis sut comprendre que l'exploitation de ces prairies offrirait plus de ressources à sa famille que la culture du blé et d'autres graminées, dont le rendement déjoue si souvent les calculs de l'habitant. Cependant le sol de l'île se prêtait admirablement à toute sorte de culture : tout y poussait à merveille, les légumes venaient bien. On y trouvait aussi du bois de bonne venue, et utilisable pour la construction des navires. Bref l'acquisition de l'Ile-aux-Oies avait été une affaire d'or pour son nouveau propriétaire. Aussi, lorsque Dupuis crut utile de la vendre, il put facilement trouver 12,000 livres ou $2,400. Il est vrai que sur ce montant il abandonnait 3,000 livres qui devaient constituer la dot de sa fille Geneviève, hospitalière dite sœur de la Croix. Les hospitalières n'eurent pas à se repentir de leur achat, car l'on constate que le revenu seul les remboursa en même temps qu'il les faisait vivre.

***

Paul Dupuis passa une quinzaine d'années sur son île. Ce furent certainement les plus beaux jours de sa vie, car il était fait pour la tranquillité. Ame d'élite, il ne trouvait le bonheur que dans l'isolement de la campagne, à l'abri des exigences de la société mondaine. Ici je prends plaisir à citer la Mère Juchereau de Saint-Ignace, qui l'avait bien connu :

" M. Paul Dupuy vécut à l'Ile-aux-Oies comme un saint, donnant tous les jours plusieurs heures à l'oraison, s'occupant de bonnes lectures, et faisant toutes les Fêtes et Dimanches une exhortation à ses domestiques et aux gens de la campagne qui se rassemblaient chez lui de tous les environs pour l'entendre parler de Dieu ; il s'annonçait avec une grande facilité, avait une très belle mémoire, et exprimait ses sentiments sur les vérités de l'Evangile d'une manière qui touchait ses auditeurs jusqu'aux larmes ; plusieurs nous ont assurés que jamais prédicateur ne leur avait fait tant d'impression. "

Comme on le voit, Dupuis remplit à la perfection la mission que tout homme a reçue de Dieu, si du moins l'on s'en rapporte à ce texte évangélique qui dit : *Deus mandavit unicuique de proximo suo*, c'est-à-dire, Dieu a confié à chacun la charge de son prochain. Non seulement Dupuis prêchait en paroles, mais il était aussi un sujet d'édification par son assiduité dans l'observance des commandements de Dieu et de l'Eglise. Le parfum de ses vertus se répandit bientôt sur toute la côte du Saint-Laurent, et parvint même jusqu'à Québec ou demeurait alors un gouverneur d'une grande piété, le marquis de Denonville. L'intendant Bochart de Champigny, qui était également un fidèle serviteur de Dieu, s'entendit avec le gouverneur pour retirer de son île l'ancien enseigne de régiment. Tous deux donnèrent pour raison qu'un citoyen aussi éminent, si respectable, si populaire à la campagne, ferait un magistrat modèle. Cet honnête complot réussit, et Paul Dupuis dut se soumettre aux désirs des deux premiers officiers de la colonie. Il le fit de bonne grâce, bien qu'il n'eût jamais ambitionné un tel honneur. Loin de là, il s'était donné garde de flatter les pouvoirs, et c'est à peine s'il mit les pieds à Québec dans l'intervalle de son séjour à l'Ile-aux-Oies.

***

Dupuis ne tarda guère à parvenir à un poste supérieur. De lieutenant-particulier de la Prévôté qu'il fut d'abord, il devint bientôt lieutenant-général. Il occupait cette dernière charge, lorsqu'il rendit son âme à son Créateur le 20 décembre 1713. Ses restes furent déposés le 21 du même mois dans les voûtes de la Cathédrale de Québec. Voici l'appréciation que fait de cet homme selon le cœur du divin Maître, l'annaliste de l'Hotel-Dieu :

" M. Dupuis ne s'est jamais relaché de la vie chrétienne qu'il avait embrassée, édifiant tous ceux qui le pratiquaient par sa bonne conversation, par son assiduité au service divin, et à la parole de Dieu, et à honorer la Très Sainte Vierge dans la Congrégation où il animait la ferveur des autres. On le regardait partout comme un homme de Dieu, nous particulièrement qui avions pour lui une sincère amitié."

***

" Il y a beaucoup de demeures dans la maison de mon Père," a dit Notre-Seigneur à ses disciples. Si les passions ne nous aveuglaient pas, nous verrions qu'il y a sur cette terre beaucoup de bonnes demeures, où l'on peut vivre en paix, se faire du bien à soi-même et beaucoup aussi à autrui. C'est ce qu'avait compris Paul Dupuis, et je ne sache pas qu'il ait existé en Canada de citoyens qui aient plus fait pour leur prochain que cet homme évidemment marqué du sceau de la prédestination.

N. E. DIONNE.

DESASTRE MARITIME

—

Un bateau de plaisir coulé

—

Imprudence du capitaine

—

Panique

—

70 personnes noyées

St-Pétersbourg, 10.—Le vapeur d'excursion qui a sombré près de Helsingfors se nommait l'*Ajax*. Ce bateau ne valait pas grand chose et on ne l'employait que pour des voyages le long des côtes. Il est parti de Helsingfors, dimanche, avec 100 excursionnistes à bord et fut retardé pour le retour et n'arriva en vue de Helsingfors à peu près vers minuit. Le chenal est très étroit en cet endroit et les ténèbres étaient très épaisses. Arrivé à l'endroit le plus étroit on rencontra le steamer *Ronneberg* qui sortait.

Le capitaine de l'*Ajax*, au lieu de suivre les règles établies, voulut croiser le *Ronweberg* mais ayant mal calculé son temps fut frappé en plein milieu. Une scène indescriptible eut lieu. Les excursionnistes effarés couraient de part et d'autre en poussant des cris déchirants. Il n'y avait plus aucune discipline à bord, et l'équipage se porta immédiatement aux embarcations de sauvetage. Mais avant qu'ils eussent réussi à mettre les chaloupes à la mer, le vaisseau s'abîma dans les flots. Le *Ronweberg* fit tout en son pouvoir pour porter secours aux malheureux. On jeta à la mer des bouées de sauvetage, des planches, des tables, enfin tout ce qui pouvait flotter et donner un point d'appui aux naufragés. Malheureusement il faisait si noir que l'on ne pouvait se guider que par les cris des malheureux. On rapporte une perte de vie de 45 personnes dans les premières nouvelles, mais aujourd'hui on a la certitude qu'il y en a au moins 70, et de ce nombre on a retiré 45 cadavres.

ARRIVEE DES MILLIONS

—

Un convoi portant trente millions en or

New-York, 11.—Les trente, d'autres disent seulement vingt millions en or, que l'on a retirés récemment de la sous-trésorerie des Etats-Unis à San Francisco, pour les transporter soi disant au département du trésor à Washington, mais en réalité, à la sous-trésorerie de New-York, avec quarante-cinq gardiens armés de carabines à répétition, a causé une certaine sensation. Le transport des millions s'est affectué, comme nous l'avons dit, sous la direction du département des postes. Le train spécial qui a servi au transport de tout cet or, à travers le continent du Pacifique à l'Atlantique, a fait le voyage le plus rapide qui ait jamais été effectué entre San Francisco et New-York. Il n'y a pas eu le moindre accident, et la durée du voyage a été exactement de cent onze heures et quarante six minutes.

Lorsque le train est arrivé à New-York, il a été reçu par M. J. Lawrie, sous-directeur général des postes, qui a présidé au transport des caisses, renfermant l'or, de la gare à la sous-trésorerie des Etats-Unis dans Wall street. Chaque caisse contenait $40,000 et pesait 160 livres. Tout était en pièces de $5, $10 et $20. Les caisses ont été placées sur dix-huit des grandes voitures de la poste qui les ont transportées à la sous-trésorerie. Deux des gardiens, armés chacun d'une carabine à répétition et d'un revolver de gros calibre sont montés dans chaque voiture, et les ont accompagnées jusqu'à la sous-trésorerie, et ont assisté au déchargement.

Pour se rendre à Wall street, les voitures ont suivi la 5e avenue jusqu'à la 23e rue et ensuite Broadway jusqu'à Wall street. Toutes les precautions possibles avaient été prises pour éviter des accidents, et il ne s'en est pas produit un seul. A la sous trésorerie, le déchargement des caisses a duré environ trois heures.

Ce sont les récentes exportations d'or en Europe, qui ont nécessité, paraît-il, le transfert de ces millions à la sous-trésorerie de New-York.

M. Elis Roberts, le sous-secrétaire du trésor qui est actuellement à la tête de la sous-trésorerie de New-York, a dit à ce sujet à un représentant de la presse : " Nous avions lundi soir dans les caveaux de la sous-trésorerie cent vingt et un millions, dont quarante-et-trois en or. L'arrivée des vingt millions de San Francisco porte donc à cent quarante-et-un millions le numéraire de la sous-trésorerie. Bien que ce soit une très forte somme, il y a eu souvent plus d'argent que cela dans nos caveaux. A une époque même, il y a eu jusqu'à deux cent cinq millions de dollars."

Il est bon de rappeller à ce propos que les caveaux de la sous-trésorerie de New-York, sont parfaitement à l'abri de tout coup de main. Ils sont construits avec une solidité exceptionnelle ; reliés, par des fils électriques a deux postes de police et à plusieurs postes de pompiers et gardés jour et nuit par de nombreux hommes ayant à leur disposition un véritable arsenal, comprenant quatre mitrailleuses, des carabines, des revolvers et une quantité considérable de munitions.

AU NORD OUEST

—

L'assemblée législative en session

Régina, T. N. O., 11.—L'assemblée n'a siégé que dix minutes, avant-hier.

En réponse à M. Cailey, M. Haultain à laissé entrevoir, sans toutefois l'assurer, que le gouvernement va se charger des dépenses encourues par les autorités municipales d'Alberta, par suite de l'épidémie de variole.

T. Jelly demande si l'exécutif a le controle de la sonne de 824,000 votée l'année dernière pour les chemins et les ponts.

M. Haultain dit que la dépense a été contrôlée per le lieutenant-gouverneur.

M. Pagé, de Cannington, dépose un bill pour amender et consolider la loi régissant les sociétés agricoles.

Le bill concernant la plantation des arbres a subi sa dernière lecture.

Le rapport de l'inspecteur en chef des licences démontre que 107 licences ont été accordées et 29 refusées.

Pour ses effets curatifs réel, la Salsepareille d'Ayer en vaut au moins trois de toute autre marque.

UNE VISITE AU CLOITRE

—

Chez les Franciscains

Le 2 août, des centaines de fidèles, hommes et femmes, se portaient vers l'humble petite chapelle des Pères Franciscains, à l'extrémité ouest de la rue Dorchester, Montréal.

L'indulgence insigne de la Portioncule attirait ce pieux concours.

Il se mêlait bien à la dévotion de certains pèlerins une légère veine de curiosité et le désir de pénétrer quelque peu la vie de ces moines austères que Montréal voit circuler dans ses rues, nu-pieds et nu-tête, vêtus d'une grossière robe de bure et ceints d'un bout de corde à cinq nœuds.

Un reporter du MONDE, qu'une circonstance forfuite avait attiré dans le quartier Ouest, se mit à la suite des dévots qui cherchaient à pénétrer dans le sanctuaire des Franciscains, entendit les pieuses exhortations du Père Gardjen du Monastère, jeta un coup d'œil furtif sur l'installation du couvent et se promit de revenir demander quelques détails sur la vie des moines qui y habitent.

Accompagné d'un confrère, le nouvelliste du MONDE rendit donc visite aux Pères de Saint François, ces jours derniers et il peut aujourd'hui renseigner ses lecteurs sur la vie et les œuvres de ces religieux.

Le couvent des Franciscains est tout simplement une humble maisonnette jaune entourée d'un vaste terrain et située rue Dorchester ouest.

On sonne à la porte et un frère convers entr'ouve une grille. Vous demandez le religieux que vous voulez voir et on vous introduit dans un parloir où la pauvreté et la propreté se disputent la palme.

Le R. P. Fuleran, gardien du couvent répondant à l'appel, reçut les journalistes avec beaucoup de courtoisie.

Lui ayant appris l'objet de leur visite les nouvellistes virent disparaître le Père Gardien et arriver un autre religieux chargé de satisfaire leur curiosité.

Disons d'abord que l'ordre de St-Français se divise en trois branches les Récollets, les Franciscains Observantins et les Capucins, toutes soumises au même Ministre Général.

Il n'est guère de personne qui ignore que cet ordre religieux fondé par le Pauvre d'Assise, est voué à le pauvreté la plus austère, qu'il compte au rang des quatre ordres mendiants, dont les membres vivent sans posséder un sou, et compte sur la Providence et la charité des chrétiens.

Les Récollets furent les premiers missionnaires de ce pays. Longtemps les " pères bruns " suivirent les sauvages à la chasse et donnèrent leur ministère aux quelques français qui s'étaint aventurés au Canada.

Sentant qu'ils ne suffisaient plus à la tâche, ils appelèrent plus tard les Jésuites à leur secours.

Arrive la Conquête, et les religieux furent chassés du Canada, mais il leur était interdit d'admettre de nouveaux membres dans leurs monastères.

Le dernier survivant de ces religieux, le Frère Louis, mourut à Québec, le 9 août 1848, et avec lui s'éteignit l'Ordre de St-François dans le pays.

Des religieux de cet ordre reparurent cependant dans les 25 dernières années, aux Etats-Unis, dans l'Ontario et enfin dans la province de Québec, à Trois-Rivières, puis à Ottawa, et enfin, en juin 1890, un détachement de Franciscains venait se fixer dans la paroisse de Saint-Joseph de Montréal, rue Richmond.

A Trois-Rivières et à Ottawa, on a des Capucins ; en cette ville, ce sont des Franciscains de la Stricte Observance qui sont établis.

Les Franciscains ne sont sur la rue Dorchester que depuis mai, cette année. Pendant deux ans, ils demeurèrent dans une maison plus qu'exigüe, attenant à Saint-Joseph.

Il y a actuellement quinze religieux de l'Observance en cette ville. Six sont prêtres. Les autres sont clercs et frères convers. Ces derniers, au nombre de 5, sont tous Canadiens.

Déjà plusieurs jeunes gens du pays sont partis pour l'Angleterre, où ils vont étudier dans les maisons de l'Ordre.

Saint François ayant pris l'Evangile pour code de loi devant régir ses frères, les a soumis à la plus rigoureuse pauvreté.

La pénitence du Franciscain, c'est de n'avoir rien ici-bas, jamais le sou. En voyage, il quête sa nourriture ; à la maison, il l'attend encore de la charité. Le jeûne des Trappistes n'existe pas chez les Moines de Saint François. Ce sont des pauvres et ils mangent ce qu'on leur offre. Ils ont cependant deux carêmes, celui des fidèles et celui de l'Avent, qui s'étend depuis la Toussaint jusqu'à Noël.

Ici, vu le petit nombre de religieux, on ne se lève pas la nuit comme cela se pratique ailleurs pour la récitation de l'office. Dans les couvents régulièrement installés, on se lève à minuit pour la récitation de Matines et Laudes du bréviaire.

A Montréal, le réveil sonne à quatre heures du matin, le coucher à neuf heures du soir.

Le repos se prend sur une mince paillasse étendue sur trois planches brutes, dressées sur des trétaux.

Hiver comme été, les Franciscains vont nu-pieds, nu-tête, sous les cieux. Cependant la rigueur du climat ici, est telle, qu'on a obtenu la permission de se coiffer et de porter des chaussures dans la rue.

Tous les jours, sac au dos, le franciscain va par la ville mendier son pain. A Montréal, les tertiaires et les fidèles pourvoient à l'entretient des pères, de sorte qu'ils n'ont guère eu besoin de demander de porte en porte. La règle des pères leur interdit de garder un sou dans le couvent.

Partout où ils s'établissent, l'évêque leur nomme un aumonier chargé de recevoir les offrandes de la charité chrétienne. En cette ville, c'est M. le curé de St-Joseph qui est chargé de cet office.

Les Pères établis ici viennent de diverses parties de la France, mais comme religieux, ils appartiennent à l'Observance de St-Louis d'Anjou.

Le religieux qui a entretenu les reporters du MONDE sur leurs régime de vie, leur a dit qu'on ne souffrait nullement du climat, qu'au contraire il leur allait à merveille.

Pour entrer dans cette ordre et devenir prêtre, il faut avoir fait des études et subir douze mois d'épreuves. Les frère laïs sont trois ans en communauté, avant de faire leur noviciat. Ce qui différencie les pères des frères, quant à l'habillement, c'est que la tunique des clercs est brune avec double capuchon, tandis que les frères n'ont qu'une soutane grise sans capuce.

Les moines franciscains sont voués à la prédication et vont par le pays donner des retraites et des missions.

A Montréal, ils dirigent l'association religieuse connue sous le nom de Tiers-Ordre et qui compte dans ses rangs des centaines de personnes, hommes et femmes dévots clients et imitateurs de St-François d'Assise. La chapelle du couvent est trop petite pour contenir les tertiares, qui se réunissent à Notre-Dame des Anges, rue Lagauchetière, où le R. P. Fuleran préside aux assemblées.

Dans leurs assemblées, les tertiares, hommes et femmes, portent un habit ressemblant à celui des franciscains.

Plus tard, quand les ressources le permettront, les franciscains batiront une chapelle sur le terrain qui entoure leur couvent.

Voilà ce que nous avons appris sur les fils de St-François et ce que nous avons cru devoir communiquer à nos lecteurs afin que, si, un bon jour, le frère quêteur du monastère s'arrête à nos portes, la besace au dos, on sache que ce moine, nu-tête, nu-pieds, qui aurait pu, lui aussi gouter à l'aisance du monde, a épousé la pauvreté et compte sur la Providence pour son pain de chaque jour,

Ces Franciscains sont les frères des Bons Récollets, dont plus d'un vieux montréalais garde encore la mémoire et dont une rue de notre ville porte encore le nom. C'était en effet rue des Récollets que s'élevait la chapelle de ces pères, disparu déjà depuis longtemps, quand les Franciscains, de la rue Dorchester arrivèrent au millieu de nous.

Un mortier chargé de dynamite qui avait été déposé dimanche, près de l'église de Saint-Alphonse, à Rome, a fait explosion pendant la célébration des offices religieux. Onze personnes ont été tuées et trente-deux autres blessées. La plupart des victimes sont des femmes et des enfants.

TRISTE NOYADE

Encore une victime à ajouter à la liste

Lévis aura été assez éprouvé cette année et aura contribué largement à augmenter le nombre des victimes de l'onde perfide.

Une nouvelle et bien triste noyade s'est produite ce matin à St-Joseph de Lévis dans les circonstances suivantes :

Un jeune homme d'une trentaine d'années nommé Télesphore Baker, fils de Barthélemy Baker, journalier, après avoir passé une partie de la soirée à s'amuser avec quelques compagnons, partait vers 11 heures et s'embarquait dans un bateau amarré au quai Gilmour.

On s'amusa encore là jusqu'à 4 hrs. 30 du matin, puis on résolut de revenir à terre. En débarquant du bateau, on suppose que Baker aurait fait un faux pas et qu'il serait tombé à l'eau.

Un de ses compagnons qui avait entendu la chute du corps dans l'eau accourut pour porter secours au malheureux, mais hélas, tout fut inutile, le corps ne revint pas à la surface.

Les recherches se continuèrent jusqu'à 6 hrs., ce matin, alors que l'on retrouva le cadavre de l'infortuné.

Le jeune Baker était le seul soutien de ses vieux parents.

Le coroner Belleau a été notifié et une enquête sera tenue.

Le Très Rév. J. B. Pelletier, Vicaire-Général du diocèse de Chicoutimi, décédé à l'Ile-aux-Coudres dans le courant du mois dernier, était membre de la société d'une messe, *section provinciale.*

Monsieur l'abbé Jos. Isid. Graton, décédé avant-hier à Ste Rose, archidiocèse de Montréal, était membre de la société d'une messe, *section provinciale.*

B. PH. GARNEAU PTRE.,
Secré aire.

Arch. de Québec }
10 août 1892. }

L'industrie fromagière à Coaticook

Une série de conférences

M. S. Côté, inspecteur, a passé la semaine dernière à la fromagerie de M. Jas. Mullin, à Coaticook. Le savant employé du gouvernement a donné une série de conférences sur la fabrication du fromage d'après les méthodes nouvelles. Il a pu constater que le lait dans cette partie des cantons était d'une qualité supérieure et très propre à la fabrication du fromage de haute qualité.

La fromagerie ou la beurrerie constitue d'abord une entreprise lucrative pour les associés, et ensuite elle reflue puissamment sur l'amélioration générale de l'agriculture. C'est une école, c'est une source de bons conseils et d'émulation salutaire.

Un cultivateur qui a conduit le lait de quatre vaches à une fromagerie, l'an dernier fut surpris de la quantité fournie par son troupeau ; c'était la première fois de sa vie qu'il s'était rendu un compte exact de la production d'un département quelconque de sa ferme. La fromagerie lui donna ainsi une leçon de calcul dont il profita toute sa vie.

Rien de si utile, du reste, que d'amener les cultivateurs à travailler ensemble, à se rendre compte mutuellement de leur expérience, de leur cause de succès et d'insuccès.

Multiplions ces établissements. Ce sont autant de foyers d'instructions agricoles, et ceux qui consacreront leur temps et leur influence pour les fonder mériteront d'être considérés comme des bienfaiteurs publics.

M. P. McFarlane, inspecteur-général, et Jno. Kincaird, inspecteur, ont visité la fabrique et y ont donné des conférences dans les deux langues.

M. CAPRIVI

Il résignera

Londres, 11.—Le correspondant berlinois du *Standard* dit que la rumeur de la démission du chancelier de Caprivi recommence à se faire jour On dit aussi qu'il sera remplacé par le comte de Hatzfeldt, ambassadeur d'Allemagne en Angleterre. Mais le correspondant ajoute qu'à Berlin on ne croit pas à ces bruits.

LA COMMISSION ROYALE

M. Armstrong refuse de produire d'autres livres

Résolution des directeurs du Montreal-Sorel

Les commissaires déclarent qu'il leur faut ces livres

Montréal, 10 août.—La plus grande partie de la séance d'hier après-midi est consacrée à compléter les témoignages de M. Armstrong. C'est une répétition de sa déposition des jours précédents.

Le 6 août 1888, M. R. Préfontaine produisait au gouvernement un état justifiant la dépense de $103,000. M. Armstrong est appelé à comparer cet état avec la reddition de compte finale en date de février 1889. L'on constate que la comptabilité des fidéi-commissaires a été déplorablement faite que MM. Préfontaine, Choquette, Clément, Cardin et autres pourront seuls expliquer la disposition de l'argent porté à leurs noms dans la reddition de compte.

A la demande de M. Choquette, il est établi par le témoin que ce monsieur a demandé et obtenu une décharge complète, lorsque le $12,500 ont été dépensées.

M. Armstrong reconnait aussi une lettre de l'honorable M. Garneau, commissaire des travaux publics, datée de 1889. M. Garneau s'y plaignait de ce que les réparations pour lesquelles le subside a été voté, n'ont pas été faites ; mais le témoin diffère d'opinion avec lui. Il a donné des renseignements à M. Garneau, à ce sujet, et aussi à M. Mercier.

M. A. G. Gervais est ensuite appelé. Il figure dans la reddition de compte, pour les montants ci-dessous :

A diverses personnes droit de passage.....	$2,079 00
Droit de passage.....	522 00
Clôtures.....	400 00
Billet.....	1,361 23

Le témoin commence la narration de ses rapports avec la compagnie et bientôt la commission s'ajourne.

Séance de ce matin

Le seul incident important de la séance de ce matin a été le refus de la compagnie du Montréal-Sorel de produire d'autres livres que ceux déposés devant la commission par M. Armstrong, au commencement de l'enquête.

A l'ouverture de la séance, M. C. N. Armstrong qui avait reçu ordre de produire ces livres, communiqua aux commissaires l'extrait suivant des minutes d'une assemblée des directeurs du Montréal-Sorel :

Extraits des minutes de l'assemblée des directeurs du Montréal et Sorel tenue lundi le 8 août 1892.

Le président ayant déclaré à l'assemblée que dans son examen devant la Commission Royale siégeant actuellement à Montréal, il a reçu l'ordre de produire devant les commissaires tous les livres de la compagnie depuis sa formation.

Il a été résolu :

Qu'attendu que la Commission Royale a été nommée pour faire enquête sur les paiements faits à même le subside de $112,500 votées par l'acte 51-52 Vict., ch 91, des gages des ouvriers employés dans la construction du Montréal-Sorel, des réclamations des personnes qui ont fourni des matériaux et du matériel roulant et des frais d'exploitation, par MM. R. Préfontaine, C. N. Armstrong et F. X. Choquette en leur qualité de commissaires nommés à cet effet par le bureau des directeurs de la Compagnie et aussi pour s'enquérir de toute autre affaire se rapportant à tels paiements et de l'emploi de tel subside."

Et attendu que les livres de la compagnie (autres que ceux déjà produits) ne contiennent aucune entrée relative à ces paiements et a l'emploi du subside.

Le trésorier et le secrétaire-trésorier sont tenus de ne pas se départir des livres.

M. Stephens—Cette résolution vous jette dans une étrange position.

M. Casgrain—Le bureau des directeurs paraît avoir pris sur lui de décider si nous avions besoin de ces livres. Nous ne sommes pas de la même opinion et je crois que nous sommes les meilleurs juges sur la matière. C'est à nous à dire si ces livres nous sont nécessaires et il nous les faut. Nous voulons par ces livres savoir qui a été payé pour le droit de passage, si ces personnes n'auraient pas été payées une deuxième fois à même le subside, et nous procurer quelques autres informations. Informez votre bureau des directeurs que nous passerons outre leurs résolutions.

M. Casgrain fait aussi remarquer que le bureau recevant cet avis, verra son erreur et consentira à produire les livres, c'est d'ailleurs le désir de la commission d'éviter toute difficulté.

M. Stephens ajoute en s'adressant à M. Armstrong qu'il a déjà juré que quelques transactions ont été faites en 1882. La commission veut savoir si quelques items de ces transactions ont été payées à même le subside de $112,500, qui avait été voté pour payer les anciennes réclamations.

M. Armstrong—Si vous me donnez un ordre formel, j'en ferai part au bureau.

M. Stephens—Vous pouvez vous tenir pour averti que nous aurons les livres. Vous ne pouvez vous soustraire à cette obligation. Je vous conseille de vous épargner des difficultés.

M. Armstrong—Je ne puis que suivre les ordres du bureau.

M. Stephens—Vous feriez mieux de prendre garde à vous. Je pense que vous êtes tout le bureau. Je vois par les minutes que vous, M. Préfontaine et un autre, vous êtes tout le bureau. Vous feriez mieux de prendre garde à vous.

L'examen de M. Gervais est continué.

La liste produite hier est le seul document qui soit entre les mains du témoin, les autres ayant été laissés partie entre les mains de M. Busteed, son teneur de livres, et partie entre les mains de J. T. Armstrong, frère du président actuel de la compagnie.

M Parizeau fait la revue de la liste produite et le témoin donne des explications d'où il ressort que le témoin n'avait aucun livre de caisse et qu'aucune entrée n'a été faite dans les livres de paiements faits pour divers objets.

La liste produite devant la commission a été trouvée par M. C. N. Armstrong dans un pupitre contenant des papiers appartenant à M. J. F. Armstrong.

M. Busteed demeure actuellement à la Baie des Chaleurs.

La commission s'ajourne à une heure et demie.

L'émigration bretonne au Canada

Pendant que certains journaux s'évertuent à prouver l'impossibilité pour la classe agricole de vivre en ce pays, il est curieux de voir combien les étrangers ayant les mêmes habitudes et les mêmes mœurs que nous, sont contents d'y être venus.

L'*Echo des Côtes du Nord*, publié à Guingamp, France, opposée à l'émigration des français, fait cependant une exception en faveur du Canada. Et pour prouver la raison de cette exception quand, en général, il est ennemi de l'émigration, il cite plusieurs lettres venant des français établis au Nord-Ouest et au Manitoba : on verra que tous sont enchantés de leur sort.

Voici la conclusion de son article, suivie des lettres : de véritables canadiens n'auraient pas dit les choses avec plus de vérité :

J'en excepte cependant le Canada. Malgré le coupable abandon de Louis XV, le Canada est resté terre française. C'est encore notre langue qui se parle le plus généralement là-bas. C'est un peu de notre cœur qui bat dans les poitrines canadiennes, un peu de notre esprit qui les dirige. Que ceux qui veulent à tout prix émigrer aillent donc au Canada. On leur fera bon accueil : ils y seront reçus comme des frères, traités en amis. Ce ne sera plus l'exil.

L'Indépendance bretonne ces jours derniers publiait une série de lettres de plusieurs Français,—principalement des Bretons,—établis depuis plusieurs années dans cette contrée, et qui ne tarissent pas d'éloges sur la fertilité du sol, le bon marché des vivres, la clémence de la température, l'amabilité des populations et l'incroyable facilité avec laquelle on arrive à s'y créer une position aisée, voire même fortunée.

Voici, d'ailleurs, quelques fragments de ces lettres qui plaideront mieux en faveur du Canada que tout ce que je pourrais dire. Les personnes qui les ont écrites n'ont aucun intérêt à mentir. Elles sont heureuses là-bas et tiennent à nous le faire savoir.

" Durant ces six derniers mois, le porc vivant s'est vendu 5 *cents* ou *sous* la livre ; le porc tué 7 *sous* ; le bœuf 6 ou 7 ; le fromage 10, 11 et 12. Le beurre s'est vendu pendant l'été 12 *cents* la livre, en automne 14, 15 et 16 ; il se vendra au cœur de l'hiver 25 et même 30. Les pommes de terre se vendaient pendant l'été 25 *cents* le *minot* ou mesure de 60 livres ; elles se vendent maintenant de 18 à 20. La farine de troisième qualité s'est constamment vendue 1 *piastre* 25, soit 6 fr. 50 les 100 livres ; celle de deuxième qualité $1.90, et celle de première qualité $2.60 ; le sucre 5 ou 6 sous la livre...Un ouvrier peut gagner jusqu'à 2 *piastres* par jour, quelquefois 3.

" DOM BENOIT,
" Curé de Lourdes, Manitoba.

" Voilà près de deux ans que je suis au Manitoba. Vouloir nier la fertilité du sol et l'abondance des produits, folie toute pure... Le sol est d'une fertilité extraordinaire. On sème chaque année le grain à la même place, et chaque année on a des récoltes surprenantes. Quinze hectolitres à l'hectare est une pauvre récolte ici, où on récolte jusqu'à 28 et 30 et souvent plus."

GUILLAUME TRÉMORIN,
De Pléguer, Ile-et-Vilaine.

" Vous me demandez si je suis contente d'être venue en Canada ; il n'y a nul doute que je suis très contente. Le pays me plaît beaucoup car il est plus facile de vivre ici qu'en France et de se faire une position indépendante... Les animaux paissent librement, *on ne les garde pas*. Pour une famille qui arrive, il est très facile de se construire une maison, étable, etc., et tout cela a bien meilleur marché qu'en France, chacun construisant tout cela lui-même, suivant la mode du pays... Depuis vingt mois que je suis au Canada, je n'ai pas vu un seul jour assez froid pour qu'on ne puisse travailler dehors."

JOSEPHINE LAINÉ.

C'est un pays où les Français ne peuvent manquer de prospérer.. Le climat est très-sain, la terre d'une fertilité incroyable, le pays se prête à l'élevage des bêtes à cornes et des chevaux...Je puis assurer que cette contrée offre tous les élèments de succès et de prospérité à tous ceux qui veulent assurer l'avenir de leurs enfants en s'adonnant à l'agriculture."

A. ANDRÉ.

LES CONVERSIONS EN ANGLETERRE

On annonce que prochainement le nouvel archevêque de Westminster, Mgr Vaughan, procèdera à la confirmation de plusieurs néophytes de distinction, parmi lesquels on cite la femme de M. Labouchère, le fameux député radical anglais ; la fille de lord Howe, lady Edith Howe, lady Somers, la baronne Sherborne, miss Henriette Hodson, et un certain nombre de dames de la meilleure société anglaise.

On annonce, en outre, qu'un bon nombre de *gentlemen*, appartenant à d'excellentes familles, se préparent, après leur conversion, à entrer dans les ordres.

Parmi les derniers convertis en Angleterre, M. George Ussher, descendant de l'ancien primat protestant d'Irlande ; l'écrivain George Parsons Lathrop et sa femme, qui est une fille de Nathaniel Hawhorne ; l'honorable Edward Horatio Nelson, descendant du vainqueur de Trafalgar ; le vicomte Saint-Cyres, fils aîné de feu sir Stafford Northcote, ancien ministre conservateur ; le Révd. Thomas Cato, pasteur anglican bien connu, et M. le professeur Jean Mélis et sa femme.

La fenaison

Des cultivateurs qui sont passés à nos bureaux ce matin se plaignent beaucoup de la température. Ils espéraient une bonne récolte de foin, mais les ondées fréquentes que nous avons depuis quelque temps font un tort considérable à la fenaison. Si le temps continue à être aussi défavorable, beaucoup de foin pourrira sur le champ.

LA QUESTION DES ECOLES SEPAREES

Pétition des évêques

Le *Free Press*, d'Ottawa, publie le texte suivant de la pétition de Son Eminence le Cardinal Taschereau et des archevêques et évêques catholiques de la Puissance adressée au gouvernement fédéral, et demandant une loi pour rendre ses droits à la minorité du Manitoba :

A Son Excellence le Gouverneur-général en Conseil.

La pétition du Cardinal Archevêque de Québec, et des archevêques et évêques de l'église catholique dans la Puissance du Canada, sujets de Sa Majesté la Reine,—Soumet humblement : que la septième législature de la province du Manitoba, dans sa troisième session assemblée, a passé un acte intitulé : " Un acte concernant le Département de l'éducation," et une autre loi, citée sous le nom de " Acte des écoles publiques," qui privent la minorité de la province des droits et privilèges dont elle jouissait à propos de l'éducation ;

Que durant la même session du même parlement, il fut passé une autre loi étant la 53me Victoria, chapitre XIV à l'effet d'abolir l'usage officiel de la langue française en parlement et dans les cours de Justice de la dite province ;

Que ces dites lois sont contraires aux plus chers intérêts d'une large portion des loyaux sujets de Sa Majesté ;

Que les dites lois ne peuvent manquer de blesser, et en effet, affligent au moins la moitié des dévoués sujets de Sa Majesté ;

Que les dites lois sont contraires aux garanties données au nom de Sa Majesté, à la population du Manitoba durant les négociations qui ont déterminé l'entrée de la dite province dans la Confédération.

Que les dites lois sont en violation flagrante de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, à l'acte du Manitoba, 1870, et de l'Amérique Britannique du Nord, 1871 ;

Que vos pétitionnaires sont justement alarmés par les désavantages et même les dangers qui résulteraient d'une législation forçant ses victimes à croire que la foi publique est violée pour eux, et avantage est pris de leur faiblesse numérique, pour frapper sur la constitution sous laquelle ils sont si heureux de vivre.

En conséquence, vos pétitionnaires prient humblement votre Excellence d'apporter remède à la législation pernicieuse sus-mentionnée, et cela de la manière la plus juste et la plus efficace.

Et vos pétitionnaires, comme leur devoir les y oblige, ne cesseront de prier.

E. A. Card. Taschereau, Archevêque de Québec ; Alex., Arch. de St-Boniface ; C. O'Brien, Arch. de Halifax ; Edouard Ch., Arch. de Montréal ; John Walsh, Arch de Toronto ; Jean, Arch. de Léontopolis ; Vital, J., Evêque de St-Albert ; Peter McIntyre, Evêque de Charlottetown ; L. E., Evêque des Trois-Rivières ; J. Cameron, Evêque de Antigonish ; Paul Durieu, O. M. I., Evêque de New-Westminster ; Thomas Joseph, Evêque de Hamilton ; J. N. Lemmens, Evêque de Vancouver ; André Albert, Evêque de St-Germain de Rimouski ; J. C. McDonald, Evêque Tit. d'Irina ; J. Thomas, Evêque d'Ottawa ; J. Farrally, Administrateur, diocèse de Kingston ; J. Sweeny, Evêque de St-Jean ; Isidore Clut, O. M. I., Evêque de Eudosie ; Antoine, Evêque de Sherbrooke ; L. Z., Evêque de St-Hyacinthe ; N. Zéphirin, Evêque de Cithère, Vic. Apost. de Pontiac ; Elphège, Evêque de Peterboro ; Alexandre Macdonell, Evêque d'Alexandria ; Dennis O'Connor, Evêque de London ; N. Doucet, Prêtre, V. G.

La boisson au Nord-Ouest

Régina, T. N. O., 10.—On a discuté pour la première fois, lundi, à l'assemblée législative, l'opération du nouveau système des licences.

M. Olivier, d'Edmonton, s'est opposé à l'assertion du lieutenant-gouverneur Royal, que ce qu'on craignait de l'introduction d'une loi des licences ne s'est pas réalisé. Il a proposé en amendement " que la chambre ne peut pas concourir dans l'opinion du lieutenant-gouverneur. "

Finalement, l'amendement a été perdu et l'adresse a été votée.

COMMISSION ROYALE

Montréal, 11.—La plus grande partie de la séance d'hier après-midi a été consacrée à l'interrogatoire de M. A. E. Gervais, entrepreneur.

Le contrat de M. Gervais et la compagnie du chemin de fer de Montréal et Sorel a éte passé pas M. Kittson. N. P., le 21 septembre 1885, à Montréal. Comme ce contrat a été transcrit dans les minutes de la compagnie et que le livre des minutes est produit, le document est reconnu par le témoin et fera partie du dossier.

La réclamation totale du témoin tant pour ouvrages que pour avances, etc., contre la compagnie, s'est élevée à $86,-550. Sur cette somme $69,533 lui ont été payées à même le subside fédéral de $72,000.

Le témoin déclare qu'à même le subside provincial de $112,000, il n'a reçu qu'environ $2,000 imputées sur ses réclamations pour avances personnelles qu'il a faites en paiement des droits de passage, les cultivateurs ne voulant avoir affaire qu'à lui et craignant de n'être pas payés par la compagnie.

M. Gervais a fait, en outre, pour à peu près $12,000 d'ouvrages dont il n'a jamais reçu un sou. La compagnie lui a transporté les bonus votés par diverses municipalités situées sur la route du chemin de fer, mais il n'a encore rien touché.

Il reconnaît avoir payé $4,533 pour droits de passage. Il a accepté un règlement avec la compagnie, qui s'est reconnue sa débitrice pour environ $16,000.

Le témoin s'engage à fournir aux commissaires une liste des personnes à qui il a payé des droits de passage, etc., et son témoignage est clos.

M. Choquette, avocat, est ensuite interrogé.

Il reconnaît avoir touché environ $17,000 en diverses sommes, soit par escompte de billets ou en argent.

Il a rendu compte de ces argents, mais comme la liste qu'il a fournie doit être entre les mains de la compagnie et non en sa possession, il ne peut pas, de mémoire, donner des détails précis des paiements qu'il a faits.

Les commissaires lui demandent s'il n'a pas quelques notes à ce sujet ; le témoin dit que oui et que si on lui donne d'ici à demain il pourra probablement refaire cette liste.

Le délai demandé lui est accordé et la commission ajourne ses séances à aujourd'hui.

Ce matin, le premier témoin entendu a été M. J. F. Mallette, teneur de livres. Il explique que le montant qui se trouve placé au nom de MM. Lacoste, Bisaillon et Lajoie et qui parait dans les livres de la compagnie est un montant payé pour service professionnels.

M. Stephens fait remarquer que la commission n'a jamais eu l'intention de discuter ce montant qui est de $1,880.

M. J. B. Rouillard est ensuite appelé et est interrogé par le président de la commission, M. Casgrain.

En réponse aux questions qui lui sont faites, le témoin répond qu'il a publié plusieurs journaux depuis 1885, il avait ses ateliers d'imprimerie à Longueuil ; il était le directeur de ces journaux et écrivait les articles politiques. Il avait des assistants-rédacteurs qu'il payait ce qu'il croyait juste ; mais il refuse de dire quels étaient les appointements de ses assistants.

Le témoin déclare que la compagnie du Montréal et Sorel ne l'avait payé que sous menaces de poursuites.

Il ajoute qu'il ne se rappelle pas le montant exact qu'il a reçu pour services, mais il déclare avoir été payé en entier. " Dans le temps, dit-il, j'avais des livres, mais je n'en ai plus maintenant, car la société Rouillard et Cie n existe plus et tout a été vendu. "

On demande au témoin s'il peut produire le compte qui lui a été payé. Le témoin répond qu'il ne le peut pas. Il sait que le compte en question lui a été payé en 1887, il se rappelle seulement que le montant de ce compte était de plusieurs milliers de piastres.

La société Rouillard et Cie se composait du témoin et de sa femme.

En réponse à une question, le témoin répond qu'il a fait plusieurs voyages à Québec et à Ottawa pour la compagnie du chemin de fer Montréal et Sorel, afin de faire voter les subsides voulus et de plus qu'il avait écrit plusieurs articles dans ses journaux pour tacher de pousser la construction du chemin de fer Montréal et Sorel.

Il avait été entendu par le président de la compagnie par l'Hon. juge Armstrong que le témoin serait payé pour ses services ; le témoin se plaint d'avoir été mal payé.

Le compte dont il est question a été présenté en premier lieu à M. Rankin, vice-président de la compagnie. Le président, M. Armstrong, étant décédé dans le temps. Le témoin n'a présenté qu'un seul compte ; à une autre question le témoin déclare que sous le gouvernement Mercier il était inspecteur des mines ; il avait été nommé par le gouvernement Mousseau et a conservé cette position jusqu'à l'arrivée au pouvoir du gouvernement de Boucherville.

M. Casgrain—Vers quelle date avez-vous été révoqué ?

R.—" J'ai le malheur de ne pas avoir la mémoire des dates. Lorsque je travaillais pour le gouvernement en ma qualité d'inspecteur des mines j'étais payé tant par jour, je n'avais pas de salaire fixe, et je n'étais pas payé lorsque je ne travaillais pas."

Le témoin a fait des impressions et écrit des articles pour le montant de $9,350 qui ont été payés par MM. Armstrong et Préfontaine. Il ajoute qu'il n'avait pas d'écrit de la compagnie l'autorisant à faire des travaux pour elle.

M. Casgrain—Sur quoi vous êtes vous basé alors pour charger $6,350 pour des articles et des impressions, etc ?

Le témoin répond qu'il a chargé à peu près la motié du prix que l'on demande ponr les annonces dans tous les journaux.

On demande au témoin combien il avait compté au docteur Mackay pour inspecter ses mines. Le témoin répond : Je décline respectueusement de répondre.

Le témoin déclare que, pour commencer à publier l'*Impartial*, qui était spécialement destiné à favoriser la construction du Montréal et Sorel, le directeur de la compagnie, à l'époque M. C. N. Armstrong, lui a donné de l'aide.

Après quelques questions relatives aux nombreux journaux du témoin, la Commission s'ajourne.

NON CONFIANCE EN SALISBURY

Le vote sur l'adresse

350 contre 310

Londres, 12.—A la chambre hier, lord Chamberlain a continué le débat sur l'adresse, exprimant son regret de voir le parti libéral se mettre sous la férule du parti irlandais. Il a exprimé l'espoir que le ministre des affaires étrangères dans le prochain cabinet serait lord Roseberry, parce que le peuple n'a pas confiance en M. Gladstone ou M. Morley pour diriger la politique étrangère. Le vote a été pris à minuit, et le résultat a été connu à 12.25 hrs A. M. La motion de non confiance a été votée par 350 contre 310 voix.

M. Balfour a ensuite proposé la motion d'ajournement qui été adoptée à l'unanimité. Le cabinet se réunira à 11 heures anjourd'hui vendredi et après avoir donné sa démission lord Salisbury partira pour Osborne.

Sir William Harcourt a accepté le poste de chancelier de l'Echiquier.

LE DOUZE OCTOBRE

Le ministre de l'Instruction Publique d'Ontario vient de publier une circulaire adressée à tous les inspecteurs, et instituteur, au sujet du quatre centième anniversaire de la découverte de l'Amérique.

L'hon. ministre invite les autorités scolaires à célébrer le 12 octobre par des démonstrations les plus éclatantes.

La suggession est très opportune et mérite d'être réalisée, non seulement dans les écoles d'Ontario, mais dans toutes les écoles du Canada.

Il faut que le 12 octobre soit un grand jour de fête et d'action de grâce pour tous ceux qui jouissent de la vie, de la fortune et des libertés américaines. Car, tous ces bienfaits, nous les devons au génie de Colomb.

Nous apprenons avec regret que M. Louis Dugas, M. P., pour le comté de Montcalm, s'est fracturé un pied et un poignet dans une chute qu'il a faite la semaine dernière.

LE CENTENAIRE DE L'AMERIQUE

Américic Vespuce

M. John Boyd Thacher, commissaire de l'exposition de Chicago pour l'Etat de New-York, propose de fixer au cinq mai prochain l'ouverture de l'exposition, parce que, dit-il, c'est l'anniversaire du jour au l'Amérique a reçu son nom, et qu'il n'est que juste de rendre hommage à la mémoire d'Américic Vespuce, le navigateur florentin qui a découvert, en 1497, le nouveau continent, et de l'associer aux fêtes commémoratives organisées en l'honneur de Christophe Colomb

M. Thacher rappelle que ce n'est pas Vespuce qui a donné le nom d'Amérique au continent découvert par lui. C'est une petite brochure publié à San-Dié, le septième jour des calendes de mai 1507 qui, pour la première fois, a proposé de donner à la quatrième partie du monde récemment découverte le nom d'Amérique formé avec le prénom du navigateur florentin Vespuce. Or, le septième jour des calendes de mai correspondait au 25 avril, ce qui, depuis l'adoption du calendrier grégorien, représente exactement le 5 mai.

Par une curieuse coïncidence, le 5 mai tombera l'année prochaine, un vendredi ; c'est un vendredi que Christophe Colomb est parti de Palos, c'est également un vendredi qu'il aperçut la terre pour la première fois ; au retour de son premier voyage, il est arrivé à Palos un vendredi ; enfin le 21 octobre prochain, jour fixé pour l'exposition de Chicago, et qui sera le quatre centième anniversaire de la découverte de l'Amérique, est encore un vendredi.

Il y a là de quoi réhabiliter le vendredi aux yeux des personnes superstitieuses.

Pour en venir à Américic Vespuce, un livre récemment publié à Londres, par M. John Flake sous ce titre : *The discovery of America*, fait justice d'un singulier préjugé et de la plus étrange calomnie qu'ait jamais enregistrée l'histoire. Depuis des siècles le navigateur florentin est présenté comme un imposteur, qui n'accomplit même pas les voyages dont il revendiquait l'honneur, et qui, en tout cas, parvint par une prodigieuse fête littéraire à s'approprier la gloire de Colomb, en donnant son propre nom au nouveau monde.

La singulière et puérile conception ! Quoi ! le Florentin se serait dit : Voici un continent que Colomb a découvert ; j'y viens après lui, c'est chose notoire ; mais je vais écrire que j'en suis le véritable inventeur, et l'univers l'appellera " Amérique " au lieu de l'appeler " Colombie ? " C'est la légende. En réalité, Vespuce ne tenta jamais rien de semblable et mourut sans savoir qu'il existait un continent destiné à s'appeler Amérique. Ce qu'il affirma à bon droit, c'est qu'il avait personnellement exploré, au sud de l'Equateur, des terres immenses.

Ces terres furent le vrai " nouveau monde " pour ses contemporains, toujours convaincus que les côtes touchées par Colomb étaient celles de l'Asie. Beaucoup plus tard, quand la connexité de ces terres diverses eut été établie par Vasco Nunez, Pizarre et cent autres navigateurs, le nom d'Amérique resta attribué à la patrie. Et bientôt l'opinion s'établit que Vespuce avait systématiquement confisqué ce qui appartenait en propre à Colomb. Etant absurde, elle devait nécessairement prévaloir.

Tout cela montre une fois de plus combien il importe en histoire de n'admettre que le document. Les vieux portulans sont là, qui plaident éloquemment pour ces deux grands calomniés, Colomb et Vespuce, et les montrent marchant par des voies distinctes à un résultat où ils ont eu chacun leur part, sans en soupçonner ni l'un ni l'autre toute l'importance.

La récolte

Nous recevons cette dépêche spéciale d'une personne de Ste-Anne de Monts. C'est loin d'être encourageant pour les cultivateurs.

Ste-Anne des Monts, 11.—Rien de bien étrange à Ste-Anne, sinon, pas de foin et presque pas de récolte faute de pluie, sécheresse ici depuis le mois d'avril, à l'exception de deux ou trois petites averses dernièrement. Il n'y a pas de fourrage à Ste-Anne pour hiverner la moitié des animaux. Je ne sais pas comment nous allons arriver, probablement en tuant la plupart de nos animaux.

Encore une triste noyade

Le nombre des victimes de l'eau augmente toujours

A peine venons-nous d'annoncer une noyade à l'une des extrémités du comté qu'une nouvelle victime vient payer à son tour son tribut à l'autre extrémité du comté de Lévis.

Hier c'était un jeune homme plein de force et de santé, aujourd'hui c'est un homme dans la force de l'âge, un père de famille.

Voici les faits :

La victime James Sampson, arrivé depuis un an environ des Etats-Unis où demeure sa famille, était venu au Canada pour respirer l'air natal et se remettre d'une maladie dont il souffrait.

Il demeurait à Etchemin, chez son gendre, M. Louis Guillot.

Il y a quelques jours se sentant un peu rétabli, il alla demander de l'ouvrage aux MM. Atkinson, à Etchemin, et en obtint.

Hier, on trouvait le pauvre homme noyé dans les estacades Atkinson ; personne n'a eu connaissance de l'accidant qui a été cause de sa mort.

Son cadavre a été retrouvé peu de temps après l'accident et transporté à la résidence de son gendre.

Le coroner Belleau notifié a tenu une enquête ce matin et le jury assermenté a rendu un verdit de " mort accidentelle."

La victime de cette triste noyade était âgée d'une soixantaine d'année environ, était mariée et père de famille

Mort de l'hon. M. Duhamel

Le mieux, éprouvé par l'hon. M. Duhamel, ne devait pas durer longtemps. En effet, dimanche dernier au matin il a eu une nouvelle hémorrhagie qui l'a épuisé, et hier matin à 7 heures il expirait.

Le défunt naquit à Ste Marie de Monnoir et fit ses études classiques au collège de cette localité.

Au sortir du collège, M. Duhamel vint faire son droit à Montréal, et c'est à cette époque qu'on le vit aux premiers rangs de la jeunesse conservatrice.

Admis au Barreau en 1879 il pratiqua en société avec M. Adam. En 1883 il épousa Mlle Dugas, sœur de M. le juge Dugas.

Quand vint la tourmente de 1886 il fut des premiers à prendre le nom de conservateur-national et se présenta dans Laprairie appuyé par M. Mercier et y fut défait par M. Charlebois. Après avoir été élu comme ministre dans Iberville, M. Duhamel se présenta de nouveau dans Laprairie en 1889 et y fut élu par 23 voix de majorité. Il y fut défait aux dernières élections générales par M. Doyon.

Les funérailles de l'ex-commissaire des terres de la Couronne auront lieu demain, à l'église de St-Louis de France.

L'ACCIDENT DE THETFORD MINES

La victime succombe à ses horribles blessures

Noire 11 Aout.

Le malheureux jeune homme dont je vous ai télégraphié le terrible accident hier, n'a pu, comme on s'y attendait, survivre à ses horribles blessures.

Il a succombé après l'amputation qu'on a dû lui faire subir.

Le brave enfant est mort après avoir reçu toutes les consolations que la religion donne aux vrais chrétiens.

Jusqu'à ses derniers moments, sa pensée a été pour sa famille à qui il aurait voulu faire ses adieux en quittant la vie.

Ce jeune homme était un véritable modèle pour les jeunes gens de son âge, honnête, bon et vertueux, fils respectueux et dévoué, tout le produit de son rude labeur journalier était exclusivement consacré à sa famille, composée du père et de la mère âgés, et de plusieurs enfants en bas âge, ses frères et sœurs.

Toutes les sympathies de la population sont acquises à la famille de la victime de l'accident d'hier. Puissent-elles adoucir leur douleur immense lorsqu'ils connaîtront toute l'étendue du malheur qui a frappée ! Les parents du malheureux jeune homme sont attendus aujourd'hui ils amèneront le cadavre qui sera inhumé dans sa paroisse natale.

Les petits moyens du capitaine Pinault

L'*Electeur* ergote sur la lettre de Me Macaire Pinault et la réponse de l'hon. M. Flynn.

Nous avons dit que M. Pinault prenait des circulaires pour des lettres, et nous avons dit vrai : ce sont des circulaires adressées à tous ceux qui avaient obtenu ces fameux permis, que M. Pinault a reçues, non pas des lettres. Mais le combattant de Matane appelait cela des lettres dans le but évident de montrer que le commissaire des Terres agissait secrètement, dans l'ombre, comme un homme qui fait un mauvais coup. L'expression *lettre* était calculée. On ne choisit pas pour rien l'*Electeur*, quand on a à écrire quelque chose de tortueux, d'insinuant.

L'organe monopole du mensonge parle de la mauvaise foi de l'hon. M. Flynn. C'est du temps perdu. Il serait plus à propos de faire ressortir l'hypocrisie et les petits moyens du capitaine Pinault. Ce dernier, en effet, cherche à soulever l'indignation des électeurs de Matane contre le commissaire des Terres, quand il sait bien, — et s'il ne le sait pas il devrait l'apprendre avant de tenter une rentrée en chambre,—quand il sait bien que ces permis ont été, à la dernière session, reconnus illégaux par les deux partis. Et, ces permis annulés par la chambre, que restait-il à faire pour M. Flynn, si ce n'est d'avertir ceux qui les avaient obtenus jadis qu'ils n'étaient plus valables.

Du temps de la clique, agissait-on autrement ?

Quant à *l'enficelage* et à l'erreur bien excusable au sujet de Proudhon, la vermine qui infeste encore le pied de la côte Lamontagne ferait mieux de ne plus se hasarder trop avant sur ce terrain ; autrement il pourrait lui en cuire de nouveau.

UN REMORQUEUR SOMBRE

Trois hommes se noient

Montréal, 11.—Une noyade a eu lieu, de bonne heure ce matin, dans de singulières circonstances. Le remorqueur *William Paul* se trouvait la nuit dernière dans le canal Lachine, dans le bassin, ayant trois hommes à son bord.

Malheureusement le mécanicien avait laissé la valve ouverte, et pendant la nuit l'eau fit irruption dans le bateau et il a sombré. Les noms des victimes sont comme suit : Alfred Beauchamp, 30 ans ; Alex. Ratelle, 14 ans ; Henri Larose, 18 ans. Ce matin, le remorqueur a été remis à flot et les trois victimes ont été retrouvées.

Tués par la foudre

Berlin, Ont., 11—Durant un orage, avant-hier deux cultivateurs ont été tués par la foudre, en labourant.

Tavistock, Ont., 11—Dingwlel McKay, cultivateur de 70 ans, a été tué par la foudre, dans son jardin hier.

Dommages aux grains

Napierville, Qué., 11.—Depuis hier soir, une pluie abondante cause des dommages considérables. En plusieurs endroits, le grain est couvert de 12 à 18 pouces d'eau. On peut voir le grais coupé flotter dans les champs ou le cours d'eau. La récolte de l'avoine va être sérieusement endommagée, et à moins que la pluie ne cesse, on ne peut se servir des moissonneuses.

Le cholera en Russie

St-Pétersbourg, 10—Des nouvelles reçues de Téberan montrent que le choléra augmente. Les morts sont en moyenne de 60 par jour. Un rapport officiel dit que dimanche, les nouvelles venant de tous les endroits atteints déclarent qu'il y a eu 4,261 nouveaux cas et 21,777 morts.

ERRE A LA MAUVAISE LITTÉRATURE

Nous publions ailleurs une lettre pastorale de Son Eminence contre la mauvaise littérature, adressée aux fidèles de Québec et Lévis. Mauvais livres, mauvais feuilletons,contre la foi ou la morale y sont dénoncés énergiquement. Le mal est grand puisque l'autorité diocésaine juge à propos d'intervenir. Hélas ! beaucoup plus qu'on se l'imagine. Souvent on cherche la cause d'un malheur sans pouvoir se l'expliquer ; on ne songe pas à en rendre responsable les mauvaises lectures, et, pourtant, presque toujours, là est l'origine.

Mais nous voilà avertis. Pères et mères, surtout, doivent veiller sur ce qui entre au foyer sous forme de journaux, romans et autres livres. Ce n'est pas seulement une question de salut, il y va aussi de l'avenir de notre race. Une jeunesse nourrie de mauvaise littérature sera dans vingt ans une société sans honneur, sans mœurs, sans foi, une société dégénérée.

Guerre aux mauvais romans,aux mauvais feuilletons, que le journal français, par malheur, n'est pas seul à répandre guerre aussi aux livres et brochures impies répandus par quelqueis apostats.

EN AVANT LES CANADIENS !

Nous lisons dans le *Monde :*

Franchement parlant, les voyages d'exploration sont de mode, depuis quelque temps, dans les rangs de notre jeunesse Montréalaise. On annonce que MM. Auguste Fortier, E. E., et Arthur Pouliot s'embarqueront vers la mi-septembre pour aller affronter, pendant un an, les torrides chaleurs du ciel africain. Ils feront arrêt à Paris, où le lieutenant Mizon, le célebre explorateur, les prendra sous sa direction, puis continueront leur route jusqu'en Afrique. Le but fixe de ce voyage est d'assurer une route entre le Haut-Congo et le Zambèse pour le transport des produits français.

Quoique ces jouvenceaux aient été sans doute nourris d'histoires à la Robinson Crusoé, nous croyons devoir les féliciter de leur courageuse détermination.

Nous sommes convaincu que ces deux braves recevront en France l'aimable accueil et l'hospitalité généreuse réservés aux enfants du Canada.

MONTMAGNY

La *Sentinelle* se plaint de ce que la colonisation est négligée dans le comté de Montmagny. Elle a tort. Le gouvernement a accordé la somme de huit cents piastres pour les travaux des routes. Cette somme sur les requêtes des intéressés présentées par M. R. P. Vallée, ex-candidat à Montmagny, a été distribuée comme suit : $359 pour Saint-Rosaire, $150 pour St-Paul de Montmiuy 1er rang et de plus $150 pour l'extrémité ouest du chemin Taché dans la même paroisse, $180 pour Ste-Appoline.

Comme on le voit, le gouvernement n'a pas abandonné la colonisation dans Montmagny, mais au contraire l'a favorisée plus qu'à l'ordinaire vu les moyens restreints mis à sa disposition par la chambre, cette année. M. Vallée, malgré sa défaite à Montmagny et le mécontentement qu'il a dû en éprouver, s'est cependant encore dévoué pour l'intérêt des colons et s'est occupé de défendre et maintenir leurs droits auprès du gouvernement.

Les deux vaisseaux de guerre français, l'*Arethuse* et le *Hussard* sont attendus demain dans notre port.

L'*Arethuse* porte le pavillon de l'Amiral marquis Abel de Liban. Le commandant Puche qui commandait la *Minerve* est second officier à bord.

L'*Arethuse* est un splendide vaisseau de 3,000 tonneaux, avec un équipage de 500 hommes, officiers et soldats. Il a une rapidité de 15 nœuds à l'heure et tire vingt-trois pieds d'eau.

Le *Hussard* est un peu plus petit et agit comme aviso pour le vaisseau amiral.

La chaleur à New-York

Un Prêtre catholique parmi les victime

La chaleur et les orages

New-York, 13—La chaleur a été encore accablante pendant la plus grande partie de la journée d'hier à New-York et dans tous les environs.

Mais il a lieu d'espérer que l'orage, accompagné d'une pluie torrentielle, qui a sévi pendant la plus grande partie de la nuit, sera enfin suivi d'un rafraîchissement considérable de la température. Toutefois, en dépit de la pluie qui n'a pour ainsi dire pas cessé de la soirée, le thermomètre, qui s'était élevé pendant l'après-midi à 94 degrés Farenheit à l'ombre, n'était encore descendu à minuit qu'à 76 degrés. Aussi y a-t-il eu encore pendant la journée un grand nombre de cas d'insolation à New-York, à Brooklyn, à Jersey City et dans tout le voisinage.

Un prêtre catholique de Brooklyn, le révérend Thomas Malvaney, qui a été frappé d'insolation mercredi après-midi, est mort hier matin, en dépit de tous les soins qui ont pu lui être prodigués. A Hoboben,un nommé Wm Walters, pâtissier à bord du steamer " Normandia, " de la ligne de Hambourg, a été frappé d'insolation et est mort également au bout de quelques heures.

Quant aux autres cas d'insolation qui se sont produits pendant la journée dans les rues de New-York seulement, il faudrait presque une colonne du journal pour les énumérer. Les chevaux de diverses lignes de tramways ont beaucoup souffert, malgré les nombreux relais qui avaient été établis,beaucoup sont tombés mort dans les rues.

Pendant l'orage de la soirée et de la nuit, la foudre a causé des dégâts considérables principalement dans les environs de New-York. Elle est tombé notamment vers cinq heures du soir sur le Pavillon Hôtel à New-Brighton (Staten Island) et a provoqué une panique parmi les nombreux locataires.

M. Ailen, de l'*Illustrated American* a été légèrement blessé, mais personne autre n'a eu de mal. La foudre est également tombée à Rec Bamk (New-Jersey) sur la villa de M. J. B. Kinney de New-York, et a causé de graves dégâts ; mais personne n'a été blessé.

Les dépêches de la plupart des grandes villes situées à l'est du Mississipi continuent à signaler aussi une chaleur excessive.

A Philadelphie et à Washington notamment la chaleur a été peut être plus intense encore qu'à New-York, et les hôpitaux y sont littéralement encombrés de malades.

TROUBLES EN ORIENT

La Russie mobilise ses troupes vers la frontière

Londres, 14.—Une dépêche d'Odessa à l'adresse du *News* dit que les troupes russes s'avançent rapidement du Turkestan vers la frontière de l'Afghanistan. Le correspondant du *Chronicle* à Odessa dit que Ishak Khan et son fils Ismail, prétendants au trône de l'Afghanistan, se sont réfugiés à Samark, avec 200 des leurs, qu'ils reçoivent tous des secours du trésor russe, et qu'ils sont beaucoup intrigés contre le présent gouverneur de l'Afghanistan.

Londres, 14.—Une dépêche spéciale de Tientsen dit : " On commence à reconnaître ici l'extrême gravité de la question de Pamir. On a ordonné à l'infanterie et à la cavalerie de s'avancer de Kashgar à Rankue, sur la province chinoise de Saripol. "

Silma, 14.—Une autre rencontre a eu lieu entre les Russes et les barbares. On n'a reçu aucuns détails à ce sujet.

A ROME

Le prochain consistoire

Pèlerinage — Patriarcat à Constantinople

Rome, 13—On rapporte que le Pape est à préparer un document destiné à produire une profonde impression aux Etats-Unis.

Le grand consistoire aura lieu en décembre prochain.

Le premier pèlerinage à l'occasion du jubilé du Pape aura lieu le 15 octobre.

La Congrégation de la Propagande est d'accord sur le principe d'établir un patriarcat catholique à Constantinople.

ECROULEMENT

Vingt personnes ensevelies sous les décombres

Trois blessés

Coden, N. J., 15—Un édifice en construction, s'est écroulé ici, hier après-midi, ensevelissant vingt hommes sous les décombres.

Des ouvriers se sont aussitôt mis à l'œuvre pour déblayer et porter secours aux malheureux.

Jusqu'à présent on a receuilli deux morts et douze blessés. Ces derniers ont été envoyés à l'hopital St-Joseph de Patterson N. J.

Cet effondrement a été provoqué par une grue qui s'est brisée et est tombé lourdement d'étage en étage.

Les dommages sont considérables.

Plus tard—Deux nouveaux cadavres viennent d'être retrouvés ; ils sont tellement mutilés et défigurés que personne n'a encore pu les reconnaître.

Ce lamentable accident a causé beaucoup d'émoi parmi la population de Coden.

A FOND DE CALE

Un marqueur de MM. H. et A. Allan fait une chute qui lui coûte la vie

Montréal, 13—Un accident qui a eu des suites fatales est arrivé dans le port hier après midi, à bord du vapeur " Assyrian."

Un marqueur à l'emploi de MM. H. et A. Allan, monta à bord, et en marquant sur le pont du vapeur, il glissa et tomba dans l'écoutille.

Lorsqu'on l'a relevé, le malheureux marqueur était sérieusement blessé à la tête et n'avait pas sa connaissance.

L'ambulance de l'hôpital général fut appelée et le malheureux fut transporté à cette institution, où malgré les soins des médecins, il expira trois heures plus tard.

Le défunt est un nommé Tweedie, domicilié au No 37 rue St-Dominique. Il était marié.

Une enquête a eu lieu ce matin à l'hôpital et le jury a rendu un verdict conforme aux faits.

GREVE SERIEUSE SUR L'ERIE

Plusieurs chars et plusieurs bâtiments détruits par les grévistes

Buffalo, 15.—Une grève sérieuse s'est élevée parmi les serrefreins de l'Erié et de Lehigh Valley. Les grévistes ont débuté par des bagarres et des incendies. 150 à 200 hommes ont laissé leur poste. Les bâtiments situés le long de la voie du chemin de fer ont été détruits par le feu ; de paisibles employés qui se trouvaient à leurs fonctions, ont été insultés, et plusieurs d'entre eux blessés ; des personnes n'ayant aucun rapport avec la compagnie ont été maltraitées et même on a fait dérailler un train de passagers. Ainsi se trouve la siuation au moment où nous écrivons.

On a mis le feu à un grand nombre de maisons hier matin à 2 hrs. En outre, 8 ou 9 chars de fret, renfermant de la laine, du coton et d'autres marchandises qui ont été l'objet des flammes.

Les grévistes disent qu'ils sont décidés à vaincre dans cette lutte et ajoutent que la compagnie de chemin de fer éprouve de grandes pertes vu qu'elle n'a personne pour les remplacer. Cette grève, selon eux, a démoralisé la compagnie. Les rails des deux côtés de Buffalo sont coupés.

Buffalo, N. Y., 15—Vers deux heures ce matin, les grévistes ont mis le feu à un char chargé de bois qui se trouvait près de la gare du chemin de fer Western, New-York et Pensylvanie, mais les pompiers ont bientôt éteint les flammes.

Dans l'intervalle toutes les lumières sur les voies d'évitement ont été enlevées snr le chemin de fer Erié et il a été impossible de continuer la circulation des trains sur cette voie.

New-York, 15—La grève des aiguilleurs et autres employés sur les chemins de fer Lehigh Valley et Erié et Buffalo peut amener une grève parmi les employés de chemin de fer à Jersey City. Ces derniers disent qu'ils sont obligés de travailler 12 et 15 heures par jour. Ils veulent une augmentation de gages et être payés pour les heures de travail au-delà de 10 heures par jour. Il y a 2,800 employés dans les cours à Jersey City.

La fete Nationale

Les arrangements avec les chemins de fer

A l'occasion de notre fête nationale, les différentes compagnies de chemins de fer et de navigations ont décidé, sur demandes spéciales, de réduire les prix de passage sur leur ligne.

Voici pour l'information de nos lecteurs :

L'Intercolonial, le Québec et le Lac Saint-Jean, le Montmorency et le Charlevoix ont fait une réduction de moitié et émettront des billets pour retourner dans les huit jours.

Sur le Pacifique Canadien et le Grand-Tronc, de Montréal à Québec et retour, $2.50, et des autres places moitié prix.

La compagnie du Richelieu et Ontario émettra des billets de retour pour le prix d'un demi billet et un tiers.

Le Maine Central a considérablement réduit ces taux. Billets émis, bon pour partir le 10 août et revenir le 10 septembre de Portland, Cumberland Mills, Farmouth Junction, Auburn, Lewiston, $6.00 ; Brunswick, $6.00; Bath, $7.50 ; Lisbon Falls, $7.00 ; Lisbon, $7.00 ; Richmond, $7.75 , Gardiner, Augusta, Waterville, Fairfield, $8.00 ; Shawmut, $8.25 ; Skowhegen and Pittsfield, $8.50 ; Winthrop, $7.50 ; Farmington. $8.25 ; Belfast, Dexter, Bangor, Oldtown $8.50 ; Dover and Foxcroft, Mattawakeng, Kingman, $10.00 ; Danforth, $10.50 ; Vancebors, $11.00 ; Beecher, Fails, East Hereford, $4.75 ; Paquetteville, $3.50 ; Malvina, $3.50 ; St-Malo, $2.50 ; Sawyerville, $3,25 ; Cookshire Junction, $3.00.

Le Vermont Central, le Québec Central et le Boston & Maine ont réduit leurs taux d'à peu près la moitié.

Les intéressés pourront obtenir de plus amples informations en s'adressant au commis-saire administrateur-général de la société Saint-Jean-Baptiste de Québec M. J. H. E. Piamondon, Boite 49, bureau de poste, Saint-Roch, Québec.

LES COURSES AU PARC DERY

Pendant la célébration de la fête nationale il y aura une grande attraction au Parc Déry. Les directeurs de ce populaire champ de courses, en vrais canadiens qu'ils sont ont voulu fournir à leurs concitoyens l'occasion de passer quelques heures agréables tous les jours de la fête.

Amateurs de sport, amateurs de courses au trot, tenez-vous le pour dit. Les 22, 23 et 24 août, il y aura grande attraction au Parc Déry. C'est vers cet endroit que se dirigera la foule enthousiasmée et demandant quelque récréation.

Si nous en croyons le programme que nous avons sous les yeux, les trois journées de sport au Parc Déry ne manqueront pas d'intérêts.

Les meilleurs trotteurs canadiens doivent contribuer au succès des courses. Prix nombreux et alléchants aux heureux vainqueurs, cela est décidé d'avance. Foule considérable et interressée cela ne manquera pas de couronner les joyeuses fêtes du mois d'août.

Nous reviendrons sur ce sujet pour autres renseignements.

TROIS HOMMES TUES

Collision entre une Locomotive et un " Hand Car "

Port Arthur, Ont., 16.—Un accident a eu lieu sur le C. P. R., à quelques milles de Schreiber, au nord du lac Supérieur. Sept Suédois se rendaient sur un char à bras, à une certaine distance de Schreiber, pour travailler sur la voie ferrée. Il passaient rapidement dans une tranchée profonde, taillée dans le roc, quand ils ont aperçu une locomotive venir en sens contraire.

Les trois hommes qui étaient au milieu du *hand car* ont été tués instantanément ; les autres ont été lancés sur les parois du rocher. Deux de ces derniers ont des blessures qui mettent leur vie en danger.

Les trois hommes tués ont été broyés par les roues de la locomotive au point qu'il était impossible de reconnaître leurs cadavres. Les rails étaient couverts de lambeaux de chair sur une distance d'un arpent.

EXAGÉRATION COUPABLE

UNE TIRADE DU " CANADIEN "

Le *Canadien* publie un article intitulé : *Le jour n'est pas loin*, où nous lisons les lignes suivantes :

Et nous devons dire *meâ culpâ* si tout cela arrive. Notre province, avec sa religion, sa langue et ses lois, se trouve dans une position particulière vis-à-vis le reste de la confédération. Il importait donc à ceux qui avaient l'autorité, d'agir en prudence et d'éviter, autant que possible, tout froissement avec les provinces sœurs, pour vivre en bon terme avec tout le monde. *Les Anglais* ne sont pas amoureux de nous, c'est connu, ils ne l'ont jamais été. Ils sont en minorité ici, mais nous sommes en quantité négligeable dans les autres provinces, de sorte qu'en fin de compte, ce sont eux qui sont les plus forts. Cependant, sachant tout cela, *jamais nous n'avons perdu une occasion* de les agacer ou de les aigrir contre nous. Dans la presse, sur les hustings, *dans la chaire même*, ils sont dénoncés comme *les pires ennemis de notre race et de notre religion, des fanatiques altérés de notre sang.*

Il y a dans ce passage une exagération manifeste et intolérable.

L'auteur affirme que *les anglais* ont été constamment dénoncés par nous tous, par la presse, par les orateurs politiques, par le clergé de la province de Québec, comme les pires ennemis de notre race et de notre religion, *comme des fanatiques altérés de notre sang.* Tout cela constitue une fausseté historique, et un acte de trahison envers notre race et notre province.

Il y a eu certainement des époques où le sentiment national a été fortement soulevé parmi nous. Mais c'était toujours sous le coup de provocations injustes. Alors on entendait de tous côtés des dénonciations contre le fanatisme qui nous attaquait. Mais ces dénonciations étaient à l'adresse des fanatiques, non à l'adresse de la race.

Il peut y avoir eu ça et là des excès de langage, des imprudences. Cela ne suffit pas pour établir que de tout temps nous avons déblatéré contre les anglais comme race.

C'est tout le contraire qui est vrai. Les Anglais, dans la province de Québec, ont toujours été traités avec loyauté, générosité et bienveillance. Nous leur avons prodigué les privilèges, les garanties, les faveurs. Honneurs, confiance, positions importantes, ils ont eu tout cela de nous. Nos évêques, nos hommes d'Etat, les ont toujours traités avec la plus grande libéralité, et la plus grande déférence.

Il n'y a pas une province, pas un Etat, où une minorité ait été mieux traitée que la minorité anglaise et protestante de la province de Québec. Et nous nous rappelons encore les paroles prononcées par l'un des représentent de cette minorité, l'honorable M. Colby, qui proclamait dans la Chambre des Communes, en 1889, la générosité et l'esprit d'équité des Canadiens-Français envers ses nationaux et ses coreligionnaires.

Nous croyons donc que cette tirade du *Canadien* est une mauvaise action, parce qu'elle fausse les faits et donne un prétexte aux injustes récriminations de nos détracteurs.

Le remède du
PÈRE MATHIEU
Guérit radicalement et promptement
l'INTEMPÉRANCE et déracine tout désir
des liqueurs alcooliques.
Prix : $1.00

Le dépeuplement des campagnes

(CIRCULAIRE OFFICIELLE)

Le mouvement d'émigration qui se produit parmi notre population rurale, en certaines parties du pays, menace de prendre le caractère d'un véritable fléau national.

A la séance de la Chambre d'Assemblée, du 22 juin dernier, ce grave désordre fut pris en considération par les membres de la députation provinciale.

Sur proposition de M. Chicoyne, il fut nommé un comité spécial pour *étudier les causes du mouvement d'émigration qui se produit dans certaines parties de nos campagnes au profit des villes, la condition économique de nos compatriotes qui ont ainsi quitté la carrière agricole et se sont faits ouvriers dans les centres industriels, le dit comité devant faire rapport, de temps à autre, sur les progrès de sa mission.*

Ce comité est composé de MM. Bernatchez, Chicoyne, Girard (Lac St Jean) Fitzpatrick, Parizeau, Stephens et Tétreau.

Comme c'est l'intention de ses membres de présenter un premier rapport à la Chambre, à l'ouverture de sa prochaine session, ils veulent utiliser la vacance pour se renseigner sur l'objet de leur mission et, à cette fin, ils font appel à tout les hommes de bonne volonté.

Les personnes qui auront connaissance de cette circulaire par voie des journaux ou autrement, sont respectueusement priées de répondre aux questions ci-dessous posées, ou du moins à quelques unes en particulier si elles ne peuvent pas répondre à toutes.

Le comité compte sur le zèle et le patriotisme de tous les Canadiens, sans exception, pour lui prêter leur concours dans l'accomplissement de la tâche qui lui est confiée.

Il s'agit d'une question vitale pour l'avenir de notre chère province de Québec et c'est le devoir d'un chacun de chercher à la résoudre dans la mesure de ses forces.

On est prié de répondre à chaque question en y référant par numéro d'ordre.

Toutes communications doivent être transmises, le plutôt possible, à M. J. A. Chicoyne, président provisoire du comité ou à aucun de ses collègues.

Voici leurs adresses : J. A. Chicoyne, Sherbrooke ; N. Bernatchez, St. Thomas de Montmagny ; J. Girard, St. Gédéon, lac St. Jean ; Chas. Fitzpatrick, Québec ; D. Parizeau, Montréal ; G. W. Stephens, Montréal ; N. Tétreau, Hull.

QUESTIONS

1. Est-il à votre connaissance personnelle que des cultivateurs aient abandonné leur profession pour habiter la ville.

2. Quelle est la localité où vos observations ont pu surtout s'exercer ? Mentionnez le nom de la municipalité locale et celui du comté.

3. Veuillez donner un aperçu du du nombre approximatif de ceux qui ont ainsi quitté cette municipalité durant les cinq dernières années ?

4. Combien, sur ce nombre, sont venus reprendre leur première occupation ?

5 Parmi ces cultivateurs qui ont définitivement abandonné la charrue, veuillez nous tracer l'histoire de cinq d'entre eux, en les nommant ou en taisant leurs noms selon que vous jugerez. Prenez-les parmi la moyenne des émigrants et notez les causes particulières du départ de chacun d'eux. Etaient-ils sobres ? Etaient-ils rangés dans leur culture ? Leurs dépenses étaient-elles basées sur leurs revenus ? Etaient-ils endettés envers le marchand de l'endroit ou autrement ? Quelle était la nature des charges et impôts qu'ils avaient à supporter pour soutenir le régime municipal, le système scolaire, les répartitions, etc. ? Et quelle est, suivant vous, la cause à laquelle il convient d'attribuer leur départ ? Autant que possible, veuillez nous indiquer si ces cinq cultivateurs ont amelioré leur sort en allant habiter la ville.

Donnez autant de détails que vous pourrez à ce sujet et si vos renseignements ne vous permettent pas d'esquisser la carrière de cinq individus, bornez-vous à un nombre moindre.

6. Quelles sont, à votre avis, les causes générales qui poussent tant de cultivateurs à s'éloigner de la campagne ?

7. Quelles mesures législatives ou administratives la province de Québec pourrait-elle adopter pour remédier au mal ?

7. Avez-vous des suggestions particulières à faire ou des renseignements à donner pour aider le comité dans son œuvre ? Veuillez, en général, faire connaître nos vues et les vues de votre entourage sur tout ce qui touche à la question agricole en cette province.

N.B.—Prière de mettre votre nom au long et votre adresse postale.

Les communications anonymes seront prises en considération par le comité, mais ne seront pas annexées à son rapport.

DRAMES SANGLANTS

Un homme tué et quatre blessés

Pendant une élection à Ajaccio

Massacre d'une famille

Rome, 15—On rapporte d'Ajaccio un drame sanglant qui s'est déroulé sous le péristyle de l'hôtel de ville.

Vers une heure de l'après-midi, un groupe de citoyens se dirigeait vers l'hôtel de ville pour assister à la proclamation des conseillers généraux et d'arrondissement élus à Ajaccio. A la tête du groupe marchaient MM. Péraldi, sénateur, et Ignace Berfini.

Arrivé devant la mairie, le cortège fut arrêté par le concierge, Pierre Secchi, dit le Sarde, qui émit la prétention d'empêcher les arrivants de pénétrer dans l'hôtel de ville.

Sur les observations des assistants, Secchi s'élança sur les marches du grand escalier et là, tirant de sa poche un revolver, il le braqua dans la direction de MM. Peraldi et Berfini.

Quelques citoyens courageux se précipitèrent sur le concierge et réussirent à lui enlever son arme, au moment où il allait faire feu sur le sénateur Peraldi. Alors, le forcené sortit un stylet et, le brandissant autour de lui, il en frappa d'un violent coup porté de bas en haut le malheureux Vesperini, dit Picciolato, qui, atteint en plein cœur, tomba baigné dans son sang.

Quatre autres citoyens ont été plus ou moins grièvement blessés.

L'assassin a été arrêté immédiatement : c'est un repris de justice, d'origine italienne, qui a subi plusieurs condamnations dont la dernière a quinze mois de prison pour meurtre.

Varsovie, 15—Il y a quelques jours, dans un village près de Varsovie, des bandits pénétrèrent dans la maison d'un aubergiste juif nommé Rubinstein et se livrèrent à un véritable massacre.

D'un coup de hache, ils fendirent le crâne de la plus jeune des filles, puis ils se précipitèrent sur les parents qui furent tués à coups de hache et de couteau.

Ils saisirent ensuite trois autres enfants et leur brisèrent la tête contre les murs. Puis trouvant l'aînée des filles blottie dans une cachette, ils lui firent révéler l'endroit où ses parents mettaient leur argent et la laissèrent pour morte après l'avoir lardée de coups de couteau.

Heureusement, la jeune fille a survécu à ses blessures et l'on peut espérer que d'ici peu on en sera sur la trace des meurtriers.

L. P. LOUIS A. CAILLET

Nous lisons dans *l'Echo de l'Ouest* de Minneapolis :

Dimanche dernier, à l'Eglise Ste-Marie, coin de la neuvième rue et de la rue Locust a eu lieu l'imposante cérémonie de la Consécration du Rev. Père Louis A. Caillet comme "Monseigneur."

Assistaient à cette cérémonie Mgr Grace et Mgr Ravoux, le Rev. Père Heffron, de la Cathédrale, Mgr Cotter de Winona, Mgr Shanley de Fargo, Mgr McGolrick de Duluth, les Revps Pères Frobeck, Raleigh et Keane de St-Paul, et Oster de Clontarf.

La grand'messe solennelle a été célébrée par le Rev. A. Oster, (qui il y a 25 ans célébrait la messe de dédicace de de cette même église Ste-Marie) avec le Rev. Père Frobeck comme diacre, Raleigh comme sous diacre et Heffron comme maître de cérémonie,

Après l'évangile Mgr Ireland quitta son trône et s'assit en face de l'autel et Mgr Caillet vint s'agenouiller devant lui pendant que le Rev. Heffron lisait le bref papal le nommant prélat de la maison du Pape.

Le sermon de circonstance fut fait par Mgr Ireland qui avait également fait celui de la dédicace, il y a 25 ans.

Programme général de la Fete Nationale

Nous publions aujourd'hui le programme des fêtes des Noces d'Or de Son Eminence et de la Société Saint-Jean-Baptiste que nous avons reçu trop tard pour le numéro d'hier :

DIMANCHE, 21 août.—A 4 heures p. m. Présentation des hommages de la Société St-Jean-Baptiste de Québec et des sociétés sœurs du Canada et des Etats-Unis, à Son Eminence le cardinal E. A. Taschereau, archevêque de Québec.

A 8 heures p. m. Sonnerie des cloches de la ville.

A 8.30 heures p. m. Ouverture du feu d'artifice, à bord d'un vaisseau placé devant la ville, par une canonnade ; grand déploiement de pièces pyrotechniques et lanternes chinoises, tableau vivant par l'équipage ; durant les différentes phases du feu, la fanfare de l'Union Musicale jouera nos vieux airs canadiens ; deux ballons seront lancés dans le cours de la soirée ; le feu sera clos par une décharge de canon.

LUNDI, 22 août.—Réunion générale sur la place Saint-Pierre, Saint-Sauveur, à 6 heures a. m. La procession se mettra en marche à 7 h. 30 précises, défilera par les rues Saint-Valier, Saint-Joseph, Saint-Paul, Saint-Pierre, Côte de la Montagne, Buade, Fabrique, Saint-Jean jusqu'à l'église.

A 10 heures a. m. Messe pontificale a l'église St-Jean-Baptiste célébrée par Monseigneur Antoine Racine, évêque de Sherbrooke et ancien curé de cette paroisse. Le sermon sera prononcée par le Rév, Père Hage.

A 3 h. 30 p. m. Les marins Jacques-Cartier et les Zouaves du Sacré-Cœur avec fanfare, bannières, drapeau et insignes (et ceux qui désireront se joindre à eux,) partiront de la place Jacques-Cartier, Saint-Roch, pour aller déposer une couronne d'immortelles sur le monument Jacques-Cartier-Brébœuf. Des orateurs distingués adresseront la parole.

A 7 h. 30 p. m. Banquet à la salle Jacques-Cartier.

A 8 heures p. m. Grand concert-promenade dans le Pavillon des Patineurs, Grande Allée, donné par la fanfare de l'Union Musicale de Hull, sous la direction de M. H. Brénot, avec le concours des musiques locales, dirigées par M. J. Vézina.

Jubilé sacerdotal de Son Eminence le cardinal Taschereau

Du titre de Ste-Marie de la Victoire—Archevêque de Québec—Né à Ste-Marie de la Beauce, le 17 février 1820—Ordonné prêtre le 10 septembre 1842—Consacré évêque le 19 mars 1871—Créé cardinal le 7 juin 1886.

Ad multos anaos !

PROGRAMME

Mardi, 23 août.—A 9 h. a., m. messe pontificale célébrée par Son Eminence le cardinal Taschereau, dans la Basilique de Notre-Dame de Québec.

A midi, Banquet au Séminaire.

A 4 heures p. m., Hommages des enfants de la ville à Son Eminence, dans la Basilique.

A 7 h. 30 p. m., Concert dans la salle des promotions de l'université Laval.

La procession sera formée d'environ une quarantaine de divisions composée d'une foule de sociétés de tous les points de la province et des centres canadiens de la Nouvelle-Angleterre. Nous en donnerons le programme demain.

REMARQUES

1o. Les différentes fanfares qui seront à Québec pour les fêtes voudront bien se mettre en communication avec le commissaire ordonnateur qui leur donnera tous les renseignements voulus.

2o. Messieurs les marchands et industriels sont priés comme Canadiens-français de fermer leurs établissements le 22 août pour permettre à leurs employés de prendre part à la fête.

3o. Il est strictement défendu de tirer des armes à feu sur le parcours de la procession.

4o. Le comité de régie de la Société fait spécialement appel aux citoyens de Québec et espère qu'ils rivaliseront de zèle pour pavoiser toutes les rues de la ville pour dimanche, lundi et mardi, [les 21, 22 et 23 août] et décorer les rues par les lesquelles passera la procession, le 22.

5o. S'il pleut le matin du 22, la procession aura lieu à 3 heures et la réunion générale à 2 heures 30 de l'après-midi, et si c'était impossible, ce sera le 23 à la même heure dans l'après-midi. Le point de départ sera toujours la Place St-Pierre, St-Sauveur. Mais que le temps soit favorable ou non la messe et le banquet auront lieu le 22.

6o. M. Sauviat est le pourvoyeur du banquet.

J. H. E. PLAMONDON,
Commissaire-ordonnateur
de la Société St-Jean-Baptiste
de Québec.

MORT DE M. GEO. HONORE DES CHENES-EX M. P. P

Nous apprenons avec regret la mort de M. George Honoré Deschênes ex-M. P. P. pour le comté de Témiscouata, arrivée à sa résidence à St Epiphane, jeudi soir, à 9 heures.

M. Deschênes fut élu une première fois pour siéger dans la législature provinciale en 1875, aux élections générales de 1878, il fut réélu, et enfin en 1882 par acclamation.

M. Deschênes était âgé de 51 ans ; il avait épousé en 1864, Mlle Susane Michaud.

Aux Ursulines de Québec est décédée ce matin à 10½ heures, la révérende Mère Ste-Catherine née Elizabeth Tims âgée de 66 ans.

On la recommande instamment aux prières de ses nombreux amis.

AU CONGO

Les Arabes se révoltent

Le cammandant Hodester mis à mort par les rebelles

Bruxelles, 15— Les dépêches reçues de Zanzibar annoncent que l'insurection arabe s'étend de Tanjanapika à Stanley Falls et ce qui n'était au commencement qu'un trouble local est devenu un mouvement général des Arabes de l'Afrique Centrale contre la domination blanche. La détermination de la part des blancs d'abattre le commerce des esclaves, qui lais ait la propsérité des arabes, a donné fieu sans aucun doute à cette révolte.

Une rencontre a eu lieu entre les deux partis et l'on tient pour certain que trois blancs et même plus ont été tués. Les rebelles sont commandés par Rachild et possèdent une grande quantité de munitions.

Ils se servent de carabines européennes.

Londres, 15—Le commandant Hodister a été fait prisonnier par les arabes qui l'ont soumis à une horrible torture, après quoi il lui ont tranché la tête.

Bruxelles, 15—Le *Patriote* publie une lettre venue de Lac Tanganyilsa dans laquelle il déclare que le mouvement des arabes est dû à la proclamation d'une " Guerre Sainte " faite à la Mecque.

BRULÉES VIVES

Deux petites filles en allumant du feu avec du pétrole se font horriblement brûler

Montréal, 16—Un bien pénible accident est venu jeter le deuil et la désolation dans la famille de M. Amédée Lachance, menuisier de Lavaltrie.

Vendredi après-midi, pendant que Mme Lachance était sortie pour quelques instants, ses deux petites filles, l'une âgée de dix ans et la plus jeune de quatre, se mirent dans la tête de faire bouillir du blé-d'inde.

Afin d'allumer le feu plus vite, les deux petites filles imprudentes allèrent chercher la canistre à l'huile, en arrosèrent le bois, ainsi que le poêle, le plancher et leurs vêtements. Ensuite, elles mirent le feu au bois ; alors une explosion se produisit, le plancher prit feu, se communiqua aux vêtements des pauvres enfants, qui furent bientôt complètement entourées de flammes.

Leurs cris déchirants attirèrent l'attention, et parents et voisins se portèrent à leurs secours.

Les flammes furent éteintes dans la maison, mais malgré tous les soins du médecin, les petites victimes de ce lamentable accident expirèrent, la plus jeune au bout de deux heures, et l'autre après quatre heures d'atroces souffrances.

Les parents sont inconsolables et regrettent amèrement d'avoir laissé leurs enfants seuls à la maison.

M. Amédée Lachance et sa famille sont bien considérés à Lavaltrie, et ils ont les sympathies de tous dans l'horrible malheur qui vient de les frapper.

Le téléphone entre Paris et New-York

Paris, 16—Le *Figaro* annonce que le problème du téléphone sous-marin à de longues distances est résolu, et que le temps n'est pas éloigné où l'on pourra converser d'un bord à l'autre de l'océan atlantique, de Paris à New-York.

L'auteur de la découverte est un français, M. Oillot, inspecteur des télégraphes à Paris. M. Oillot vient d'achever les études qu'il avait entreprises depuis longtemps déjà et il se montre assuré du plein succès de sa découverte. Il pense pouvoir achever les préparatiss nécessaires pour l'expérimentation de son téléphone avant la fin du mois de septembre.

RETRAITE ANNUELLE

Des Prêtres de l'Archidiocèse de Montréal

Montréal, 16—La retraite annuelle de MM. les curés de l'archi-diocèse de Montréal, est commencée depuis hier soir, au grand séminaire de St-Sulpice.

Le R. P. Pichon, S. J., en est le prédicateur. Il y a près de deux cents retraitants.

La retraite de MM. les curés du diocèse de Valleyfield, est également commencée depuis hier soir, sous la présidence de Mgr Emard.

Ces retraites se termineront samedi.

Dévoré par un Ours

Ottawa 14—M. A. Raymond, de Hull vient d'apprendre l'horrible mort de son fils, arrivée dans l'état de New-York. Le jeune homme travaillait depuis quelque temps sur une voie ferrée, au lac Tupper, et dimanche, le 14, il partit en compagnie d'un ami, pour un voyage sur la montage située près de là. Après avoir erré pendant quelque temps à la recherche des bluets, il se perdirent l'un l'autre, et l'ami du jeune Raymond regagna seul le camp.

Vers le soir, comme Raymond ne revenait pas, on partit à sa recherche, et après un journée employée à cette fin on trouva le malheureux jeune homme. Il avait été étranglé par un ours d'une taille colossale.

Le jeune Raymond n'était âgé que de 16 ans.

Incendie desastreux

Oceola, Ia., 15—Presque toute la ville de Red Mountain a été détruite par un incendie hier, soixante maisons ont été réduites en cendres. Pertes $275,000 ; assurances $150,000. C'est l'œuvre d'un incendiaire.

Les sauterelles

Norfolk, 15—Des nuées de sauterelles détruisent l'avoine et autres récoltes dans ce comté et les comtés voisins.

Société St Jean Baptiste

A une réunion des officiers de la société St Jean-Baptiste de Ste-Marie, Beauce, les messieurs suivants ont été réélus pour l'année 1892, voici le résultat de cette élection :

Chapelain.—M. le curé Chaperon ;
Prés.-Honoraire.—Thos. Lessard ;
Président.—Désiré Rousseau ;
Vice-Président.— Ant. A. Taschereau ;
Secrétaire.—G. Taschereau ;
Ass.-Secrétaire. — Albert Bilodeau ;
Trésorier.—Joseph Ferland ;
Ass.-Trésorier.—E. Bealieu ;
Commissaires-Ordonnateurs : — G. Hamel, A. V. Pelletier, A. Lemieux, de Montarville Taschereau.

Comité de Régie.—MM. Dr Fortier, J. A. Morency, C. A. Alleyn, Thos. Dallaire, I. Lebon, A. Jaeques, L. N. A. de la Salle, G. Garant, H. Avard, et G. Morissette.

A cette assemblée, il a été résolu de prendre part à la grande fête du cinquantième anniversaire de la société St-Jean-Baptiste de Québec, ainsi que le cinquantième anniversaire de la prêtrise de Son Eminence Taschereau.

Dimanche prochain, à l'issue de la messe, seront prononcés plusieurs discours patriotiques par MM. J. A. Morency, Dr Fortier, Gustave Hamel et A. Taschereau.

LES MASSACRES DE L'OUGANDA

Les procédés de la colonisation anglaise en Afrique auront du moins fait ce miracle de mettre complètement d'accord la presse française et la presse allemande. La *Gazette de Voss*, que personne ne s'avisera de soupçonner de tendresse pour la France, tient exactement le langage qu'ont tenu, au sujet des massacres de l'Ouganda et des griefs du lieutenant Mizon, tous les journaux de Paris.

Sur le Kilimandjaro comme dans l'Ouganda, dit la *Gazette*, ce sont les agents de la compagnie anglaise de l'Est africain et les missionnaires de la Church Missionnary Society qui ont provoqué les incidents sanglants, et ce n'est pas à nous autres Allemands qu'il faut demander d'ajouter foi à leurs renseignements.

Et la *Gazette de Voss* revient avec une énergie singulière sur cette affirmation si bien d'accord avec tous les renseignements antérieurs ; elle déclare que ce sont bien les anglais qui ont provoqué les massacres catholiques dans l'Ouganda, qu'ils ont massacré eux-mêmes tant qu'ils ont pu, qu'ils ont vendu comme esclaves les malheureux survivants et qu'ils se sont aussitôt partagé les biens de leurs victimes.

A côté de ce violent réquisitoire contre les missionnaires et les agents britanniques, il faut placer ce que la feuille d'outre-Rhin dit des missionnaires français :

Les Pères blancs français, partout où ils se sont établis, ont travaillé dans l'intérêt de la civilisation ; tous les chefs des stations allemandes ont rendu hommage à leur action éducatrice, sur les indigènes. Jamais ils ne se sont livrés à des intrigues politiques ; loin de là, ils ont rendu aux intérêts allemands d'éminents services.

Voilà certes un jugement qui n'est point suspect, dont on ne saurait contester ni la bonne foi ni l'impartialité. Pourquoi faut-il que la pensée se reporte involontairement à cet ancien officier allemand qui est l'instructeur des troupes de Béhanzin et qui leur apprend depuis plusieurs mois à se servir contre les soldats français des armes à tir rapide qu'il a mises à leur disposition ?

LES RELIGIEUX DE SAINTE-CROIX

Election du Supérieur Général

Importance de cette Congrégation

Dans quelques jours, le Chapitre Général de la Congrégation des Religieux de la Sainte-Croix se réunira à Indiana, pour y faire l'élection d'un Supérieur Général et des Provinciaux de la Congrégation et de leurs assistants.

Le Superieur Général actuel est le Rév. Père Sorin. C. S. C. ; il est âgé 79 ans : bien qu'il soit nommé à vie il est question de le remplacer, parce ses infirmités ne lui permettent plus de s'occuper des soins de sa congrégation.

Plusieurs autre questions importantes concernant cette communauté seront discutées à ce chapitre.

La Communauté des Clercs de Ste-Croix a été fondée au commencement de ce siècle, au Mans, par M. l'abbé Dujarriez.

L'objet principal de cette congrégation, c'est l'enseignement.

Après la révolution, les écoles étaient toutes fermées, et il n'y avait presque plus d'instituteurs ; c'était pour combler cette lacune que l'abbé Dujarriez fonda la Congrégation des Clers de Ste-Croix, qui ont fait et qui font encore un grand bien.

A l'origine, la communauté ne comptait que des Frères, mais vers 1830, une congrégation de prêtres missionnaires s'étant réunie aux Clercs de Ste-Croix les deux congrégations n'en firent plus qu'une, sous le nom de Congrégation des Pères de Ste-Croix.

Il y a bien des années, les événements ayant forcé ces religieux à quitter en partie la France, ils vinrent s'établir à Indiana, Etats-Unis, où est maintenant le siège de la congrégation ; les RR.PP. y possèdent l'Université Notre-Dame, où doit se réunir le Chapitre.

Au Canada, les religieux de Sainte Croix sont au nombre de deux cent cinquante ; ils dirigent deux collèges classiques, celui de Saint Laurent et celui du Nouveau-Brunswick ; à part ces deux grandes institutions, ils ont encore des établissements à la Côte des Neiges, à Hochelaga, à la Côte St Paul, à Farnham, à St Césaire, à Sorel, à Valleyfield, à St Aimé, à Sainte Geneviève, etc.

En France, ces religieux sont en très grand nombre et ils ont la direction de grands établissements d'éducation.

Les prêtres de la Congrégation de Ste-Croix peuvent être ordonnés évêques. Actuellement, les Clercs ont l'honneur de compter deux évêques appartenant à leur institut.

Mgr Dufal, évêque retiré à Neuilly, et Mgr Louage, évêque de Dacco, au Bengale.

Mgr Louage est connu ici, car il a occupé pendant longtemps le poste de provincial du Canada.

Mgr Louage sera présent au chapitre d'Indiana.

Les Clercs de Ste-Croix, portent le vêtement ecclésiastique, et de plus une croix suspendue à un cordon noir passé au cou. Leur règle est calquée sur celle de Saint Ignace.

Voici maintenant les noms des délégués qui prendront part aux délibérations du chapitre qui se réunit tous les six ans, alors que se fait la nomination d'un supérieur général, s'il y a lieu, et des provinciaux et autres officiers.

Le R. P. Français, supérieur du Collège de Neuilly, Paris ; le R. P. Le Marié, supérieur du collège de Vézina, représentant du R. P. Provincial de France ; le R. Frère Léontied, économe provincial et le R. Frére Ernest, préfet de discipline au Collège de Neuilly, ont été délégués au Chapitre, par leurs confrères de France.

Cinq délégués du Canada iront également prendre part aux travaux du Chapitre : le R. P. Beaudet curé de St Laurent, et Provincial du Canada ; le R. P. Dion, supérieur du Collège St-Laurent ; le R. P. Roy, préfet des études au collège de Memramcook ; le R. F. Evariste, directeur du collège d'Hochelaga et le R. F. Godfroy, procureur du collège St-Laurent.

LES FETES DU 22 ET 23 AOUT

Le banquet de la société Saint-Jean-Baptiste organisé, pour le soir du 22 courant, promet d'obtenir un grand succès. 500 convives pourront y prendre part. Le menu sera choisi et très varié, le service des tables bien fait. Les zouaves pontificaux ont promis d'assister en corps, en costume : leur joli costume produira là un excellent effet.

Voici les noms des orateurs qui ont promis jusqu'à présent de porter la parole au banquet : Son Eminence le Cardinal Taschereau, le rév. F. H. Bélanger, l'honorable W. Laurier, l'hon. P. Landry, MM. L. O. David, I. Tarte, A. Pouliot, N. Olivier, B. Letellier, Dr M. Fiset, A. Jobin, N. K. Laflamme.

Un grand nombre de nos concitoyens ont décidé d illuminer leurs résidences le soir du 23 courant, fête du cinquantenaire de prêtrise de Son Eminence le Cardinal.

Nous les félicitons chaleureusement et engageons avec instance les autres citoyens à les imiter.

Non-seulement ce sera réhausser l'éclat de la fête, mais l'idée a aussi son côté essentiellement pratique, attendu que s'il ne se fait aucune démonstration dans la soirée, le grand nombre de nos visiteurs s'en iront dans le cours de la journée, et ce sera autant d'argent de perdu pour la ville.

ROSENSWEIG ET BLANCK

Leur Extradition Remise à une Quinzaine

Montréal, 12.—Les deux Juifs, Harris Blanck et Isaac Rosensweig accusés du meurtre de Louis Marks, à Iowanda, au mois de mars dernier, ont comparu ce matin devant le commissaire d'extradition, M. le magistrat Dugas.

Il a été décidé que les deux accusés seraient extradés d'ici à 15 jours.

M. Poirier, avocat des deux prisonniers, doit présenter sous peu une motion en cour supérieure pour obtenir un bref d'*habeas corpus* en leur faveur.

Un pèlerinage

Le cinquième pèlerinage associé des fidèles du diocèse de Sherbrooke, sous le patronage de Sa Grandeur Mgr Antoine Racine, évêque de Sherbrooke, aura lieu le 22 août courant.

La neuvaine préparatoire commencera le 22 août pour se terminer au Sanctuaire de la bonne Ste-Anne mardi, 30 août.

A STE-ANNE DE BEAUPRÉ

UNE ABJURATION

Jeudi soir, une bien touchante cérémonie a eu lieu à la Basilique de Ste-Anne de Beaupré. Une jeune américaine, Mme H. W. Forest, née Cécilia Eléonore Bangle, a abjuré la foi presbytérienne entre les mains du R. P. Mercier.

La cérémonie a été faite tout à fait privément.

Mlle Mary Morphy, de Boston, a servi de marraine à la néophyte.

Détail intéressant : la convertie est de descendance canadienne-française. Ses parents passèrent au Wiseman, où ils perdirent la foi faute de ministre de leur culte dans leur nouveau séjour.

Le récit de sa conversion est assez remarquable. Venue à la bonne Ste-Anne avec des amis, elle assistait depuis quelque temps aux offices religieux, et un jour, un peu par hasard, elle eut avec le R. P. Mercier un entretien dans lequel elle exprima tous les doutes religieux dans lesquels elle avait été élevée et lui confessa qu'elle cherchait la vérité. Après plusieurs conférences, elle finit par faire l'étude du Petit Cathéchisme et le Père fut très étonné un jour de constater qu'elle ne parlait plus comme protestante, mais bien comme catholique ; elle lui déclara qu'elle était convaincue que pas un protestant sans préjugés ne pourrait lire le Petit Cathéchisme sans se rendre à l'évidence.

La nouvelle convertie a reçu le baptême des mains du Rév. Père Mercier et a fait sa première communion, hier matin.

UNE RELIQUE DU PASSE

Le vieux canon trouvé dans la rivière Richelieu

Ce que M. B. Sulte en dit

Ottawa, 11.—Le canon en fer trouvé dans la rivière Richelieu, en face du fort St-Jean, en novembre dernier, est maintenant dans la musée militaire à Ottawa.

M. Benjamin Sulte, du département de la milice, est à chercher l'origine de ce canon.

Interrogé à ce sujet, M. Sulte à dit :

Le canon pèse 2,670 livres ; il est beaucoup rongé par la rouille, mais quelques marques qui y sont encore visibles aident beaucoup le chercheur à connaître l'origine de cette relique du passé.

Il a été fondu à Saint-Gervais, près de Mont-Blanc, France, vers 1730, et a été destiné à la marine. Le calibre de ce canon est un huit marques de l'ancien système. L'un des tourillons a été cassé et introduit dans la bouche de la pièce, afin de la mettre hors d'usage. Le nombre 2,966, qui est encore lisible sur la culasse du canon, indique qu'il est le 2966ième de ce calibre fondu à Saint-Gervais.

Il n'y a pas de doute que cette arme a été brisée et jetée dans la rivière lorsque les Français ont retraité du fort Saint-Jean en 1760.

Le fort qui a été construit sur l'ordre de l'amiral La Galissonnière, gouverneur-général du Canada, a été abandonné le 1er août 1760 par le brigadier général De Bougainville, qui fut plus tard un grand navigateur, le rival du capitaine Cook. C'était vers la fin de la guerre. L'île aux Noix fut évacuée par les Français le 28 août 1760 et quelques jours après Montréal capitulait.

NOS CHEMINS DE FER

Inspection finale du Montréal-Occidental

Une visite sur le Grand-Tronc

Montréal, 12.—Hier, le chemin de fer Montréal et Occidental entre Saint-Jérôme et Ste-Agathe a subi l'épreuve de l'inspection finale.

MM. Ridout, ingénieur du gouvernement fédéral, et Vallée, ingénieur du gouvernement provincial, accompagnés de MM. C. W. Spencer, surintendant-général, et P. A. Peterson, ingénieur de la compagnie du Pacifique, H. J. Beemer, directeur-gérant, G. H. Garden, ingénieur, et D. D. Macdonald, surintendant de la construction du Montréal et Occidental, M. D. Harris, ingénieur du chemin de fer de la Gatineau, se sont rendus en train spécial à Ste-Agathe, où ils ont rencontré un grand nombre des principaux citoyens de la localité et des paroisses reculées du nord.

Il y avait là des marchands et commerçants des bords du Nominingue qui n'ont pas dissimulé leur enthousiasme des progrès du chemin de fer. Ces gens devaient transporter en voiture leurs marchandises ou produits sur un parcours de quatre-vingt-dix milles, les uns jusqu'à cent-vingt milles pour atteindre St-Jérôme. Aujourd'hui, cette distance est raccourcie du coup d'au-delà de trente milles.

Le terrassement de la voie est terminé jusqu'à St-Jovite, soit à cinquante-deux milles de St-Jérôme, et l'on assure que les rails seront posées d'ici au mois de novembre prochain. Là est le terminus de la voie subventionnée. Il ne sera pas difficile d'obtenir des gouvernements qui portent un si grand intérêt au développement de ces contrées, des subsides pour le prolongement du Montréal et Occidental jusqu'à la Gatineau et le Désert.

Après avoir goûté quelques heures les beautés du site du pittoresque village de Ste-Agathe, les excursionnistes se sont remis en route et le trajet de retour, long de trente-et-un milles s'est fait en une heure et dix minutes, les relais aux stations y compris.

Les ingénieurs et M. Spencer ont manifesté hautement leur satisfaction de l'état du chemin et en ont fait leurs chaleureuses félicitations à M. Garden.

Il est tout probable que la compagnie du Pacifique mettra dans quelques jours des trains réguliers en circulation entre Ste Agathe et St Jérôme.

M. Spencer fit ensuite l'inspection du Grand Nord entre St Jérôme et Ste Julienne, dans l'intention probable, dit-on que la compagnie du Pacifique prenne possession de cette voie si elle est dans un état satisfaisant.

Incident assez étrange, le char a dû stopper avant d'atteindre Ste Julienne, vu la grande quantité de charbons qui obstruaient la voie.

—L'hon. G. A. Nantel fera dans le mois de septembre l'inspection des lignes subventionnées par la province, savoir : le Témiscamingue, la Gatineau, Lachute-St-André, les Basses-Laurentides, ainsi que les voies des Cantons de l'Est.

AGRICULTURE

Les vaches au paturage

Les vaches donnent la quantité du lait suivait l'abondance et la richesse du pâturage ; la fin de juin et tout le mois de juillet sont les mois où les vaches donnent le plus de lait, même au commencement d'août : mais à la fin d'août, l'herbe devenant plus dure est moins riche et alors les vaches donnent moins de lait. On pourrait remédier à cette diminution en lait, par un surcroît de nourriture. Pour cela, il faudrait semer du blé-d'inde qui pourrait être donné en vert aux vaches à la fin d'août. On devrait alors en donner une brassée par exemple à chaque vache. Quinze jours après, on pourrait leur donner deux repas de cette nourriture. Dans tous les cas, elles ne doivent jamais manquer d'eau. Dans chaque pâturage, les vaches devraient pouvoir s'abriter contre le soleil soit par le moyen d'arbres ou d'une bâtisse spéciale faite à peu de frais. Pour la distribution du blé-d'inde on doit y établir des râteliers pour éviter les pertes qui pourraient résulter en leur donnant ce blé-d'inde répandu sur le sol.

Labour superficiel ou profond

Un cultivateur voulant s'assurer de l'efficacité des labours superficiels ou profonds divisa un de ses champs en deux parties égales, en fit le labour de cinq à dix pouces, en semant de l'avoine également sur les parties de son champ labouré à une profondeur variant de cinq à dix pouces. La récolte de la partie labourée à cinq pouces fut très pauvre ; les autres pièces du champ rapportèrent plus, suivant la profondeur du labour et progressivement. Le meilleur rendement fut obtenu de la partie labourée à dix pouces de profondeur.

La maturité des fruits et végétaux

Assez souvent il arrive, pour une cause ou pour une autre, que l'on soit obligé de récolter des fruits ou végétaux avant leur maturité, et pour plus de sûreté de les placer ailleurs pour compléter leur entière maturité. A ce sujet il est une règle invariable à observer, c'est que les fruits qui ont végété en pleine lumière, ne doivent pas être placés dans un endroit obscur, pour atteindre leur complète maturité, car le défaut de lumière serait préjudiciable à leur bonne qualité. Il en est de même de certains végétaux, comme les melons et citrouilles qui demandent à être exposés à l'air dans un local exempt d'humidité, pour compléter leur maturité. Au contraire, certains végétaux, ceux qui ont fructifié en terre, comme les pommes de terre les carottes, les navets, etc. demandent pour compléter leur maturité et afin d'en assurer leur bonne conservation, à être placés dans des endroits obscurs et bien secs. Agir autrement serait préjudiciable à la bonne qualité et à la conservation soit des fruits, soit des légumes qui perdent de leur saveur et de leur bon goût. Assez souvent les graines de fruits ou de végétaux laissent beaucoup à désirer quant à leur qualité germimative, pour n'avoir pas observé cette règle.

Propagation des plans de fraisiers

Ceux qui désirent étendre la culture des fraises, au moyen de la transplantations de nouveaux plants, devront prendre en considération le fait suivant : le premier courant ou filet que forme un plan de fraisier est plus faible ; le deuxième, un peu plus fort ; le troisième est celui qui donne le plus de succès. On doit donc conserver ce dernier courant ou filet pour y former le plant à être transplanté. On doit en agir ainsi à l'égard de tous les autres plants de fraisiers, et détruire les autres filets pour donner plus de force aux plans dont on veut obtenir des fruits ou conserver pour la transplantation. La transplantation des plans de fraisiers pourra se faire dès que la plupart des plants ont cessé de produire des fruits. Vers le milieu ou la fin d'août est le meilleur temps ; les jeunes plants auront meilleure chance de reprise pour la saison d'hiver.

La plupart des cultivateurs se plaignent que les pies de leurs vaches sont couverts de crevasses. Cela est dû aux pluies abondantes que nous avons eues en juin.

La meilleur méthode pour faire disparaître ces crevasses est de laver le pie de vos vaches avec une légère savonnure tiède. Si vous vous servez d'eau froide comme la plupart font, au lieu de diminuer les crevasses, vous en augmenterez le nombre.

Ne barattez jamais de la crême fraîche avec de la crême ancienne.

En effet, le beurre se sépare beaucoup plus vite d'une crême dont le point de maturité est élevé. Si vous mélangez deux crêmes de 24 et de 28 heures, par exemple, le beurre de cette dernière se formera beaucoup plus vite, et le voyant en grains, vous déduirez que le barattage est terminé. Or, à ce moment, le beurre de la crême de 24 heures n'est qu'en partie formé et vous en laissez une notable proportion dans le lait de beurre, de là une perte sensible dans le rendement.

ENCORE UNE HISTOIRE DE MEURTRE

Le détective Trempe à la recherche des coupables

Montréal, 13.—Hier après-midi la police a été informée qu'un jeune homme de Montréal avait été tué à Whitehall, N. Y.

L'information a été donnée par un des frères du défunt. Vers 4.30 hrs. le détective Trempe accompagné du frère de l'homme tué, est parti pour Whitehall pour s'enquérir de la cause.

Voici l'histoire du crime. Vendredi le 29 juillet deux jeunes canadiens, maçons de Montréal, sont allés à Whitchal pour avoir de l'ouvrage.

Ils ne savaient pas qu'il y avait une grève de maçon en cet endroit. Ils se sont engagés et ignorant qu'elle était teneur des esprits à cet endroit et ils ont été attaqués lundi dernier par les individus en grève. L'un de nos deux montréalais a réussi à s'échapper mais l'autre a été tué par un coup de pistolet et jeté dans un marais. Le frère de la victime est venu à Montréal pour demander les services du détective Trempe.

L'oeuvre des Missions étrangères

Le compte rendu annuel des travaux des membres de la Société des Missions étrangères de Paris durant l'année 1891, vient de paraître. Nous lisons dans le préambule de cet intéressant et important rapport : " Dieu soit béni ! Les résultats de l'année qui finit sont encore plus consolants que ceux de 1890."

38,101 baptêmes d'adultes, 462 conversions d'hérétiques, 182,876 baptêmes d'enfants païens.

Les 38,101 adultes baptisés en 1891 nous font atteindre le chiffre de 1,009,-265 chrétiens ; c'est la première fois que la Société des Missions étrangères a le bonheur d'enregistrer un pareil nombre de néophytes.

Démission d'employés inutiles

Nous lisons dans le *Monde* de Montréal :

Le passage de l'honorable T. C. Casgrain à Montréal sera marqué par de nouveaux retranchements dans les dépenses de l'administration de la justice On nous informe que le personnel du palais de justice sera considérablement diminué. Il y a encore au palais de justice une foule d'employés inutiles et le temps des sinécures, qui a fleuri sous le régime Mercier, est maintenant passé.

LE NOUVEAU VICAIRE GENERAL

M. Florent Bourgeault, curé de Laprairie, et chanoine hororaire de la cathédrale de Montréal, a été appelé par Monseigneur l'archevêque à succéder au regretté M. Maréchal.

Bien des liens, assurément, l'attachaient à cette paroisse de Laprairie dont il était curé depuis de longues années, et il avait atteint l'âge où un changement complet d'occupations et d'habitudes est toujours l'occasion d'uu sacrifice réel, quelque soit l'honneur qui puisse nous être conféré.

M. Bourgeault ne s'est pas arrêté un instant devant ces considérations trop humaines. Son supérieur l'appelait, il a vu dans cet appel la volonté de Dieu : il a accepté.

M. le vicaire général se rendra à l'archevêché à la fin du mois prochain. Il peut être sûr d'y rencontrer le plus sympathique accueil. Déjà il jouit de l'estime et de la vénération de tout le clergé, et il nous est doux de penser que, par sa piété profonde, sa modestie, sa régularité, il nous rappellera le bon prêtre et le tendre père qui nous a été si soudainement ravi.

LE R. P. ALEXIS BRUNET, O. M. I.

La congrégation des Pères Oblats vient de faire une perte bien sensible en la personne du R. P. Alexis Brunet, décédé la semaine dernière.

Le R. P. Brunet était né dans le diocèse de Laval, France, en 1842. Ordonné prêtre en 1867, il fut d'abord employé comme vicaire pendant quelques années, et entra ensuite dans la congrégation des Oblats de Marie Immaculée. Parti pour le diocèse de St-Albert avec Mgr Grandin, il y prononça ses vœux en 1876, et y passa cinq années.

Pendant ce temps il se livra à l'étude de la langue sauvage et exerça aussi le saint ministère dans une humble mission que l'évêque lui avait confiée.

Il revint à Montréal en 1881. Depuis cette époque, il n'a cessé de prêcher des retraites dans les paroisses et dans les communautés religieuses.

Sa vertu caractéristique était la charité. Que de bien il a fait partout où il a passé !

Il avait pour la sainte Vierge une dévotion toute filiale et mettait son bonheur à parler d'elle dans ses discours.

Le P. Brunet a été un missionnaire modèle, aussi humble que zélé.

Atteint de la maladie qui devait l'emporter, il cessa ses prédications vers la fin de l'année 1891. Les soins dévoués qu'il reçut pendant six mois à l'Hôtel-Dieu de Montréal, ne purent conjurer le mal. Il partit pour la maison que les Pères Oblats possèdent à Mattawa, et c'est là qu'il mourut le 4 de ce mois, après avoir édifié ses frères par la grande patience avec laquelle il supporta ses cruelles douleurs.

Les funérailles ont eu lieu à Mattawa, lundi dernier. Le service funèbre a été chanté par Mgr Lorrain, évêque de Cythère, et vicaire apostolique de Pontiac.

BLAKE EN ANGLETERRE

Il prononce un discours qui fait sensation

Londres, 12.—L'Hon. Edward Blake a prononcé hier soir un discours devant l'Union du Home Rule, qui est considéré par tout le monde comme le meilleur qu'il ait encore fait en Angleterre. M. Blake a tenu son vaste auditoire sous le charme pendant une heure, en critiquant énergiquement les arguments des unionistes. Les applaudissements ne lui ont pas été ménagés. Sa réputation est déjà grande parmi les libéraux.

M. Fielding, premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, assistait au discours de M. Blake, et il a été prié d'adresser la parole à l'assemblée.

DE VIEUX PROGES REGLES

Le gouvernement paie les bonus aux paroisses de St-Lin et de Ste Anne

M. Jos. Gauthier, ancien député du comté de l'Assomption, vient d'arriver de Québec, dit l'*Etendard*, porteur de bonnes nouvelles pour les paroisses de St-Lin et de Ste Anne des Plaines.

Ces deux paroisses avaient depuis longtemps des procès au sujet de leurs souscriptions pour la construction du chemin de fer St-Jean et elles avaient réussi, un jour à se faire voter un bonus de $30,000 par le gouvernement Mercier pour aider au règlement de ces procès.

M. Gautier vient de réussir à obtenir du gouvernement le chèque payant la somme votée aux jours de M. Mercier, et ainsi se trouvent réglés d'interminables procès.

La politique du gouvernement comprise

Construction de silo

M. Grenier de St-Côme, comté de Beauce écrit à la *Vallée de la Chaudière* la lettre suivante :

St-Côme, 6 août

M. le Rédacteur de la Vallée de la Chaudière.

Veuillez bien donner un petit espace dans les colonnes de votre journal aux quelques lignes suivantes :

MM. J. N. et L. F. Lemay, marchands de St-Côme de Kennébec, travaillent toujours pour le progrès de cette paroisse. Ayant pris connaissance que le gouvernement accordait une prime à celui qui bâtirait le premier silo dans sa paroisse, MM. Lemay se sont aussitôt mis à l'œuvre, tant pour gagner la prime que pour donner l'exemple aux habitants de St-Côme ; ils ont bâti un magnifique silo qui sera un modèle, non-seulement pour la paroisse de St-Côme, mais aussi pour les paroisses environnantes.

Honneur aux hommes de progrès !

L. GRENIER

Tous les vrais amis de la cause agricole se réjouiront de voir les effets produits déjà par la politique du gouvernement actuel. Enfin, va-t-on se mettre pour tout de bon à pratiquer les conseils donnés à nos cultivateurs. Nous le souhaitons, l'espérons et le croyons. Tant mieux, et à chaque fait nouveau qui nous sera signalé, nous répéterons : bravo !

Cultivateurs, en avant pour le silo, le bon silo. Si vous en aviez un aujourd'hui, tant de fourrage à moitié perdu après cette tempête, ensilé, deviendrait une excellente nourriture pour votre bétail, cet hiver.

Bravo, MM. Lemay, et que votre exemple trouve de nombreux imitateurs.

MONUMENT A COLOMB

Le monument de Christophe Colomb, œuvre de M. Gaetano Russe et dû à l'initiative de la colonie italienne de New-York, partira prochainement pour l'Amérique.

Deux bas-reliefs représentent Colomb l'un au moment où il s'écria : Terre ! terre ! l'autre au moment du débarquement.

Le monument sera érigé sur la plus belle place de New-York et sera inauguré le 12 octobre 1892, quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique.

Lettre Pastorale

AU SUJET DE LA VENTE DE MAUVAIS JOURNAUX

ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU, CARDINAL PRÊTRE DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE, DU TITRE DE SAINTE MARIE DE LA VICTOIRE, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC,

Aux fidèles des villes de Québec et de Lévis, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Nous avons appris avec un profond chagrin que, depuis quelque temps, on répand dans notre ville épiscopale et dans les environs des livres contraires à la foi et à la morale, des journaux absolument mauvais, importés de France, des gravures obscènes ; on peut les voir étalés, au grand scandale des chrétiens sincères, dans les vitrines de certains libraires peu scrupuleux et plus soucieux de leurs intérêts matériels que du salut des âmes.

Nous ne pouvons en conscience, Nos Très Chers Frères, nous empêcher de vous signaler ce danger qui est très grave pour vous et pour vos familles. Nous venons réclamer et protester aussi énergiquement que possible contre ce commerce immoral ; Nous le faisons au nom de la raison qui en démontre la culpabilité, comme au nom de Dieu et de la sainte Eglise qui le défendent.

Dans ces productions littéraires du jour qui sont vendues, distribuées et données presque pour rien, on attaque les vérités les plus fondamentales de la religion, on tourne en ridicule les choses les plus saintes, on apprend aux lecteurs qu'il n'y a d'autre bonheur que le plaisir des sens, d'autre loi que l'intérêt, d'autre motif pour s'abstenir du crime que la crainte des tribunaux et des prisons ; au lieu de plaindre et de sauver le pécheur, on essaie de réhabiliter ses turpitudes et de lui en faire un titre de gloire.

Où irions-nous, Nos Très Chers Frères, si ces principes abominables et subversifs venaient à prévaloir parmi nous ? Que deviendrions-nous si ce que l'Eglise nous a appris à regarder comme le plus saint des devoirs était rayé de notre code religieux, de nos croyances, de nos traditions ? Que serait, dans quelques années, notre société canadienne jusqu'à présent morale et imbue de principes solidement chrétiens, si vos enfant allaient s'abreuver aux sources empoisonnées d'une littérature impie et licencieuse ? Hélas ! nous descendrions à pas de géant vers les abîmes et nous aurions à déplorer bientôt les affreux malheurs, les catastrophes irrémédiables dont l'Europe souffre aujourd'hui. Croyez-le, Nos Très Chers Frères, ces écrits cyniques, fruit d'une dépravation sans bornes, sont de nature à provoquer tous les désordres et finissent par enlever à la société ses plus fermes assises.

Si donc vous avez pu douter auparavant qu'il vous fût permis de vendre ou de lire ces livres et ces journaux dont Nous venons de vous parler, Nous vous disons avec toute l'énergie dont Nous sommes capable : non, il ne vous est aucunement permis de vendre ou de lire ces productions malsaines, vous vous rendriez coupables d'une faute très grave et en elle-même et dans ses inévitables conséquences.

Saint Paul, prêchant à Ephèse, ne se contenta pas de l'humble et sincère aveu que les payens convertis lui firent de leurs égarements. Sachant que la détestation du péché implique le sacrifice des objets qui y ont entraîné et le retranchement des occasions qui sont de nature à y faire retomber, il exigea de plus qu'on lui apportât les mauvais livres. Il fut religieusement obéi ; on en fit un monceau et, pour faire disparaître à jamais ce qui avait été et ce qui pouvait être encore la perte d'un grand nombre d'âmes, on y mit le feu devant tout le monde : *Contulerunt libros et combusserunt coram omnibus.* (Act. XIX et XX.) Le sacrifice, au point de vue matériel, était assez considérable, puisqu'*il y en avait pour cinquante mille deniers d'argent*, mais ces premiers chétiens comprenaient qu'il leur fallait avant tout sauver leur âme. Cet acte de foi et d'obéissance fut pour eux la source des grâces les plus précieuses et les plus abondantes.

Ce fait fut décisif pour les âges suivants. St Augustin nous assure que tous les sectaires qui troublèrent la primitive Eglise furent obligés, avant d'obtenir la grâce de la reconciliation, d'apporter leurs livres aux pieds des Apôtres ou de leurs successeurs et de les brûler. La délicatesse de conscience des premiers fidèles était poussée en cette matière à une perfection qu'on serait tenter d'appeler aujourd'hui excessive ; ils tremblaient de voir la doctrine révélée se ternir par le moindre souffle de l'erreur, bien différents en cela de nos modernes libres-penseurs qui, confondant toutes les notions, voudraient décerner les mêmes droits, les mêmes égards au faux et au vrai, au vice et à la vertu.

C'est ce même attachement à la même doctrine qui a induit les Pères du troisième Concile Provinciale de Québec à vous signaler ce brave danger. Dans leur Lettre Pastorale, publiée à cette occasion, ils s'expriment ainsi : " Aujourd'hui plus que jamais l'enfer met tout en œuvre pour ruiner de fond en comble, s'il était possible, la véritable religion, et les tempêtes qui s'élèvent contre elle, sur la mer orageuse de ce monde, deviennent de plus en plus furieuses.

" Ces dangers se trouvent, n'en doutez pas, Nos Très Chers Frères, dans la lecture des mauvais livres et des mauvais journaux surtout, qui circulent plus que jamais dans le monde. Car, hélas ! ils se colportent partout, dans les places publiques, dans les gares et les chars des chemins de fer, dans les prisons et les hôpitaux, sur les marchés et dans les maisons particulières. L'erreur se déguise sous toutes les formes et se cache, pour mieux se propager, dans l'infinité de bibles falsifiées, de petits traités pleins de mensonges, de brochures irréligieuses ou immorales, de journaux injurieux à la foi et aux mœurs.

" A la vue de tant de productions criminelles que l'enfer ne cesse de vomir sur la terre, tremblez, Nos Très Chers Frères, comme vous le feriez à la vue du serpent venimeux qui se glisserait dans vos maisons : *quasi a facie colubri fuge peccatum.* Rejetez-les loin de vos demeures, afin que votre esprit et votre cœur, comme ceux de vos enfants, ne soient pas gâtés par le poison qu'elles renferment, et qui est mille fois plus funeste à l'âme que ne l'est pour le corps le souffle empesté des serpents. Ne gardez chez vous, au contraire, que des livres approuvés et propres à conserver dans vos familles l'amour des bons principes et des saines doctrines. "

D'après saint Basile, un livre est comme la nourriture des âmes, *cibus animarum*, c'est-à-dire que tout livre qu'on lit avec plaisir—la même remarque s'applique évidemment aux mauvais journaux—passe dans l'âme à peu près comme les mets dont on nourrit le corps se transforment en sang. Si donc le livre est bon, les idées saines, les sentiments justes et louables de l'écrivain se communiquent aux lecteurs ; si le livre est mauvais, ceux-ci, s'imprègnent des jugements faux, des idées corruptrices, des mouvements passionnés que l'auteur y a déposés ; et ce dernier effet sera plus certain et plus prompt, parce qu'il y a dans l'homme, dès l'âge le plus tendre, une pente plus forte vers le mal.

Cette doctrine, fidèle écho de l'enseignement des Apôtres, des Pères de l'Eglise, des Conciles et des Souverains Pontifes, vous fait, Nos Très Chers Frères, une obligation stricte et rigoureuse de renoncer à la lecture des livres et des journaux qui peuvent porter atteinte à la foi et aux mœurs. C'est bien ici le cas d'appliquer la parole du divin Sauveur : " Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise qu'il soit pour vous comme un païen et un publicain." C'est bien aux libraires sans conscience qu'on peut dire avec Notre Seigneur : " Malheur à celui par qui le scandale arrive.

N'oubliez pas, chrétiens, que le sixième commandement de Dieu défend tout ce qui conduit à l'impureté ; il interdit les regards indécents et, par une conséquence nécessaire, les tableaux et gravures où la pudeur est outragée. Il défend aussi, sous peine de péché grave, d'écrire, d'imprimer, de vendre, de prêter ou de lire des livres immoraux. La lecture d'un journal impie ou licencieux suffit pour étouffer la foi, pour éteindre dans l'âme tout sentiment de religion, pour entraîner dans toute espèce de désordres.

L'ennemi de notre salut n'a pas inventé de moyen plus efficaces pour corrompre les bonnes mœurs que les mauvais romans. Soyez tous sur vos gardes abstenez-vous de porter vos lèvres à ces coupes empoisonnées. Que de jeunes personnes se perdent par ces lectures pernicieuses ! Que de gens, même avancés en âge, regrettent leur téméraire curiosité, cause de tant de désastres ! Dieu, dit St-Augustin, nous parle et nous instruits par les bons livres et le démon nous parle et nous séduits par les mauvais. Il ne faut qu'un mauvais livre pour perdre une foule de gens ; on se le passe de main en main ; la plaie gagne, le poison circule et infecte des villes entières.

Ne dites pas que vous lisez ces livres qu'afin de vous instruire, comme le fait remarquer le même grand Docteur, la lecture des mauvais livres ne vous rendra pas savants, mais vicieux ; vous y apprendrai à connaître le mal sans horreur, à dire le mal sans pudeur, à commettre le mal sans retenue. Si vous en avez en votre possession, détruisez-les, comme vous le feriez d'un serpent qui pourrait tôt ou tard vous faire une blessure mortelle.

Parents chrétiens, Nous vous en supplions par tout ce qui vous est le plus cher, entendez notre voix et secondez nos efforts. Vous vous intéressez à vos chers enfants, vous êtes tenus en conscience de vous occuper du salut de leur âme ; écartez à tout prix le danger qui les menace. La pureté est leur trésor le plus précieux ; usez de votre autorité pour les détourner de toute lecture dangereuse, de tout regard qui serait de nature à allumer en eux le feu des passions. Ne leur permettez pas d'aller chez ces libraires qui n'ont pas assez de conscience pour mettre les intérêts de la foi, de la morale et de la religion au-dessus des intérêts matériels et d'un gain sordide.

Que tous les bons catholiques s'appliquent à enrayer le mal déjà trop grand ; qu'ils empêchent, autant qu'il leur sera possible, la diffusion de ces publications malsaines qui finissent toujours par ravir les consolations du foyer domestiques, souiller les consciences, corrompre les cœurs et porter atteinte au bon ordre le la société. Ils accompliront ainsi un devoir et préserveront bien des âmes de la damnation éternelle.

Sera notre présente lettre pastorale lue au prône des églises paroissiale des villes de Québec et de Lévis, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contreseing de notre secrétaire, le trentième jour de mai mil huit cent quatre-vingt-douze.

E.-A. CARD. TASCHEREAU,
Arch. de Québec.
Par mandement de Son Eminence,
B.-PH. GARNEAU, Ptre,
Secrétaire.

La Quarantaine

Ces jours derniers, le président de la Chambre de Commerce de Québec écrivait à l'hon. John Carling, ministre de l'agriculture à Québec, pour lui signaler l'urgence d'améliorer l'organisation du service de la Quarantaine à la Grosse-Isle en prolongeant le quai de l'endroit jusqu'à eau profonde et en installant sur ledit quai tous les appareils les plus modernes à désinfection, tel que recommandé par les autorités médicales du pays.

L'hon. ministre vient d'écrire au président de la Chambre que le gouvernement s'occupe en ce moment de prendre les mesures nécessaires pour compléter l'organisation du service de la Quarantaine dans le sens indiqué dans la lettre du président.

Mine d'or

Il est plus que jamais question de mine d'or dans la jeune colonie de Channay, Cantons de l'Est Déjà, il y a 27 ans, des chercheurs avaient découvert un riche gisement dans le lit de l'Arnold, sur les lots 24 et 25 du septième rang de Woburn ; mais les circonstances en devaient retarder l'exploitation jusqu'à nos jours. Le propriétaire de ces terrains, M. Jos. Boulanger de St. François-Xavier de Brompton, est venu y faire une visite dans les premiers jours de ce mois et il a pris des mesures pour y faire d'importants travaux.

Cette mine se trouve maintenant d'un accès facile, grâce aux progrès de la colonisation et l'ouverture des chemins.

Le site est immédiatement au-dessous de la chaussée que M. Dudly vient de construire.

LA GRANDE PROCESSION

Voici la liste complète des sociétés qui seront représentées dans la grande procession qui partira de la place St-Pierre, Saint-Sauveur, à 7.30 précises, lundi, le 22 :

ORDRE DE LA PROCESSION

PREMIÈRE DIVISION

Le grand maréchal.
Le président de la Société des Pilotes, représentant Jacques-Cartier à bord de la *Grande Hermine*.
Un canot d'écorce monté par trois petits Hurons.
La compagnie des marins en uniforme blanes avec drapeau fleurdelysée.
La compagnie des marins en uniforme bleu, avec drapeau français.

DEUXIÈME DIVISION

Les matelots sur deux lignes et les Hurons au centre.

TROSIÈME DIVISION

La Société des Pilotes, avec drapeau et insignes.

QUATRIÈME DIVISION

L'Union St-Joseph de Notre-Dame de Beauport, avec bannière, drapeau, insignes, char allégorique représentant le colonel de Sallaberry et une fanfare.

CINQUIÈME DIVISION

Le Cercle Catholique avec drapeau et insignes.
Les Forestiers Catholiques, Cour St-Roch, No 110, avec bannière, drapeau et insignes.

SIXIÈME DIVISION

La société des Artisans Canadiens-Français de la Cité de Québec, avec bannière, drapeau, insignes et fanfare.

SEPTIÈME DIVISION

Le chœur de l'orgue de la congrégation de St-Roch, avec bannière et insignes.
Les Congréganistes de St-Roch, avec drapeau, bannière et insignes.
Un antique calèche, portant un cultivateur à l'aise avec un de ses fils parvenu à une profession libérale.

HUITIÈME DIVISION

La Société Saint-Jean-Baptiste de Charlesbourg, avec bannière, drapeau, insignes et fanfare.
L'Union Saint-Joseph de Charlesbourg avec drapeau et insignes.

NEUVIÈME DIVISION

L'Union Saint-Joseph de Saint-Roch, avec bannière, drapeau et insignes.
Club d'Iberville, du Château-Richer, avec drapeau et insignes.
Union Iberville, Saint Roch, avec drapeau et insignes.

DIXIÈME DIVISION

Club de bicyclistes "l'Eclaireur," avec drapeau.
La Société Saint-Jean-Baptiste de l'Ancienne Lorette, avec bannière, drapeau, insignes, char allégorique représentant l'Agriculture, et fanfare.
L'Union des Tailleurs de Cuir, avec drapeau et insignes.
L'Union des Tailleurs de Pierre, avec drapeau et insignes.
L'Union des Tailleurs de Pierre, avec drapeau et insignes.
La Société Bienveillante de St-Roch avec bannière, drapeau et insignes.
L'Association des Peintres, avec drapeau, insignes et char allégorique.
La Société Saint-Jean-Baptiste des élèves externes du Séminaire de Québec avec bannière, drapeau et insignes.

ONZIÈME DIVISION

Succursale 97 de l'Association Catholique de secours mutuels de Saint-Roch C. M. B. A.

DOUZIÈME DIVISION

La Société Saint-Jean Baptiste de Sillery, avec bannière, représentant les Martyrs du Canada, drapeau et insignes.
L'Union des Tanneurs et Corroyeurs avec drapeau et insignes.
L'Union Saint-Joseph, Saint-Ambroise, avec drapeau et insignes.
L'Union des Mégissiers, Saint-Roch, avec drapeau et insignes.

TREIZIÈME DIVISION

L'Union Commerciale de Saint Roch avec bannière drapeau, insignes et fanfare.

QUATORZIÈME DIVISION

Un char portant Champlain.
Haches d'armes.
Le chapelain et les officiers de la section St-Roch.
La section St-Roch de la Société St-Jean-Baptiste de Québec, avec bannière, drapeau, insignes, un cavalier portant un oriflamme à cheval.
Un bateau à vapeur perfectionné.

QUINZIÈME DIVISION

Les Honorables Juges.
Les Conseillers législatifs.
La Chambre d'Assemblée.
Le Barreau.
La Chambre des Notaires.
Les Médecins et chirurgiens.
Les Universitaires.
Les Séminaristes.
L'Institut Canadien.
Les Congréganistes de N.-D. de Québec, avec bannière, drapeau et insignes.

SEIZIÈME DIVISION

Programme de la Société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur

La Garde d'Honneur.
Les élèves des Frères des Ecoles Chrétiennes.
L'association des bouchers, bannières et insignes.
Les anciennes compagnies No. 1, No. 2, No 3 des Sapeurs Pompiers sous le commandement des capitaines Plamondon, Goulet et Dion, avec drapeau, insignes et bannières.
L'Union protectrice des monteurs, avec bannières et insignes.
Un char portant le petit Saint-Jean-Baptiste.
La compagnie des Zouaves du Sacré-Cœur, avec bannières, insignes et fanfare.
Le commissaire ordonnateur de la Société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur de Québec et ses assistants.
Les ouvriers de bord, section No 5, avec bannières et insignes.
L'Association des bateliers, avec bannières et insignes.
L'Union des Tailleurs de pierre, avec bannière et insignes.
L'Union St-Joseph de St-Sauveur de Québec.
Les membres de la C. M. B. A. avec insignes.
L'Union des Tanneurs et Corroyeurs, avec bannières et insignes.
Les Congrégations des Hommes de St-Sauveur de Québec, avec bannière et insignes.
La Congrégations des Jeunes Gens de St-Sauveur de Québec, avec bannière et insignes.
La grande Lance suivie de l'Oriflamme.
La bannière de la Société, avec lances et haches d'armes.
Le grand drapeau blanc.
L'Union Lambillotte, avec bannière et insignes.
La fanfare de L'Union Lambillotte.
La bannière principale de la Société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur, avec lances et haches d'armes.
Les présidents honoraires de la Société.
Le président actif de la Société et le comité de Régie en exercice.
Les membres de la Société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur.
Deux maréchaux à cheval
La Société des Artisans Canadiens français de Lévis, avec bannière, drapeau, insignes et fanfare.
L'Association des barbiers, avec drapeau et insignes.
L'Association des Ferblantiers et Plombiers, avec drapeau et insignes.
L'Union de N.-D. de Québec.

DIX-SEPTIÈME DIVISION

La fanfare "L'Harmonie de Montmagny.
Les Forestiers Catholiques, Cour 118 Montmagny.
Forestiers Catholiques, Cour Frontenac No 122.
La Société St-Jean-Baptiste de Chicoutimi avec bannière, drapeau et insignes.

DIX-HUITIÈME DIVISION

La Société St Jean-Baptiste de Sherbrooke.
La Société St-Jean-Baptiste de Ste-Marie de la Beauce.
La Société St-Jean-Baptiste de N.-D. de la Garde avec drapeau et insignes.

DIX-NEUVIÈME DIVISION

La Société des Ouvriers de bord, avec bannière, drapeau, insignes et fanfare.
Le Chapelain et les officiers de la section N.-D. de Québec.
La Section Notre-Dame de la Société St-Jean Baptiste de Québec, avec bannière, drapeau et insignes.

VINGTIÈME DIVISION

L'Union St-Joseph de St-Jean-Baptiste avec bannière, drapeau et insignes.
L'Union Musicale avec bannière drapeau et insignes.
La Société de bienfaisance française avec drapeau et insignes.

VINGT-UNIÈME DIVISION

L'Union Typographique avec drapeau insignes et char allégorique.
La Société St-Jean-Baptiste de Ste-Foye avec bannière, drapeau et insignes.
L'Union St-Joseph de St-Colomb de Sillery avec drapeau et insignes.

VINGT-DEUXIÈME DIVISION

La Société des ouvriers travaillant le bois, de St-Jean-Baptiste avec bannière, drapeau et insignes.
Cercle de la Salle avec drapeau, insignes et char allégorique.
Le Chapelain et les officiers de la section St-Jean de la société St-Jean-Baptiste.
La Section St-Jean de la Société St-Jean-Baptiste de Québec, avec bannière, drapeau, insignes et un char portant un petit St-Jean-Baptiste.

VINGT-TROISIÈME DIVISION

L'Union St-Joseph de St-Hyacinthe.
Société St-Jean-Baptiste de Saint-Ephrem d'Upton.

VINGT-QUATRIÈME DIVISION

Les Forestiers Catholiques des Trois-Rivières, avec drapeau et insignes.
La C. M. B. A., cour 101 des Trois-Rivières, avec drapeau et insignes.
Les Artisans Canadiens-Français des Trois-Rivières, avec drapeau et insignes.
La C. R. Légion, des Trois-Rivières, avec drapeau et insignes.
L'Union St-Joseph No 101 des Trois-Rivières, avec drapeau et insignes.
La Société St-Jean-Baptiste des Trois Rivières.

VINGT-CINQUIÈME DIVISION

Les Artisans Canadien-Français de Montréal, avec drapeau et insignes.
La fanfare de la cité de Montréal.
L'Union St-Joseph de Montréal, avec bannière, drapeau et insignes.
Les Forestiers Catholiques, cour St-Jean-Baptiste No 222, de Montréal, avec drapeau et insignes.
La Société St-Jean-Baptiste de Montréal, avec bannière, drapeau et insignes.
Les Forestiers Catholiques de Lachine, avec drapeau et insignes.

VINGT-SIXIÈME DIVISION

L'Union Musicale de Hull.
La Société St-Antoine de Padoue d'Ottawa, avec drapeau et insignes.
L'Union St-Joseph d'Ottawa, avec drapeau et insignes.
L'Union St-Thomas d'Ottawa, avec drapeau et insignes.
Société St-Jean-Baptiste d'Ottawa.
Cercle Catholique de Secours Mutuel d'Ottawa.
Les Forestiers Catholiques, cour Notre-Dame de la Grâce No 205, de Hull.
Les Forestiers Catholiques de Valleyfield.

VINGT-SEPTIÈME DIVISION

La Garde de Napoléon Premier de Fall River, Mass.
La Société Saint-Jean-Baptiste de Bidford, Maine.
L'Association de Secours Mutuels de Bidford, Maine.
La Ligue du Sacré-Cœur de Bidford, Maine.
La Société St-Jean-Baptiste de Salem. Mass.
L'Union St-Joseph de Salem, Mass.
Le Cercle Canadien de Southbridge.

VINGT-HUITIÈME DIVISION

La Société Saint-Jean-Baptiste de Lynn, Mass.
La Société Saint-Jean-Baptiste de Lowell, Mass.
La Société Saint-Jean Baptiste de Haverhill, Mass.
La Société Saint-Jean-Baptiste de Indian, Orchard, Mass.
La Société Saint-Jean-Baptiste de Lawrence, Mass.
La Société Saint-Jean-Baptiste d Holyoke, Mass.
Le Cercle Montcalm de Holyoke, Mass.
La Ligue du Sacré-Cœur de Holyoke.

VINGT-NEUVIÈME DIVISION

La Société Saint-Jean-Baptiste de Boston, Mass.
Le Club National de Naturalisation de Taunton, Mass.
Le Cercle Canadien de Trois-Rivières, Mass.
Union Canadienne-Française de Clairmont, Mass.
La Société St-Jean-Baptiste de Adams, Mass.
Le Club Franco-Américain de Adams, Mass.

TRENTIÈME DIVISION

La Société St-Jean-Baptiste de Labanon, N. H.
La Société Saint-Jean-Baptiste de Nashua, N. H.
L'Association de Bienfaisance Saint-Augustin de Manchester, N. H.
La Société St-Jean-Baptiste de Providence, R. I.
La Société St Jean-Baptiste de Centre Ville, R. I.
L'Association Canadienne-Française de Woonsocket, R. I.
L'Institut - Canadien - Français de Woonsocket, R. I.
La Société St-Jean-Baptiste de Woonsocket, R. I.
Le Club National de Woonsocket, R. I.
L'Association Jacques-Cartier d'Albany, N.-Y.
La Société St-Jean-Baptiste de Waterbury, Conn.
La Société St Jean-Baptiste de West-Rutland, Vermont.
La Société St-Jean-Baptiste de Winooski, Vermont.
La Société Saint-Jean-Baptiste de Burlington, Vermont.

TRENTE-UNIÈME DIVISION

La Société Saint-Jean-Baptiste du Lac Linden, Michigan.
La Société Saint-Jean-Baptiste de Calumet, Michigan.
La Société Saint-Jean-Baptiste de Houghton, Michigan.
La Société Saint-Jean-Baptiste de Hancock, Michigan.
La Société Saint-Jean-Baptiste de Alpena, Michigan.
L'union Saint-Joseph de Kankakee, Michigan.
La Société Saint-Jean-Baptiste de Chicago, Illinois.

TRENTE DEUXIÈME DIVISION

Les Forestiers Catholiques, cour Hannepin No 153, Minneapolis, Minnesota.
La Société Saint-Jean-Baptiste de Duluth, Minnesota.

TRENTE-TROISIÈME DIVISION

Son Eminence le cardinal Taschereau en carosse.
Les Zouaves pontificaux avec leurs drapeaux et le drapeau de Carillon.
La fanfare de l'Union Musicale.
Le commissaire ordonnateur de la Société St-Jean-Baptiste de Québec.
Le char allégorique de la Société.
Le Président général, le président adjoint et le chapelain général de la Société Saint Jean Baptiste de Québec.

TRENTE-QUATRIÈME DIVISION

Son Honneur le maire, les échevins et les conseillers de la ville de Québec.
Le drapeau blanc.
Le secrétaire-Archiviste, le trésorier et le comité de Régie de la Société avec drapeau et insignes
Les membres fondateurs de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

Rectification partielle

Nous avons relevé hier un article du *Canadien* où les Canadiens-Français en général, et notre clergé en particulier, étaient accusés d'avoir de tout temps injurié et dénoncé les Anglais.

Le *Canadien* nous est arrivé hier soir avec une note signée de M. Tarte, relative à cet article.

Voici cette note :

Je ne veux pas signer ces lignes sans regretter la publication, dans le *Canadien* de samedi, d'un article intitulé : "Le jour n'est pas loin" et dans lequel l'auteur fait jouer au clergé canadien un rôle dont, Dieu Merci, il n'est pas coupable.

J. ISRAEL TARTE.

Voilà qui est bien pour ce qui concerne notre clergé.

Reste l'accusation fausse jetée à la face des Canadiens de la province de Québec dont la générosité envers la minorité anglaise est odieusement méconnue.

UNE PROTESTATION

La *Patrie* publiait l'autre jour une lettre de M. Martineau, un libéral très en vue, dans laquelle il reprochait à M Thibaudeau de vouloir se démettre de sa position de sénateur en faveur d'un anglais, M. McIntyre.

Voici cette lettre :

Monsieur le Rédacteur,

Placé dans l'alternative de perdre sa position de shérif ou d'abandonner son siège au sénat, l'Honorable M. Thibaudeau laisserait, parait-il, Ottawa, si on voulait lui donner pour successeur M. Ducan McIntyre. J'espère que pareil compromis ne sera pas accepté.

M. Thibaudeau n'a-t-il pas parmi ses amis politiques Canadien-Français un homme capable de le remplacer au sénat et acceptable aux conservateurs ? Et s'il ne lui est pas possible de faire nommer un canadien libéral, ne vaut-il pas encore mieux un canadien conservateur qu'un anglais libéral ? N'en avons nous pas assez des Anglais libéraux qui nous persécutent à Manitoba et qui nous abandonnent dans Ontario, dans une autres phère législative ?

La cause de notre nationalité, déjà si compromise, n'est-t-elle pas plus sacrée que les intérêts d'un parti politique dont la moitié des membres ne sympathise pas avec nous.

PAUL G. MARTINEAU.

On voit que nos libéraux canadiens au moins quelques-uns d'entre eux, ne ressentent pas une tendresse trop vive pour leurs alliés, les libéraux anglais.

Qui pourrait dire qu'ils ont tort ?

L'ELECTION DE CHICOUTIMI

Les télégrammes reçus jusqu'à présent donnent une majorité à M. Belley dans Chicoutimi et Saguenay.

Marché de Québec

FARINES ET GRAINS

Québec, 18 août 1892.

FARINE. — Sup. extra, baril, 196	$4 30	à 4 75
Extra	3 85	à 4 00
Forte pour boulanger.	4 50	à 4 75
Extra du printemps...	3 70	à 3 80
Superfine	3 60	à 3 70
Fine	3 45	à 3 60
Farine de famille en poches de 100 liv....	2 00	à 2 15
Patente amer, qrts...	6 00	à 6 25
Blé du Manitoba	1 20	à 1 25
Blé d'Inde jaune	0 70	à 0 75
" " blanc	0 00	à 0 95
Pois	0 85	à 0 90
Avoine	0 38	à 0 40
Orge	0 55	à 0 65

PROVISIONS, ETC., ETC

Québec, 18 août 1892.

Beurre frais par livre	$0 20	à 0 22
Beurre salé par livre	0 16	à 0 18
Patates par minot	0 35	à 0 40
Œufs par douzaine	0 10	à 0 14
Sucre d'érable par livre	0 6½	à 0 08
Fromage par livre	0 12	à 0 14
Oignon par baril	2 75	à 3 00
Pomme par baril	4 50	à 5 00
Orange boîte Floride	4 50	à 5 00
" Valence, caisse	5 50	à 6 00
" Jamaique, Bris	5 50	à 6 00
Citrons, par boîte	2 50	à 3 00
Tabac canadien en feuille par lb	0 15	à 0 18

POISSONS

Québec, 18 août 1892.

POISSONS—Séché le quintal	$4 50	à 5 00
Morue verte le baril	4 50	à 4 50
Saumon, No 1	15 00	à 16 00
Hareng du Labrador	4 00	à 4 50
Hareng C. B	6 00	à 6 25
Truite par quart	9 00	à 4 00
Morue No 1, grd brls	4 00	à 4 52
Huitres	3 00	à 3 50

BŒUFS, MOUTONS, ETC.

Québec, 18 août 1892.

BŒUF—1ère qualité par 100 liv.	$ 8 00	à 9 50
" 2ème " "	7 00	à 8 00
" 3ème " "	5 50	à 7 00
" par livre	0 08	à 0 10
Mouton par livre	0 08	à 0 10
" du printemps, chaque	3 00	à 5 00

VOLAILLES

Québec, 18 août 1892.

Volailles, par couple	$0 60	à 0 70
Poulets, "	0 40	à 0 05
Oies, "	1 25	à 1 50
Canards "	2 00	à 2 50
Dindes "	0 50	à 0 70

LARDS, JAMBONS, ETC

Québec, 18 août 1892.

Porc frais, par 100 livres	$7 00	à 7 50
" " par livre	0 09	à 0 10
" Salé, par livre	0 10	à 0 11
" " par baril	17 50	à 19 00
Jambons frais, par livre	8 00	à 8 10
" fumés par livre	0 10	à 0 11

ACCIDENT AU " COLUMBIAN "

Il échoue au milieu des Rapides

Montréal, 16.—Un certain émoi a été causé hier soir, en ville, lorsque la nouvelle se répandit qu'un grave accident arrivé au nouveau steamer " Columbian, " de la compagnie de navigation Richelieu et Ontario. Le steamer " Columbian" était en route pour Montréal, venant de Toronto, et il devait arriver ici vers sept heures.

A 9 heures, le bateau n'était pas encore arrivé, ce qui causa une alarme parmi les officiers de la compagnie du Richelieu et les personnes qui avaient des amis ou des parents à bord du vapeur.

Une dépêche reçue quelques temps après annonça que le steamer *Columbian* s'était échoué sur une île, dans les rapides des Cèdres, après avoir cassé les chaînes de son gouvernail.

Les officiers de la compagnie du Richelieu envoyèrent immédiatement le steamer *Bohemian* au secours du *Columbian*. Dans l'intervalle, une partie des deux cents passagers qui étaient à bord du *Columbian* fût transporté sur les îles avoisinantes, à Vaudreuil et aux Cèdres.

La moitié des passagers environ resta à bord du *Columbian*, en attendant des secours.

Lorsque l'accident arriva, il y eut une certaine excitation parmi les passagers, mais pas de panique ; tous les passagers ont conservé leur sang froid et les femmes se sont montrées d'un calme tout à fait particulier, ce qui a empêché toute confusion.

L'Ile sur laquelle le vapeur s'est échoué n'est pas habitée et est couverte de broussailles.

L'équipage du Columbian fraya un chemin aux passagers et dans la soirée on commença à les transporter à Vaudreuil et aux Cèdres.

Les passagers, principalement les femmes, ont souffert du froid pendant ce transport et le passage sur l'île n'était pas ce qu'il y avait de plus agréable.

Une jeune dame américaine, qui se rendait à terre, accompagnée de quelques autres personnes, ranima le courage des passagers en entonnant cette ballade bien connue " *We shall meet on that beautiful Shore.* Ceci eut son effet et tout le monde entonna le refrain en chœur.

Un reporter a eu une entrevue ce matin avec des passagers qui étaient venus à Montréal par les chars. Tous s'accordent à dire que les officiers de la compagnie ont fait tout leur possible pour aider et assurer le comfort des passagers, mais on ne peut en dire autant des gens qui sont venus en canot pour les transporter sur la terre ferme.

On a pris jusqu'à une piastre par tête, malgré l'assurance des officiers du " Columbian, " que le transport serait payé par la compagnie.

On menaça même certains passagers de ne pas les débarquer du canot s'ils ne payaient pas.

L'accident n'a pas causé de dommages considérables au vapeur, mais il se trouve dans une position dangereuse à 300 pieds du chenal, dans un courant très fort et peu profond et à 40 pieds de terre.

Il sera très difficile de retirer le Columbian de sa périlleuse position. Le Bohemian, qui est allé chercher les passagers restés à bord, reviendra à Montréal ce soir.

Quoiqu'il n'y ait pas eu de pertes de vie, les passagers du Columbian se souviendront longtemps de leur voyage accidenté.

FURIEUSE TEMPETE DANS LE GOLFE

Deux goélettes jetées à la côte

Dommages considérables

Percé, 16—Une tempête furieuse comme on en voit presque jamais à cette saison de l'année a sévi depuis trois jours

L'*Amiral* parti de Dalhousie à trois heures samedi matin a été forcé de jeter l'ancre à Bonaventure et d'y passer deux jours, la violence du vent, l'empêchant de continuer. Deux grandes goélettes sont à la côte à New-Carlisle, paroisse voisine deBonaventure. " L'annie Simpson " et la " Speedwell ". La tempête a causé des dommages considérables dans tout le Golfe. Aucun passager n'a pu débarquer le long de la côte.

Nouvelles locales

Gare aux fruits verts

Maintenant que l'époque de la chaleur approche, les gens devraient apporter toute l'attention possible à leur diète, évitant par dessus tout, les fruits avec la pelure et les légumes vieillis qui amènent invariablement les crampes, choléra morbus, ou diarrhée. Les enfants sont particulièrement sujets aux malaises de ce genre, et aucune mère ne peut se sentir rassurée sans avoir sous la main une bouteille de *Pain Killer Perry Davis*. C'est sûr, de cure rapide pour les désordres sus-nommés et aucune pharmacie de famille en est complète sans lui. Demandez la grande bouteille à 25 cts.

Accidents

Un ouvrier nommé Rochette, a été victime d'un sérieux accident sur la barque *Folhvan*, mercredi. Il était occupé au déchargement lorsque chose lui tomba sur la tête lui faisant une sérieuse blessure.

—Un autre ouvrier débardeur nommé James Burns, s'est fait briser le poignet sur la barque *Prince Patrick*.

Cour de police

Un percepteur du revenu a porté plainte contre un hôtelier de Québec pour vente de boisson le dimanche. En délibéré.

—Un jeune homme, disant se nommer Elmer Edwards, a été amené sur accusation de vol d'un habillement chez M. Pinault. L'accusé a plaidé coupable et a été condamné à 2 mois de prison.

—Un homme pour vente de boisson sans licence au village de Bergeville a plaidé coupable et a été condamné à $120 d'amende.

Une nouvelle pour les résidents de la Rivière-du-Loup

Les résidents de la Rivière-du-Loup seront heureux d'apprendre que la célèbre troupe de comédiens qui fait actuellement les délices des Québecquois à la salle Jacques-Cartier, donnera une représentation dans leur ville jeudi prochain, le 18 courant. On y donnera le splendide drame d'Ennery. " Les deux orphelines. "

Beau blé

M. Magloire Séné de Roxton-Falls, a sur sa terre, du blé mesurant cinq pieds de hauteur. C'est vraiment beau à voir pour ceux qui passent par le sixième rang de cette paroisse.

L'affaire de coups de couteau

Le jeune Allard accusé d'avoir poignardé le jeune Siméon Boulet, à la Chaudière il y a quelques jours, s'est constitué prisonnier volontairement.

L'instruction de son affaire a été fixée au 30 août courant.

Cadavre retrouvé

Le corps d'un inconnu a été trouvé flottant près de St-Michel, samedi matin, par MM. Jacques Bergeron et Henry Deschênes. Le coroner a donné ordre d'apporter le cadavre à la morgue où une enquête sera tenue.

Le défaut a 5 pieds 8 pouces de haut ; il a les cheveux bruns, porte une chemise avec barres bleues, un gilet de matelot avec veste, tweed bleu et pantalons barrés noir et brun.

Le feu dans le charbon

Samedi après-midi vers 3 heures, le feu a éclaté dans un amas de charbon appartenant aux MM. Carrier & Lainé. La brigade du feu s'est immédiatement rendue sur les lieux et jusqu'à neuf heures du soir des jets d'eau ont été lancés sur le feu qui avait originé par l'inflammation du gaz que renferme le charbon.

Pour la Prêtrise

M. John Chisholm, du département de la Justice à Ottawa, natif de Antigonish, N. E., a résigné sa position et doit entrer au mois de septembre à l'Université d'Ottawa pour commencer ses études théologiques.

La sucrerie de Farnham

Les biens de M. Alfred Musy, directeur de la sucrerie de Farnham, ont été vendus à l'enchère pour satisfaire les créanciers. L'usine avec tout son outillage évalué à $8,700 a été vendue à M. Ritchot à 33½ dans la piastre. Les livres de comptes comprenant des créances pour $1,100 ont été vendus au même à 3½. C'est aussi M. Ritchot qui a acheté les contrats pour la production des betteraves.

Lamentable accident

Un lamentable accident a jeté beaucoup d'émoi dans Sherbrooke vendredi après midi. Deux enfants, âgés respectivement de dix et douze ans, se sont accidentellement noyés dans la rivière Saint-François.

Ils étaient sur les quais quand le plus jeune a perdu l'équilibre et est tombé à l'eau ; l'aîné a aussitôt plongé pour porter secours à son frère et tous deux ont péri avant que personne ne put leur porter secours.

Malade

Nous regrettons d'apprendre que M. G. H. Deschênes ex-député du comté de Témiscouata, est dangereusement malade, d'une hypertrophie du cœur. Il doit subir une opération ces jours-ci.

Noyé

L'agent du service des signaux au Point du Sud-Ouest à l'Anticosti rapporte avoir trouvé le cadavre d'un noyé apparamment un matelot sur la grève à 30 milles à l'est de la lumière. Il était dans un état très avancé de décomposition. Après avoir pris le signalement il a été enterré sur les lieux.

Vengeance ou folie

Vers minuit, vendredi dernier, des passants qui causaient au coin des rues St-Jean et Collins, Haute-Ville, ont vu un inconnu à l'allure suspecte traverser précipitamment du côté opposé de la rue et se jeter à grands coups de canne dans une des vitrines du magasin de M. Sam. Shaw, quincaillier, qu'il a mise en pièces. Il s'est enfui ensuite à toutes jambes avant qu'on ait pu l'arrêter ou même le voir suffisamment pour le reconnaître.

M. Shaw se perd en conjectures sur le motif qui a pu pousser ce quidam à s'en prendre à sa vitrine, car il est peu probable que son intention était de voler.

C'était peut-être un fou ou un ivrogne en état de *delirium tremens*.

Accident

Un enfant âgé d'environ 10 ans, dont les parents demeurent rue d'Aiguillon, faubourg St-Jean, a été victime, vendredi soir, d'un accident qui aura probablement des suites fatales.

Il était à s'amuser sur la galerie en arrière de la résidence de ses parents. Quelques-uns de ses camarades s'amusaient aussi sur la galerie de la maison voisine et le jeune garçon voulut aller se joindre à eux. Il enjamba le garde-fou de la galerie et essaya de sauter sur l'autre, en franchissant d'un bond la distance de quelques pieds qui les sépare. Mais l'infortuné garçon avait mal calculé sa dangereuse entreprise et il tomba dans la cour, d'une hauteur d'environ 35 à 40 pieds.

Le Dr Boulet a été appelé auprès du blessé auquel il s'est empressé de donner des soins. Les jeune garçon souffre des douleurs internes et on craint beaucoup qu'il ne puisse survivre à ses blessures.

Avis

Ceux qui s'occupent de la pose des enseignes pour le nom de chaque rue, devraient y voir. Il y a plus d'un an que le nom de St-Margaret, faubourg St-Louis, a été enlevé, pour mettre celui de rue Du Bon Pasteur. Il n'y a plus rien. Les lettres pour les citoyens de cette rue vont dans la rue Sainte-Marguerite, à St-Roch. C'est vraiment déplaisant de voir arriver les lettres avec un retard de huit jours, surtout quand c'est des lettres pressées.

Avis à qui de droit de s'en occuper.

Mariage en perspective

On annonce le mariage prochain de M. J. Petitgrew, comptable chez N. Rioux & Cie, avec Melle Elizabeth Desjardins, deuxième fille de M. A. R. Desjardins, M. P. P. pour Kamouraska.

Nos félicitations.

Chez les Sœurs de Jésus-Marie

Mlle Léa Lambert, fille de M. Geo. Lambert, marchand de Bienville, est entrée au couvent des Sœurs de Jésus-Marie à Sillery, hier après-midi.

Capture d'un meurtrier

Une grande excitation a été causée à Moncton par la nouvelle que le meurtrier de Steadman, l'agent de police, avait été capturé dans les bois à Bas-River, comté de Kent.

Le meurtrier a fait des aveux.

Profession religieuse

Vendredi dernier a eu lieu à la Baie St-Paul, pour la première fois en Canada une profession religieuse dans le Tiers Ordre régulier de St. François. La vaste église de la Baie St-Paul était remplie de fidèles, grand nombre de prêtre entre autres le vénérable curé de St-Joseph de Lévis.

Il y eut grand'messe solennelle et sermon par le R. P. André franciscain de Montréal, venu depuis dix jours pour prêcher la retraite de profession.

Depuis trois ans il s'était formé dans un de nos grands centres canadiens des Etats une petite congrégation de filles cenadiennes s'exerçant à suivre la règle du Tiers Ordre Réguliers. Après les premières épreuves et sur l'avis du digne évêque de Springfield elles cherchèrent une place en Canada pour y ouvrir un noviciat régulier, sous la protection de l'autorité ecclésiastique. Deux d'entres elles s'offrirent au digne curé de la Baie St. Paul qui après mûres délibérations et avec l'approbation de Monseigneur de Chicoutimi, lui confia le soin de l'hospice qu'il venait de fonder et lui fit commencer un noviciat régulier. Pour compléter l'éducation religieuse de ces jeunes novices, M. le curé fit venir de France à ses frais et dépens quatre religieuses Franciscaines de Marie, ordre religieux dont la vénérable réside à Rome, relevant directement de la Sacré Propagande et se livrant surtout à la vie contemplative.

Nous apprenons avec plaisir que ces dernières religieuses doivent maintenant se fixer à Québec.

Ce doit être une gaande consolation pour le digne curé de la Baie St-Paul de voir que son zèle et ses sacrifices lui ont mérité de faire pousser sur la terre natale deux branches nouvelles de l'ordre de St-François qui ne peuvent manquer de croître sous l'égide de la règle sévère du Tiers Ordre Religieux de St. François.

Personnel

Sir Hector Langevin, Mlle Langevin, l'hon. M. Chapais, directeur du *Courrier du Canada* et Mme Chapais, sont de retour de la campagne.

Son Excellence le gouverneur général est attendu à Québec ces jours-ci.

Nous n'avons pas la date exacte mais, ordre a été donné à Lévis d'envoyer en bas le char spécial qui devra ramener Son Excellence de la Cascapédiac.

Sir A. P. Caron a passé la journée d'hier à Québec.

M. l'abbé P. O'Leary, du séminaire Québec, est de retour d'un voyage aux chutes de Niagara.

Son honneur le juge Routhier et Mlle Routhier sont de retour du Nord-Ouest et étaient à Québec hier.

M. J. W. Patterson du Bureau d'Imprimerie du Gouvernement à Ottawa, et organisateur pour la province de l'Union Typographique internationale est arrivé en ville dimanche. M. Patterson est le chef des ouvriers dans la capitale et se présenta dans leur intérêts, aux dernières élections fédérales, contre les autres candidats et obtient, 1,400 votes.

Le Québec et le Canada

Le vapeur *Québec* a recommencé ce matin le trajet entre Montréal et Québec.

Le *Canada* qui remplaçait temporairement le *Québec* a de nouveau repris sa ligne. Il est parti ce matin pour le Saguenay avec un nombre considérable de passagers.

Navigation

La compagnie du Richelieu doit inaugurer un nouveau système de vaisseaux pour le service des malles. Il y aura des vaisseaux avec des cabines, qui feront le service entre Toronto jusqu'à Prescott, où les passagers seront transférés sur des bateaux d'observation pour sauter les rapides.

Les vieux bateaux, tels que le *Corsican*, *Spartan*, *Algerian* et *Passport* seront refaits à neuf et on leur enlèvera toutes les cabines.

De retour

M. l'abbé Ernest Nadeau, qui étudiait au collège canadien de Rome est est de retour depuis samedi.

On dit que M. l'abbé Nadeau sera nommé directeur au grand séminaire de Québec.

Concours de tir

Le concours annuel de l'Association de tir de Lévis aura lieu Jeudi au camp des Ingénieurs Royaux à St-Joseph de Lévis.

Le banquet de la St-Jean-Baptiste

C'est M. G. E. Sauviat, de St-Roch, qui est chargé de préparer le menu du banquet de la St-Jean-Baptiste, qui aura lieu lundi prochain, à la salle Jacques-Cartier.

Pour l'Europe

M. Philéas Corriveau, avocat, doit partir prochainement pour l'Europe.

Accident

Dimanche soir, un cultivateur de Ste-Famille, du nom de Marquis, est tombé accidentellement du haut de la jetée, et dans sa chute s'est heurté la tête sur une fiche de fer attachée à la charpente. Ses blessures sont assez graves. Le Dr Godbout a été appelé en toute hâte et a donné ses soins au blessé avant qu'on pût le transporter en canot chez lui à l'Ile.

Malade

Nous regrettons d'aprendre que M. P. G. Bussière, est gravement malade.

Au Séminaire

Il y aura un grand banquet mardi prochain, au séminaire de Québec, à l'occasion des fêtes cardinalices.

Le turf

Les courses qu'organise le Turf Club de Québec pour le 26 et 27 courant, promettent de faire époque dans les annales du sport.

Le Club n'épargnera rien pour faire de ces courses le digne pendant des grandes démonstrations de ce mois.

Les entrées pour les chevaux qui concourrent dans les courses-handicap seront closes le 17 courant et pour les autres courses le 24 courant.

Une moyenne extraordinaire de mortalité

A cette saison de l'année il y a toujours plusieurs cas de mort surtout parmi les enfants, des malaises d'été, Diarrhée, Dyssenterie, Choléra Morbus, Crampes, etc, mais cette saison, les cas semblent extraordinairement fréquents et fatals, et chacun devrait savoir qu'une cure certaine et rapide peut être obtenue en prenant une cueiller à thé de Pain Killer Perry Davis, dans de l'eau douce (l'eau chaude est la meilleure), à toutes les demi-heures jusqu'au soulagement. Ce remède n'a jamais manqué son coup. La direction complète est sur chaque bouteille. Vendu par tout bon droguiste. La nouvelle grande bouteille est toujours au prix populaire de 25c.

DECÈS

DESBERGER.—A Waterloo, le 13 courant, à l'âge de cinq ans, dix mois et vingt-huit jours, Marie Ernestine, enfant de C. C. Desberger, de Murray Bay.

PROULX.—Samedi soir, en cette ville, à l'âge de 18 ans et 7 mois, Elle Delphine Proulx.



Appeler le Medecin

La nuit est toujours un trouble, et c'est souvent un trouble tout-à-fait inutile, si on a le

Perry Davis'

PAIN KILLER

à la maison. Quelques gouttes de ce vieux remède dans un peu d'eau sucrée ou de lait, procurent un prompt soulagement. *En vente partout.*

Avez-vous vu la Nouvelle

GRANDE BOUTEILLE?

L'ancien Prix, 25 Cents.

Nouvelles locales

Mort subitement

M. Labbé, bien connu du monde commercial de cette ville, est mort hier soir à sa résidence, rue St François, St-Roch, à la suite d'une hemmorrhagie.

Cette fin subite, on le comprend, a jeté la désolation dans la famille.

M. l'abbé voyageait pour la maison John Kissock & Co de Montréal.

Il était paie-maître du 9em bataillon, et en conséquence, des funérailles militaires lui seront faites vendredi matin.

Accident de voiture

Hier après-midi, vers 5.30 hrs, un des chevaux de M. Chalifoux, de Beauport, employé à charroyer de la pierre pour l'Hôtel Frontenac, a été blessé à une patte de derrière par la rupture d'une chaîne à l'atelage. L'accident est arrivé sur la rue Ste-Anne, et on a été obligé de conduire la pauvre bête chez le maréchal.

Nécrologie

C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. James McCaffrey, arrivée samedi après-midi à Trois-Rivières.

M. McCaffrey, malgré son âge avancé, était il y a peu de jours encore très fort et robuste.

M. McCaffrey, né en Irlande, est arrivé très jeune au Canada, où il sut bientôt se faire une place honorable parmi les entrepreneurs de chemin de fer. Il contribua beaucoup pour sa part à la construction du chemin de fer du Nord. C'était un catholique fervent et un citoyen modèle. Comme patron, il était l'idole de ses employés.

Les funérailles ont eu lieu, hier à Trois-Rivières.

Nous offrons nos sincères condoléances à la famille que nous avons eu l'occasion de connaître et d'estimer.

Obituaire

Les journaux d'Ottawa annonce la mort de madame Félix Hamel, épouse de feu Félix Hamel, Ecr., Arpenteur Provincial.

La défunte était âgée de 67 ans.

Incident comique

Un incident assez comique malgré son côté douloureux, s'est passé hier soir.

L'ambulance fut mandée pour un homme qui était tombé sur la Grande Allée et qui s'était déboité le genou.

Sur les lieux on constata que ce n'était ni plus ni moins que M. Burgess, député ministre de l'intérieur. On l'avait couché le long du trottoir et un charretier lui avait mis une couverte sous la tête. Il souffrait horriblement.

Lorsqu'il s'agit de le mettre sur le blanchard on demanda les services d'un passant qui heureusement ou malheusement était sourd, mais sourd comme on en trouve rarement.

Le chef d'ambulance prend le malade par les bras et notre sourd, par les jambes. On soulève le blessé qui crie au meurtre, mais notre sourd n'entend rien.

Tout à coup M. Burgess pousse une exclamation de soulagement, notre sourd avait rempli le rôle du médecin et raccomodé le genou malade.

Le Dr Russell, appelé sur les lieux, n'eut qu'à appliquer des lotions rafraîchissantes tout en félicitant notre sourd de son habileté. Il est certain que maintenant on va lui faire une réputation de *ramancheur*.

Le clocher de l'église St-Sauveur en feu

Grand émoi vers 8 hrs. hier soir parmi les paroissiens résidant aux alentours de l'église de Saint-Sauveur en apercevant l'un des échafauds, qui entourent le clocher de cette égliso que l'on en voie de couvrir, en flammes.

Immédiatement quelques personnes grimpèrent-là-haut avec des seaux d'eau et réussirent à éteindre ce commencement d'incendie.

Voici comment on explique l'origine de cet accident qui aurait pu mettre en danger la magnifique église de Saint-Sauveur, aujourd'hui l'un des plus beaux ornements de notre ville. Avant de partir, les plombiers qui travaillent à la pose de la couverture en métal du clocher avaient laissé leur petit poêle portatif servant à chauffer leur fer à souder sur l'un des échafauds, en ayant soin d'éteindre le feu, mais on ne l'avait pas suffisamment éteint, car deux heures après le feu se déclarait.

Semblable accident s'est déjà répété plusieurs fois; les plombiers ne sauraient agir avec trop de prudence.

Nouvelle communauté religieuse

Les Révérendes Sœurs Tertiaires Franciscaines, nouvellement arrivées de France, ont loué de M. L. N. Allaire, une grande maison. Elles ont l'intention d'ouvrir une branche de leur institution à Québec.

En jouant avec un canon

Hier matin, un jeune garçon du nom de Gauvreau, demeurant au faubourg Montcalm, aux instincts guerriers apparemment, s'amusait à faire mouvoir sur son affût le petit canon sur la plateforme, à côté du bureau de poste. Tout-à-coup il poussa un cri, il venait de se faire prendre la main droite entre le canon et l'affût ; il a deux doigts horriblement écrasés.

Grave accident

Un jeune homme de l'Ange-Gardien, du nom de Garneau, s'est fait couper la main par la scie ronde au moulin de M. Hall, au Sault. Les médecins ont dû faire l'amputation du reste de la main, car on nous dit qu'il n'y avait que la peau près du pouce qui la retenait.

Plainte

Les résidents de la rue Grande-Allée se plaignent de ce que certaines personnes se permettent de déposer des ordures de toute espèce au coin de la rue Claire Fontaine. La police aurait dû rapporter la chose depuis longtemps au comité de santé. Avis aux intéressés.

Le comité des chemins aurait-il la bonté de nous dire pourquoi on n'a pas recommencé les travaux de clôture sur cette langue de terre donnée par l'Hôtel Dieu pour élargir la rue Claire Fontaine ?

On a commencé ces travaux l'année dernière et tout en est resté là ?

Un mot d'explication sur la question.

Saisie d'un navire et de sa cargaison

On nous dit qu'un navire venant de Montréal avec tout un chargement de bestiaux en route pour l'Angleterre, a été forcé de jeter l'ancre devant la ville sur un bref d'injonction.

Vagabonds pincés à Truro

Cette partie du pays semble être infestée de vagabonds, et depuis l'affaire de Moncton tous les individus de mauvaise mine sont surveillés par la police. Mercredi dernier trois étrangers s'embarquaient à Londonderry et en débarquant à Truro ils prirent la voie ferrée pour route et s'éloignèrent rapidement de la station. La police mise en éveil se mit à leur poursuite et les rejoignit sur les bords d'un ruisseau où ils étaient occupés à se laver. On mit aisément les fers aux mains à deux d'entre eux, tandis que le troisième s'esquiva, suivi de près par deux hommes de police qui le rejoignirent. Il lutta comme un enragé pour sa liberté, et comme c'est un homme de 6 pieds bâti en hercule, il ne fut pas facile de l'arrêter. La police reçut enfin le secours d'un jeune passant qui terrassa le géant d'un coup de bâton sur la tête, et on put ainsi lui mettre les menottes.

L'un des trois tramps portait le bras en bandoulière, à cause d'une fracture, dit-il, reçue en tombant d'une échelle à Montréal. Pour vérifier le fait, la police enleva le bandage et trouva dans le bandange tous les outils qui servent aux détrousseurs de coffre-forts. Les trois individus sont maintenant dans la prison d'Amherst, ainsi que le vagabond qui menaça le conducteur Morgan d'un coup de révolver, à Sackville il y a quelque temps.

Nouvelle communauté religieuse

Les révérendes Sœurs Tertiaires Franciscaines, nouvellement arrivées de France, ont loué de M. Louis N. Allaire, une grande maison. Elles ont l'intention d'ouvrir une branche de leur institution à Québec.

Accident

Un employé chez M. Wm. Carrier, marchand de farine, en voulant lever un objet, hier après-midi, tomba à la renverse. On s'empressa autour de lui et le Dr Potvin lui prodigua les premiers soins. L'ambulance le transporta à l'Hôtel-Dieu et l'on constata qu'il souffrait d'une hernie.

Enquête

Le coroner Belleau a tenu une enquête hier sur le corps de Télesphore Baker dont nous avons raconté la triste noyade dans le *Courrier* d'hier.

Après l'auditon des témoignages le jury a rendu un verdict de " noyade accidentelle. "

Mort subite

Mme Sarah Tremblay, âgée de 44 ans, femme de André Rousseau, de Alken, Minnessota, est morte subitement pendant qu'elle était en visite chez sa sœur Mme Louis Tremblay, de Ste-Croix, comte de Lotbinière.

Une course mouvementée

La troisième et dernière course triangulaire du club de yachts de Québec pour la coupe Gilmour a eu lieu récemment, sans que personne en ait encore entendu parler.

On se demande pourquoi tout ce mystère ?

Cette course a eu lieu loin de la ville, aux Ilets de Bellechasse ; pourquoi pas à Beaumont et a l'Ile Madame comme d'habitude.

Les concurrents étaient l'*Onyx*, propriétaire M. Simon Peters, le *Muriel*, propriétaire M. Walter Rae, et le *Bernadette*, propriétaire, M. Ph. Landry.

La coupe Gilmour est le prix le plus important offert aux yatchtmen de Québec, et n'appartient qu'à celui qui remporte trois fois la victoire.

Le *Bernadette* était déjà resté deux fois maître du terrain, l'année dernière et l'année précédente, aussi a-t-on fait tous les efforts possibles et impossibles et mis en œuvre tous les moyens pour l'empêcher d'arriver premier cette fois-ci.

Les meilleurs marins ont été choisis pour monter le *Muriel*, le plus capable de lutter avec le *Bernadette*. L'équipage de celui-ci était composé de MM, J. B. Morin, Lawrence Stafford et Panet Angers. M. Ph. Landry, propriétaire, était à la barre comme le veulent les règlements du club.

Pour la troisième fois la *Bernadette* est resté victorieux et a par conséquent remporté la coupe.

Durant la course, l'un des yachts ayant voulu couper le vent à son concurrent, a été assez fortement avarié.

Nouvelles des Cantons de l'Est

L'exposition à Cookshire aura lieu le 13 et 14 de septembre prochain.

—L'exposition annuelle de la société d'agriculture du comté de Stanstead aura lieu à Ayer's Flat le 31 août et le 1er septembre. Nous remarquons une malheureuse abstention de noms français dans la liste des juges. Il faudra un coup de collier en avant.

—Nous lisons dans le *Coaticook Observer* :

Le commerce de l'exportation du bétail est très animé ici depuis quelque temps. Depuis le 1er janvier 1892 on a expédié de cette station 6 chars, 92 vaches à Québec, et 34 chars, 655 têtes de bétail gras pour l'exportation *viâ* Montréal. Il y aura environ vingt chars d'animaux d'herbe, y compris le fonds vivant de race, d'expédiés d'ici à la clôture de la navigation.

—Il y a eu dimanche huit jours, un certain nombre de personnes à Magog sont allés aux bluets, et un jeune Hébert, âgé de 11 ans, s'est écarté. Les vaisseaux emplis, on s'est mis à s'appeler, mais le jeune garçon n'a pu être trouvé. Un chien qui suivait le jeune Hébert est aussi disparu. La veille, on avait vu un ours dans le bois. L'enfant aurait-il été dévoré ? se demandait-on. On n'en avait pas eu de nouvelles à la fin de la semaine.

Trois sauvages disparus

Un citoyen de cette ville, de retour d'un excursion au lac Témiscamingue, nous raconte le drame suivant qui s'est déroulé là-bas dernièrement.

Trois sauvages du lac Abbitibi, ayant fait provision d'eau-de-vie, s'embarquaient sur le lac Long pour se rendre à leur cabane à quelques milles de là et depuis il n'ont pas été revus.

Cependant, la semaine dernière, des pêcheurs ont découvert le canot dans lequel s'étaient embarqués les trois Indiens.

Ce canot était chaviré et descendait lentement à la dérive sur le lac Long.

Les pêcheurs l'ont remis à flot et alors ont constaté avec terreur que le fond et le parois de cette frêle embarcation étaient couverts de taches de sang.

Les hypothèses sont permises.

On suppose généralement que ce trois malheureux sauvages se sont enivré sur le lac, qu'ils ont dû se battre à coups d'aviron et que finalement ils se seraient noyés.

On a fait des recherches dans les environs de l'endroit où le canot a été retrouvé, mais sans aucun résultat.

Les écoles du Manitoba

DECISION DU CONSEIL PRIVE

Les droits des catholiques et des protestants définis

La question des écoles du Manitoba défraye la chronique politique depuis le jugement du Conseil Privé qui, on le sait, a créé une certaine sensation.

On attendait avec anxiété le texte du jugement sur cette question.

Le *Star* de samedi le publiait *in extenso*.

Vu l'importance du sujet, nous croyons d'avoir en donner un résumé.

Disons d'abord que le banc était composé de lord Watson, sir Richard Couch, lord Macnaghten, lord Morris, lord Hannen et lord Shand.

Les parties dans cette affaire étaient comme on le sait déjà, la ville de Winnipeg *vs* Barrett ; la ville de Winnipeg *vs* Hogan.

Il y eut appels institués en faveur de la ville de Winnipeg, le premier au sujet d'un jugement de la Cour Suprême du Canada, rendu le 28 octobre 1891, renversant la décision de la Cour du Banc de la Reine de Manitoba, et du juge Killem ; et le second originant d'une décision de la Cour du Banc de la Reine du Manitoba rendu le 19 décembre 1891.

Le jugement a été rendu par Lord Macnaghten.

En voici les pricipaux points :

Ces deux appels, dit l'hon. juge, ont été entendus en même temps. Ces jugements en appel abrogeaient certaines lois de la ville de Winnipeg qui autorisaient le prélèvement de taxes pour fins scolaires, d'après l'acte des écoles publiques de 1890, un statut du Manitoba auquel les catholiques Romains et les membres de l'église d'Angleterre prirent exception.

Les vues de l'église catholique romaine furent maintenues, par M. Barrett, la cause de l'église d'Angleterre fut prise per M. Logan.

Le devoir de ce conseil est simplement de déterminer, comme matière de loi si, d'après l'acte du Manitoba de 1870, la législature provinciale a ou n'a pas excédé ses pouvoirs en passant l'acte des écoles publiques de 1890.

L'acte du Manitoba établissait une législature pour le Manitoba, consistant en un conseil législatif et une assemblée législative et modifiait la loi de l'éducation comme suit ; " La dite législature pouvait exclusivement faire des lois relatives à l'éducation, pourvu que telle loi n'affectât aucunement les droits ou privilèges relatifs aux écoles dénominationales. Puis la sous-section 2 donne droit d'appel de tout acte ou décision de la législature de la Province " affectant tout droit ou privilège de la minorité protestante ou catholique romain, au sujet de l'éducation ". La sous-section 3 réserve certains pouvoirs limités au Parlement de la Puissance, au cas où la Législature provinciale manque de se conformer aux demandes de la section ou de la décision du gouverneur général en conseil.

Nous croyons que les sous sections 2 et 3 établissent la compétence du présent appel. Nous sommes convaincus que ça a dû être l'intention de la législature de préserver tout droit ou privilège légaux au sujet des écoles dénominationales dont on a joui pratiquement au temps de l'Union. Qu'était alors l'état de choses quand le Manitoba fut admis dans l'Union ? Il n'y avait alors aucune loi, aucun règlement relatif à l'éducation en force dans le temps.

Il n'y avait donc aucun droit ou privilège relatifs aux écoles dénominationales existant de par la loi.

La pratique qui prévalait au Manitoba avant l'Union est aussi une question sur laquelle les parties sont tous d'accord. Le rapport, sur le sujet, de Mgr Taché, archevêque de St-Boniface qui a rendu témoignage dans le procès Barrett a été accepté comme juste et complet.

Un bureau d'éducation fut formé qui devait être divisé en deux sections : protestante et catholique. Chaque section devait avoir sous son contrôle et son administration la direction des écoles de la section. Sous l'acte du Manitoba, la province a été divisée en 24 divisions électoral. Par l'acte de 1871, chaque district élétoral fut constitué en un district scolaire. Douze divisions électorales, comprenant une population protestante devaient être considérées comme districts scolaires protestants et les douze autres comme dictriots scolaires catholiques.

Un acte passé en 1881, suivant l'acte de 1875, décidait que l'établissement d'un district d'école d'une dénomination n'empêcherait pas l'établissement de celui d'une autre dénomination et qu'un district protestant ou catholique pourrait comprendre tout ou une partie du même territoire.

De 1876 à 1890, il était déclaré qu'un protestant n'avait pas à payer pour les écoles catholiques et un catholique pour les écoles protestantes. En 1890, on change complètement ce système. Deux actes relatifs à l'éducation furent adoptés. Le premier, (53 Vict. c. 37) établissait un département de l'éducation, et un comité composé de sept membres fut nommé. Quatre membres devaient être nommés par le département de l'éducation, deux par les professeurs et le septième par le conseil de l'université.

L'un des pouvoirs de ce conseil était d'établir les différents exercices religieux qui devaient être faits dans les écoles.

L'acte des écoles publiques en 1890. (53 Vict. ch. 38) établissait que tous les districts d'écoles protestants et catholiques seraient soumis aux provisions de l'acte et que toutes les écoles publiques seraient des écoles libres.

Malgré l'acte des écoles publiques de 1890, les catholiques et les membres des autres religions au Manitoba ont le droit d'établir des écoles dans la province. Nul enfant n'est forcé d'assister à une école plutôt qu'à une autre. Mais on dit qu'il est impossible pour ces catholiques ou pour les membres de l'église d'Angleterre d'envoyer leurs enfants anx écoles publiques ou l'éducation n'est pas surveillée et dirigée par les autorités ecclésiastiques et qu'ainsi étant taxés sur les écoles publiques et en même temps de soutenir leurs écoles ils sont dans une position plus désavantageuse que ceux qui peuvent prendre avantage à l'éducation gratis.

Ceci peut-être vrai. Mais quels sont les droits ou privilèges violés ou affectés par cette loi ? Ce n'est pas la loi qui est en défaut, c'est dû aux convictions religieuses, que chacun doit respecter, et aux enseignements de leur église, si les catholiques et les membres de l'église d'Angleterre, se trouvent incapables de participer aux avantages que la loi offre à tous indistinctement. Leurs seigneuries prennent en considération la décision unanime de la Cour Suprême. Ils ont étudié attentivement ce jugement capable et élaboré. Mais il ne peuvent concevoir dans le sens de l'opinion des juges de la Cour Suprême touchant les droits et privilèges des catholiques au Manitoba au temps de l'Union.

Dans ces vues, Leurs Seigneuries recommandent à Sa Majesté, que les appels soient permis avec les frais.

Dans la cause " Ville de Winnipeg vs. Barrett " ils renversent l'ordre de la Cour Suprême avec frais et rétablissent le jugement de la Cour du Banc de la Reine du Manitoba. Dans la cause de " Ville de Winnipeg vs. Logan " ils renversent le jugement de la Cour du Banc de la Reine et renvoient l'application de M. Logan et déchargent la règle *nisi* avec les frais.

DÉLICIEUSE
EAU DE FLORIDE
RAFRAÎCHISSANTE
IMPÉRISSABLE
PURE. DOUCE. durable.
RICHE. RARE. délicate.
MURRAY & LANMAN
Occupe toujours la première place dans la faveur du public. Evitez les CONTREFAÇONS.
AROMATIQUE

Feuilleton du *Journal des Campagnes*

Québec, 18 Août 1892—No 1

LE

Serment de Régine

La locomotive, ouvrant son œil sanglant dans les ténèbres, entrait en gare, bruyante et essoufflée, tandis qu'un employé jetait aux voyageurs ce nom qui éveille tant de rêves d'or, d'ardentes convoitises, d'aspirations mal définies :

—Paris ! Paris !...

A ce cri, un mouvement se produisit dans l'intérieur d'un compartiment de troisième classe. Une femme, assise dans une position gênante, un bébé sur les bras et deux autres têtes enfantines sur les genoux, se redressa en se frottant les yeux.

—Paris déjà ! murmura-t-elle.

—Tu devrais dire enfin ! lui répondit une voix claire et sonore. Quelle nuit tu as passée sur cette banquette !...

Celui qui parlait ainsi se leva et la lumière de la lampe suspendue dans le wagon tomba d'aplomb sur un beau visage d'adolescent, dont le regard était doué d'une indéniable puissance.

La mère était de petit taille et d'extérieur simple. Rien de remarquable dans ses traits réguliers mais fanés, si ce n'est l'expression très intelligente et très profonde de ses yeux noirs. Par là seulement son fils lui ressemblait.

—Encore ai-je été heureuse d'avoir ce coin, reprit-elle avec calme. Ma nuit n'a pas été si mauvaise que tu le crois, Georges. On va ouvrir les portières, je suppose. Eveille Philomène pendant que je m'occuperai de ton père.

Elle toucha le bras d'un homme placé dans l'ombre et se mit à lui parler doucement. Le compartiment commençait à s'emplir de murmures indistincts. Des bras se levaient, des jambes s'allongeraient sous les banquettes ; des têtes blondes ou brune dodelinaient, à demi appesanties par le sommeil. Mais rien ne troublait une jeune et vigoureuse paysanne qui ronflait à poings fermés, sans souci de la coiffe de mousseline posée tout de travers sur ses cheveux ébouriffés. Georges la secoua par l'épaule.

—Debout, Philomène ! Nous sommes arrivés.

Elle fit un brusque mouvement et ouvrit les yeux.

—Bon ! grommela-t-elle, c'est pas trop tôt. Aïe ! j'ai les membres rompus. Monstres de wagons ! ça vous tient raide comme une barre de fer.

Elle s'étirait en parlant et finit par se mettre sur pied. Toute le monde en avait fait autant et c'était dans cet étroit espace un fouillis de têtes inégales. Sans parler de Georges, il y avait là six enfants s'échelonnant par la taille, depuis le bébé qui riait jusqu'à une brune fillette de douze à treize ans qui s'occupait des plus jeunes avec une vive sollicitude.

Un employé ouvrit la portière. Georges et Philomène sautèrent sur la voie et la mère se mit en devoir de leur passer les petits.

—Donnez-moi Pierre, madame.

Et Philomène reçut le bébé qui, las de rire et effrayé par le bruit, pleurnichait faiblement.

—Je tiens Henriette, maman.

La dite Henriette, dont l'âge n'était guère plus vénérable que celui de son devancier, s'attacha au cou du frère aîné.

—A ton tout, Suzanne.

Une mignonne petite fille de six à sept ans fut posée à terre, puis la mère se recola pour livrer passage aux grands, non sans leur adresser de prudentes recommandations.

—Prends garde, Fernand, tu es à moitié endormi. Ne pose pas le pied à l'étourdie, Madeleine. Edith, pourquoi ne descends-tu pas ?

—J'attends pour aider papa, répondit la fillette brune.

—Il n'aura pas besoin de ton secours. Va, ma fille, je m'en charge. Donne-moi la main, mon bon Joseph.

L'homme demeuré dans l'ombre s'avança en tâtonnant. Georges lui offrit l'appui de son épaule robuste et il mit lentement pied à terre.

A cet instant où pour la première fois il apparaissait dans la zone lumieuse, un observateur eût été frappé du contraste offert par la figure encore jeune et la démarche singulièrement hésitante du père de famille ; mais quelques secondes d'examen auraient suffi pour lui révéler la triste vérité : ces yeux bleus et limpides étaient privés de regard.

Du reste, il avait au plus haut degré cette sérénité presque étrange qu'on a souvent remarquée sur les traits des aveugles, comme si ceux-ci étaient les voyants de l'intérieur. Le fond de sa physionomie était la douceur. On la lisait sur le grand front prématurément dégarni, dans la paisible commissure des lèvres, dans le tranquille sourire.

Il marchait d'un pas plus ferme, une main passée sous le bras de sa femme, l'autre appuyée sur une canne qu'Edith lui avait présentée.

—L'air est piquant, dit-il. Etes-vous bien coverts, mes chéris ?

—Oui, oui, père ! répondit-on en chœur.

—Nous ne resterons pas longtemps ici, dit la mère. Philomène est allée réclamer nos bagages.

—Et Georges est à la recherche d'une voiture, ajouta l'une des petites filles. Brrr ! qu'il fait froid ! J'ai envie de sauter pour me dégourdir les jambes.

—Pas sur les rails, Madeleine. Allons au-devant de Georges.

Ils se dirigèrent vers le quai de la gare où ils rencontrèrent celui qu'ils cherchaient. La voiture attendait, mais, Philomène revenant pas, Georges se hâta de la rejoindre. Il la trouva rouge et dépitée ; des voyageurs bruyants l'avaient refoulée à la queue sans se laisser toucher par ses objurgations.

—Il est bien temps que vous arriviez, monsieur Georges, dit-elle d'un ton très animé. La patience m'échappe à la fin ! Quand je pense que mes maîtres sont là-bas exposés au vent... Il faut que je passe, entendez-vous ! continua-t-elle en poussant violemment un gros monsieur qui lui faisait obstacle.

—Vous passerez à votre tour ! répondit-il avec obstination.

—Vieille bûche, va ! gronda-t-elle en lui lançant un regard furieux. Je ne sais qui m'empêche de te battre !

Georges la dissuada d'employer ce moyen peu parlementaire et, étant parvenu au premier rang, il fit transporter les malles sur une voiture qui portait en lettre d'or ce nom de bon augure : *Hôtel de l'Espérance.* Tout le monde s'y installa et le cocher fouetta ses chevaux qui partirent bon train.

L'hôtel de l'Espérance, situé sur le boulevard Saint-Marcel, avait assez bonne apparence. La dame très élégante qui reçut les voyageurs leur fit subir d'un coup d'œil un examen dont le résultat la satisfit sans doute, car elle inscrivit sur son régistre le nom de M. et Mme Clavet et, sur leur refus péremptoire de prendre quoi que ce fût, elle les fit conduire à un appartement composé de deux chambres et d'un cabinet au second étage.

Il était trois heures du matin. M. Clayet et les enfants, Georges excepté, se mirent au lit et Philomène alla brosser dans le cabinet les vêtements poudreux des petites filles.

—Ne prendras-tu pas quelque repos, maman ? Ce voyage t'a brisée... dit Georges.

—Il y a des grâces actuelles, mon enfants. Je ne me sens vraiment pas trop lasse. D'ailleurs, tu connnais mes habitudes : de ma vie je n'ai pu dormir une heure hors de chez moi.

—C'est une raison pour chercher un logement dès demain. Mais on dit que les loyers sont horriblement chers à Paris.

—Les chambres d'hôtel aussi, n'en doute pas, mon ami. Plus tôt nous serons chez nous, mieux cela vaudra.

—Je le crois, mère. Si nous pouvions trouver un jardin ou cour pour les enfants...

—N'y comptons pas, dit Mme Clayet. Cours et jardins se paient et nos ressources sont minimes. Nous choisirons le voisinage d'un de ces squares dont Paris fourmille.

—Pour toi, pour mon père surtout, il est nécessaire que nous soyons convenablement installés, reprit Georges avec vivacité. Après tout, ce qui nous reste subviendra d'une façon suffisante à nos premières dépenses et dès que j'aurai trouvé un emploi, ce qui ne saurait tarder...

Il s'arrêta en sentant passer sur lui le triste regard da sa mère.

—Dieu veuille que tu le trouves bientôt cet emploi indispensable ! murmura-t-elle. Dieu veuille que ton travail suffise aux besoins de six personnes ! Et c'est pour atteindre un tel résultat qu'il a fallu briser ton avenir. Ah ! mon pauvre enfant, il est des instants mauvais où je n'ai pas trop de toute ma foi pour y puiser la force de pardonner...

Elle se tut un moment ; puis, saisissant la main de son fils dont les yeux étaient devenus sombres :

—C'est mal, Georges, c'est mal de parler ainsi, reprit-elle humblement. Chétifs que nous sommes, nous devons si souvent implorer la miséricorde de Dieu et nous refuserions d'oublier les misérables offenses de nos frères !

Georges éleva jusqu'à ses lèvres la main qui tenait la sienne.

—Oh ! tu es une sainte, toi, ma mère ! dit-il avec une émotion contenue.

—Veux-tu te taire, mon grand fou d'enfant ! répondit-elle en haussant les épaules. Les saintes sont d'une autre trempe. Pour user d'indulgence, il suffit d'être chrétienne. Ne fronce pas le sourcil, je n'aime pas ces nuages sur ton front.

—C'est que je n'ai pas ton héroïsme, murmura le jeune homme. Mon pauvre père, si bon, si loyal !...

Les joues pâles de Mme Clayet se couvrirent d'une fugitive rougeur et, lorsqu'elle parla, sa voix était tremblante.

—Oui, il est bon, il est loyal, Dieu le sait et nous sommes fiers de porter son nom. Qu'importe l'injustice humaine quand on a pour soi le témoignage de sa conscience ! Ne remuons plus ces cruels souvenirs. Peut-être le coupable s'est repenti.

—Le repentir suppose la réparation, mère...

—Réparer est souvent très difficile, mon Georges. Pour s'humilier volontairement il faut un courage sublime. Vois-tu, le procès seul nous a perdus ! Je me demande comment les hommes de loi ont pu donner à Joseph un conseil si fatal. Sans cette erreur, nous serions encore à Pont-de-l'Anse... avec un espoir en moins. On n'en meurt pas...

—Il fallait rembourser cependant.

—C'est vrai, mais Alexandre ne nous eût pas refusé un délai.

—L'aurions-nous donc imploré ? s'écria impétueusement le jeune homme. Non, non, sa pitié eût été une insulte nouvelle.

—Plus bas ! supplia Mme Clayet en jetant un regard alarmé sur le lit où son mari dormait paisiblement.

Tu raisonnes avec la fougue de la jeunesse, poursuivit-elle ; les mères calculent avec le cœur. J'aurais accepté un délai, même d'Alexandre, à cause de mes enfants.

Georges ne répondit pas et, s'accordant sur sa chaise, il enfonça la main dans sa brune chevelure. Mme Clayet s'absorba de son côté dans une songerie plus douloureuse que riante, si l'on en croyait les faibles soupirs qui soulevaient de temps à l'autre son châle de laine. On était au commencement d'avril, les nuits étaient froides et la température de la chambre ne prouvait pas qu'on eût souvent recours à la cheminée. Quatre heures sonnèrent à la pendule en faux bronze, et presque aussitôt les voitures commencèrent à sillonner le boulevard et firent trembler les vitres.

—Quel vacarme ! dit Philomène qui rentrait. Si c'est comme ça toutes les nuits, les gens de Paris ne doivent pas souvent fermer l'œil.

—Pourquoi y être venue, ma pauvre fille ? répondit mélancoliquement sa maîtresse. Je t'en avais avertie : la vie, parisienne ne ressmble guère à celle de Pont-de-l'Anse.

—Je m'y accoutumerai, pardi ! risposta Philomène dont la mine bourrue se métamorphosa à ce point qu'un rire clair passa entre ses dents blanches. Ce que j'en dis, c'est pour vous, madame et pour monsieur qui n'a pas le sommeil bien lourd. Dieu merci, je dors partout où il y a un lit et, si je suis à Paris c'est que je l'ai voulu. J'en avais, ma foi ! assez de Pont-de-l'Anse. On finirait par s'encroûter dans un trou pareil.

Elle secoua énergiquement la tête pour marquer son horreur de l'encroûtement et, montrant le poing à la bougie qui se consumait dans le bougeoir de porcelaine :

—Je gagerais, madame, que la lumière ne se donne pas pour rien, dit-elle. Qu'est-ce que vous faites là depuis une heure ? Vous seriez mieux sur ce canapé ; si vous ne dormez pas, vous reposerez toujours un brin votre pauvre coups, M. Georges et moi resterons sans chandelle.

—Philomène a raison, mère, appuya Georges. Couche-toi seulement deux heures, cela te fera du bien.

Mme Clayet tenta quelque résistance, puis, de guerre lasse, elle consentit à s'étendre sur un vieux canapé dont le volours jadis bouton d'or était déchiré en maint endroit ; des couvertures de voyage furent entassées sur elle et, la fatigue aidant, elle tomba dans une sorte de somnolence que son fils et Philomène se gardèrent de troubler. Cette dernière, n'ayant rien de mieux à faire, se rendormit, Georges souffla la bougie et s'approchant de la fenêtre, il souleva le rideau,

L'aube naissait sur la cité. Quelle aude ! et qu'il y avait loin de ce brouillard opaque que perçaient à grand'peine quelques points lumineux aux claires aurores de l'horizon natal ! La mémoire du jeune homme lui représenta d'une manière saisissante un tableau bien connu : la vieille petite ville assise au bord de l'Anse (jolie rivière qui promène ses eaux gris-perle à travers la vallée jusqu'à ce qu'elle rencontre la Sèvre niortaise et se confonde avec elle) ; les rues étroites et montueuses où le moderne cordeau n'avait pas pénétré ; la place carrée plantée de tilleuls à tête ronde ; l'église dont la flèche aiguë s'aperçoit de si loin et, adossée à l'église, la maison de famille avec son pignon moussu, son portail aux sculptures rongées par le temps et les vers, et les hautes fenêtres d'où l'œil embrasse un frais et calme paysage. Georges pencha la tête et sentit ses paupières s'humecter. Il était à l'âge où toute vive impression se traduit par les larmes, mais il tenait de sa mère une vaillance naturelle encore fortifiée par une éducation virile ; aussi réagit-il presque aussitôt contre la mollesse qui naît des souvenirs pénibles et, pour faire diversion, imagina-t-il de bâtir des châteaux en Espagne.

Qui de nous n'a construit en sa vie quelques-uns de ces monuments bizarres ? Ils grandissent en un clin d'œil, le faîte se perd dans les nues, mais la base chancelle et s'évanouit soudain comme ces bulles irisées qu'un souffle d'enfant fait éclore.

Les rêves de Georges étaient plus modestes ; il n'élevait pas jusqu'aux cieux son édifice imaginaire. Mon Dieu, non ! Le malheur a cela de bon qu'il instruit en frappant. L'adolescent mûri par l'épreuve ne demandait au lendemain qu'une place assez lucrative pour fournir aux besoins de la famille, car sa mère l'avait dit : son avenir à lui, Georges, était brisé. Il n'envisageait pas cette perspective sans un douloureux serrement de cœur.

Autrefois il avait caressé de riantes chimères. Ses goûts, ses aptitudes le poussaient vers le barreau. Le jeu favori de son enfance consistait à transformer ses camarades en graves magistrats ; un accusé était amené et Georges, en robe et en toque, prononçait de chaleureux plaidoyers devant ce tribunal improvisé. Combien de fois M. Clayet, au retour de son bureau, s'était arrêté pour écouter ces discours convaincus, nets et déjà logiques, à la suite desquels il donnait le signal des applaudissements et embrassait avec une tendre fierté le front humide du gentil avocat ! Celui-ci plaidait *gratis pro Deo* pourvu qu'il fût bien convaincu de l'innocence de son client, les coupables n'ayant aucun droit à son éloquence.

La dure réalité a dissipé les illusions enfantines. Qu'importe, après tout ! la vie semble si longue à dix-sept ans ! Si le présent est désenchanté, l'espérance a gardé ses ailes d'or, et c'est en se laissant bercer sur ces ailes brillantes que Georges vit se lever le soleil de sa première journée à Paris.

CHAPITRE II

Huit heures allaient sonner quand des chuchotements sortirent des lits et que des têtes échevelées se dressèrent au-dessus des oreillers.

Grâce à l'aide très active de Philomène, Mme Clayet vint promptement à bout de la toilette générale. Elle eut plus de peine à réprimer les élans impétueux de toutes ces langues et la turbulence de tous ses pieds. A chaque instant elle mettait un doigt sur ses lèvres en murmurant des : " chut ! chut ! votre père dort ", qui faisaient rentrer langues et pieds dans l'ordre. La mère de famille entrevoyait déjà la première épine de l'existence parisienne : cette exiguïté des appartements où il est si difficile de tenir un essaim nombreux comme le sien.

Elle réussit pourtant dans sa tâche ardue et les enfants étaient levés depuis longtemps lorsque M. Clayet appela :

—Clémentine !

Déjà elle se trouvait à son chevet.

—Te voilà tout reposé et rafraîchi, mon Joseph ! Tu ne sens pas trop de mal ce matin, n'est-ce pas ?

—Je suis très bien, répondit-il doucement, mais la mémoire me fait défaut. Où sommes-nous donc ?

—A l'hôtel, mon ami, un hôtel de Paris, tu sais.

—Ah ! oui, je me rappelle... mais il doit être tard. Quelle paresse ! Il fallait m'éveiller.

—Tu plaisantes, Joseph ! N'avais-tu pas gagné un repos prolongé par un tel voyage ? Ces banquettes de chemin de

fer ne sont pas molles, les Compagnies oubliant généralement les rapports.

M. Clayet sourit. En cinq minutes, il fut habillé et se laissa entourer par ses enfants qui voulaient l'embrasser tous à la fois. On l'avait attendu pour déjeûner ; sa femme le conduisit à la table sur laquelle Philomène achevait de disposer le café brûlant, les tasses et les petits pains.

—Ceci est un régal bon pour l'hôtel, expliqua Mme Clayet. Une fois installés chez nous, nous mangerons de la soupe par économie.

—J'aime mieux le café à la crême, dit madeleine avec une petite moue.

—La soupe est plus saine, affirma Philomène. Quant à moi, je ne voudrais pas boire du lait de Paris où il y a du plâtre et je ne sais combien d'autres saletés. Vous goûterez mes soupes du matin, Madeleine, et vous vous en lécherez les doigts, je vous le prédis.

—Seront-elles au beurre ? demanda Fernand qui avait un faible pour la panade.

—Au beurre, bien sûr, et mitonnées.. Henriette et petit Pierre en savent quelque chose.

—Je mangerai le gratin du fond, déclara Henriette en penchant ses cheveux d'or sur sa tasse à demi pleine.

Ce mot lui valut de la part de Fernand l'épithète de : " gourmande ! " à laquelle elle riposta par un : " grand malhonnêto ! " Mme Clayet coupa net le querelle naissante en demandant à son mari s'il irait à la découverte d'un appartement.

—Je ne serais qu'un embarras pour vous, répondit-il ; je préfère me reposer en vous attendant.

Sur quoi Mme Clayet entreprit de faire son plan. Son cher aveugle et ses plus jeunes enfants ne pouvaient être laissés seuls à l'hôtel, Philomène lui était nécessaire. Georges proposa de rester.

—Je ne saurais me passer de toi, mon cher enfant, dit-elle ; mieux vaut laisser Edith ou Madeleine.

—Et moi, m'emmèneras-tu, petite mère ? demanda Suzanne d'un air inquiet.

—Ce ne serait pas très sage, ma fille : tes jambes ne sont pas assez fortes pour monter tant d'étages.

—Oh ! maman !... supplia Suzanne.

—Je la porterai quand elle sera lasse, dit Philomène, que l'enfant remercia par un joli sourire.

Il ne restait plus qu'à décider laquelle des deux aînées serait préposée à la garde de son père et des petits. Madeleine essaya bien d'insinuer qu'Edith, ayant dix-huit mois de plus qu'elle-même, se trouvait naturellement désignée. sa mère fit la sourde oreille. Edith, qui était très raisonnable, se sacrifiait souvent aux plaisirs de sa sœur, et Mme Clayet, jugeant qu'il n'était pas bon d'encourager les dispositions égoïstes de sa seconde fille, déclara que le sort trancherait la question. Fernand proposa le doigt mouillé ; la chance ayant favorisé Madeleine, elle reprit sa gaieté et mit son chapeau, orné d'un simple nœud bleu-pâle qui seyait à la nuance blonde de sa chevelure, tandis que la sage Edith, sans manifester le plus léger dépit, tirait d'un sac de voyage une dentelle commencée et s'asseyait près de M. Clayet en disant :

—Tu me conteras une belle histoire pour me dédommager de la promenade, n'est-ce pas, père ?

Mme Clayet revint vers midi après avoir gravi une trentaine d'étages, dérangé vingt concierges, visité et marchandé tant d'appartements que la tête lui faisait mal. Aucun n'était à sa convenance : les uns, sans air et sans soleil, regardaient des murs sales et des cascades de zinc ; les autres, ceux dont la bande de ciel s'entourait de verdure grisâtre, avaient un défaut capital : ils étaient chers, beaucoup trop chers.

—Nous aurons plus de succès tantôt, dit Mme Clayet sans se décourager. Qu'est-ce qu'une famille de plus dans ce grand Paris ? Il est vrai que certains de ses habitants nichent à des hauteurs incompréhensibles pour une provinciale de mon espèce.

—La plupart des quartiers ont été bouleversés, paraît-il, fit M. Clayet d'un air pensif. M. Médault prétendait que mes yeux, s'ils m'étaient rendus, n'y retrouveraient rien de mes souvenirs de vingt ans. Tu ne peux me confirmer la vérité de cette asssertion, Clémentine, puisque tu vois Paris pour la première fois.

—Le notaire avait probablement raison, mon ami : partout où nous sommes allés, nous avons aperçu du neuf et des démolitions.

—Tant pis ! le vieux avait du bon. Les jeunes gens fraîchement débarqués trouvaient à quelques anciennes rues un air de famille avec celles de leur ville natale. Toutes les maisons n'étaient pas des palais et les palais véritables n'en faisaient que meilleur effet. Pour ma part, je m'attardais volontiers aux environs de le tour Saint-Jacques et du côté de Notre-Dame ; les lumières qui brillaient derrière les fenêtres à petits carreaux me causaient une sensation de bien-être et les seuils usés prenaient un air hospitalier. Maintenant, je m'égarerais sans doute en vain dans ces lieux connus.

L'entretien fut interrompu par un domestique qui demandait si M. et Mme Clayet voulaient manger à table d'hôte ou être servis dans leur appartement.

—Joseph, cela te regarde, dit Mme Clayet.

—Va pour la table d'hôte si tu n'y vois nul inconvénient, Clémentine. C'est quelquefois agréable ; on y rencontre d'amusants originaux.

La réponse donnée dans ce sens, on descendit à la salle à manger. Les dîneurs regardèrent d'abord curieusement ces inconnus ; puis, comme il n'y avait là en définitive rien qui pût captiver longtemps leur attention, ils cessèrent de s'en occuper et reprirent leurs conversations bruyantes. Mme Clayet jeta autour d'elle un coup d'œil de détresse : le repas était commencé depuis quelques minutes et les places vides s'espaçaient d'une façon irrégulière. Elle se préparait à confier son embarras à la maîtresse de l'*Espérance*, quand Georges la prévint en s'adressant à un jeune homme qui faisait partie d'un groupe assez nombreux. Il comprit sur-le-champ et dit un mot à ses camarades qui se dérangèrent, cédant leur places à la famille Clayet. Grâce à cette obligeance, la mère put garder tous ses enfants à ses côtés.

Le repas parut court à M. Clayet. Deux messieurs, ses voisins, ayant soulevé une de ces questions sociales palpitantes d'intérêt pour tout homme intelligent et animé de sentiments patriotiques, il prêta l'oreille avec une attention si évidente que l'un des causeurs l'interpella directement. Il répondit par une phrase qui, malgré sa concision, jetait une lumière nouvelle sur le point en litige et la discussion se poursuivit de la manière la plus animée comme la plus courtoise.

Il y avait de longs mois que Mme Clayet n'avait vu son cher Joseph montrer une telle expansion ; elle s'en réjouit et se remit en campagne avec une plus complète liberté d'esprit. A son tour, Madeleine dut rester et nous devons avouer qu'elle s'y résigna de bonne grâce.

La mère et les enfants cherchèrent de nouveau, examinant toutes les façades, s'arrêtant devant toutes les portes au-dessus desquelles se balançait un écriteau.

Georges qui s'était muni d'un plan de Paris dirigea les recherches du côté du Luxembourg dont le voisinage, pensait-il, serait agréable à son père. La journée s'avançait quand le Ciel permit qu'on trouvât, à un troisième étage de la rue Vavin, un appartement un peu étroit, mais bien aéré ; le soleil y entrait franchement, un papier clair tapissait les murailles et l'une des fenêtres laissait apercevoir la cime verdoyante de quelques beaux arbres. Mme Clayet n'était pas sans inquiétude au sujet de l'organisation du coucher, mais Philomène la rassura. Monsieur et madame auraient leur chambre, les petites filles aussi ; il serait facile de placer au milieu de la plus grande pièce un paravent qui dissimulerait le lit des garçons et n'enpêcherait pas le reste de servir de salon, c'est-à-dire de lieu de réunion pour la famille, puisqu'on n'avait pas besoin de s'occuper des visites.

—Et toi, où te logeras-tu ? objecta Mme Clayet.

—Ne vous tourmentez pas, madame ; j'ai trouvé mon affaire.

—Mais encore ?

—Eh ! mon Dieu, c'est tout simple. Il y a la place d'un lit de fer dans la cuisine ; le jour, je relèverai un rideau et les curieux, s'ils en vient, n'y verront que du feu.

—Tu étouffera là-dedans ! s'écrièrent Georges et Edith.

—J'y dormirai comme une impératrice, au contraire. L'hiver, ma cuisine sera plus chaude qu'une mansarde ; pendant le béau temps, je n'aurai qu'à entr'ouvrir la croisée, et à baisser le store pour laisser entrer la fraîcheur. On a de l'indée ou on n'en apas. Soyez tranquilles à mon sujet.

Bien que Mme Clayet fût au fond mal convaincue de la justesse de ces arguments, elle s'y rendit par nécessité. Ce logement d'un prix modéré dans un quartier tranquille était une trouvaille ; elle l'arrêta en donnant à la concierge le dernier à Dieu.

On retourna à l'hôtel où tout le monde était de belle humeur. Madeleine, pour amuser petit Pierre, avait tiré d'une caisse et étalé sur la table une bergerie complète : moutons, pâtre, dogues hérissés. L'enfant ouvrait au large ses yeux bruns et jetait un frais éclat de rire lorsque sa sœur, poussant un agneau hors du bercail, faisait courir un chien à sa suite. Henriette, dédaignant les charmes trop connus du berger et de ses brebis, s'était assise sur les genoux de son père et écoutait, en retenant son haleine, le récit des émouvantes aventures de la *Belle au bois dormant*. Le conteur touchait à un passage dramatique ; aussi, avant de questionner les arrivants, il serra *Aurore* et le petit *Jour* et précipita la vieille reine dans la cuve pleine de serpents : dénoûment superbe qui excita l'enthousiasme de l'attentive Henriette.

—Eh bien, Clémentine ? dit alors M. Clayet.

Elle lui fit part de sa bonne fortune et il se montra enchanté. Il avait passé autrefois trois ou quatre années à Paris, le Luxembourg était un de ses vieux amis, ses juvéniles impressions lui reviendraient là par fraîches bouffées, assura-t-il.

—Les souvenirs de jeunesse font ordinairement naître les regrets, dit Mme Clayet.

—Pas pour moi, répliqua-t-il en tournant vers elle sa figure souriante et douce. Je ne suis pas de ceux qui chantent :

—Et cependant, c'était le bon temps, Joseph.

—C'était un bon temps ; mais tu n'étais pas là, ma chère Clémentine, et je ne connaissais pas ces petits. Bon, décidément, le présent vaut mieux.

Elle l'embrassa pour le remercier.

L'emménagement s'opéra le lendemain. Georges alla réclamer aux bureaux du chemin de fer les meubles venus de Pont-de-l'Anse, quelques-uns de ceux qui garnissaient la maison de famille. Hélas ! bon nombre de ces chers témoins du passé étaient maintenant entre les mains des brocanteurs ; ce qui restait eut peine à tenir dans l'appartement parisien. Toutefois, le tout s'arrrangea à la satisfaction générale, pour le plus grand honneur de Philomène dont le système de paravents et de rideaux obtint ce jour-là un vrai succès. Les enfants, pour l'esprit mobile desquels tout changement est bienvenu, s'amusèrent extraordinairement de ce remue-ménage.

Le soir venu, Mme Clayet tint conseil avec Georges et Philomène afin de traiter la question économique. Dans les circonstances actuelles, le véritable chef de la famille n'était-il pas cet adolescent dont la physionomie empruntait à cette lourde responsabilité une gravité précoce ? Quant à Philomène, entrée dès sa douzième année au service des Clayet, elle n'en était pas à donner ses premières preuves de sagacité et de dévouement.

Lorsque, plusieurs semaines auparavant, sa maîtresse lui dit :

—Il nous faut quitter le pays, ma fille ; mais tu ne resteras pas en peine : je m'occupe de te trouver une bonne place.

—Ne vous donnez pas de mal à ce propos-là, répliqua carrément Philomène. Si vous partez, je pars ; c'est entendu !

—Où iras-tu ?

— Paris, je pense. Vous aurez bien encore du travail à me donner.

—Ma pauvre fille, reprit Mme Clayet, nos moyens ne nous permettront pas sans doute de conserver une domestique. Les gages sont très élevés là-bas.

—Est-ce que je vous demande d'augmenter les miens ? s'écria Philomène avec indignation. Au contraire, je trouve que cent cinquante francs à vingt ans, c'est un brin trop et je veux m'en faire rogner une partie. Voilà cinq ans que je fais des économies. J'ai pas l'intention de devenir millionnaire : ça fait sécher d'ennui.

—Mais, Philomène...

—Il n'y a pas de mais, madame ! Je vous demande comment vous vous tireriez d'embarras toute seule. Vous tomberiez vite malade et, dame ! c'est pas une mijaurée de Paris qui me remplacerait en ce cas-là. D'ailleurs, je croyais que vous teniez tant soit peu à mes services ; il paraît que non ,mais je tiens à vous, moi, et je ne vous laisserai pas, à moins que vous ne me chassiez.

Là-dessus elle fondit en larmes, ce qui arrêta toute résistance. Mme Clayet l'embrassa maternellement et ne parla plus de séparation.

L'esprit très pratique de Philomène débrouillait par la mesure de son instruction tout à fait rudimentaire. Le chapitre du budget la trouva préparée.

—Tous ces calculs-là ne servent pas à grand'chose, madame, dit-elle. Sur quoi vous baseriez-vous, puisque vous ne connaissez le prix de rien ? Laissez-moi avoir une idée de la vie dans cette drôle de ville et, à la fin de la semaine, vous pourrez établir un compte exact de vos dépenses. Fiez-vous à moi pour ne pas excéder le chiffre.

CHAPITRE III

Plusieurs semaines s'étaient écoulées et Georges ne trouvait pas d'emploi.

Mme Clayet se sentait envahir par une indicible inquiétude. Qui ne le comprendrait ? Tout avait sombré autour d'elle et ses espérances humaines reposaient sur un enfant de dix-sept ans, sans crédit, sans protecteur. Il ne se donnait aucun repos cependant et chaque jour il achetait le journal à un sou, rien que pour lire avec une scrupuleuse attention les annonces de la quatrième page ; son cœur battait plus fort lorsqu'il rencontrait des phrases dans le genre de celle-ci :

" On demande rue *** un jeune homme instruit et, s'il est possible, bachelier ; beaux appointements. "

Georges courait à l'adresse indiquée et subissait une nouvelle déception : ou ce n'était qu'un leurre, ou la place était déjà prise ; les bacheliers pauvres ne sont pas rares.

On l'a dit maintes fois : la vie est un champ de bataille où chaque combattant épuise les forces de son esprit, parfois même le sang de son cœur, afin d'arracher un lambeau de terrain à ses adversaires acharnés. La famille Clayet expérimentait cette guerre incessante ; elle luttait pour l'avenir, plus que cela, pour l'existence matérielle de ses membres, car ses ressources diminuaient rapidement. Tout était si cher !

Cette dernière vérité ne pouvait être ignorée de personne et pour cause : au retour du marché, Philomène se montrait hargneuse comme un bouledogue, assuraient Fernand et Madeleine. Il ne faisait pas bon en ces moments-là de la taquiner en tirant les barbes de sa coiffe de mousseline ; elle se fâchait tout à fait.

—J'ai bien assez des marchandes qui m'appellent la belle Poitevine ! De quoi se mêlent-elles ? Est-ce qu'on est déshonorée parce qu'on porte la coiffure de son pays ?

—Il paraît que ton costume te fait remarquer, lui dit un jour Mme Clayet. Que veux-tu ! il faut en prendre ton parti ou mettre un chapeau comme les autres domestiques.

—Peu souvent que je me déguiserai avec leurs chapeaux qui ressemblent à des casseroles biscornues. Non, non, jamais de la vie ! Ceux qui ne voudront pas me voir se boucheront les yeux. Après tout, c'est pas de ça que je leur en veux, à ces femmes. Si seulement elles n'étaient pas voleuses !

—Voilà un bien gros mot, Philomène. On n'est pas voleur en vendant au prix de tout le monde.

—Si fait, madame, c'est un vol de faire payer les marchandises le double de ce qu'elles valent. Ne me parlez pas de votre Paris. Une caverne de brigands !

—Celle d'Ali Baba ? demanda Fernand qui avait lu les *Mille et une nuits*.

—Je ne sais pas si c'est celle de Libaba ou d'un autre, mais c'en est une, et je ne serai soulagée que le jour où je leur aurai craché ça en pleine face.

Il fallait un certain temps pour ramener le calme dans l'esprit agité de la brave fille ; elle finissait cependant par se rendre aux raisonnements de sa maîtresse et riait de sa propre colère, ce qui ne l'empêchait pas de recommencer dès le lendemain.

Georges consacrait à l'étude une partie de ses loisirs forcés. Jadis il avait acquis à bon compte plusieurs ouvrages de jurisprudence et en dépit des soucis actuels, ou plutôt afin d'échapper aux préoccupations qui pesaient si lourdement sur son esprit, il ouvrait ses chers volumes et s'y absorbait avec délices, sans se demander à quel but le mèneraient ses efforts. La réponse eût été désolante ; il ne voulait pas l'entendre et nul, autour de lui, ne cherchait à la lui rappeler.

Il s'était en outre constitué le professeur de Fernand et de ses sœurs, à l'exception d'Henriette qu'Edith initiait aux mystères de l'alphabet et de la formation des jambages. La tâche n'était pas toujours facile et fournissait à la jeune institutrice l'occasion d'exercer

une remarquable patience, Mlle Henriette se montrant très indisciplinée et sachant fort bien déclarer, en se redressant de toute la hauteur de sa petite taille, qu'elle obéirait à sa maman, mais pas à Edith.

Un matin, cette dernière lui trouva la mine terriblement refrognée à l'heure de la leçon.

—Qu'as-tu ? lui demanda-t-elle.

Henriette croisa ses main sur son tablier et répondit gravement :

—Je suis de mauvaise humeur.

—De mauvaise humeur ! Et pourquoi ? dit Edith en réprimant un sourire.

—Parce que ma balle est perdue. La porte était ouverte, elle a sauté sur le palier ; j'ai couru après mais elle n'y était plus.

—Elle aura roulé dans l'escalier. Pourquoi ne l'avoir pas dit ? Voyons, sois gentille, ma petite sœur, étudie ta page et je demanderai la permission de descendre. Il est possible que la concierge ait trouvé ta balle ; au cas contraire, je te donnerai la mienne. Tu sais que je ne joue guère à présent.

Cette promesse triompha si bien de la maussaderie de l'enfant qu'elle parut assez peu sensible à la réponse négative de la concierge. Au moment où s'achevait le repas du soir, on entendit frapper et Philomène introduisit un jeune homme dont l'entrée fit pousser une exclamation à Henriette.

—Voilà ma balle ! s'écria-t-elle en se précipitant vers lui. Vous êtes bien aimable de me la rapporter, monsieur.

Le jeune homme s'expliqua en peu de mots. La balle qu'il avait ramassée au pied de l'escalier était restée toute la journée dans sa poche où elle l'avait passablement gêné ; mais il tenait à la rendre à sa propriétaire et avait attendu afin d'obtenir de la concierge le renseignement nécessaire.

Il fut gracieusement remercié.

—Si je ne me trompe, dit Georges qui l'examinait avec attention, nous nous sommes déjà rencontrés...

—A la table d'hôtel de l'*Espérance*, acheva le jeune homme. Ce matin-là, par hasard, un camarade qui retournait en province m'y entraîna et m'offrit d'y partager son dernier déjeuner.

—Je vous remets, maintenant, dit Mme Clayet. C'est vous qui vous êtes si aimablement dérangé pour nous.

La glace était rompue ; on causa et le jeune homme se fit connaître : il se nommait Edouard Prével et était venu à Paris pour étudier la médecine. Depuis trois jours seulement il habitait dans la maison, ce qui expliquait qu'il ne se fût pas encore rencontré avec ses voisins.

M. Clayet, qui prenait une part active à la conversation, se sentit émue lorsque l'étudiant avoua que la solitude de sa mansarde lui semblait parfois bien pénible.

—Revenez nous voir, lui dit-il. A votre âge la science, quelque belle qu'elle soit, est une compagne un peu austère ; il est permis de la délaisser de temps à autre pour une tranquile soirée en famille, car nous n'avons rien de plus à vous offrir.

—Tu as été bien vite, mon cher Joseph, lui fit observer sa femme après le départ d'Edouard. Nous ne connaissons pas ce jeune homme.

Il paraît bien élevé, Clémentine.

—Certainement, mais il ne fait pas bon se fier aux apparences ; notre Georges est presque de son âge et les liaisons entre jeunes gens sont faciles. D'ailleurs, nous ne tarderons pas à savoir...

Le surlendemain qui était un dimanche, la famille Clayet rencontra Edouard sur le palier du second étage.

—M. Prével va à la messe, dit Edith lorsqu'il se fut éloigné ; il a son paroissien sous le bras.

—Une bonne note, ma femme, appuya M. Clayet.

La prudente mère sourit sans répondre.

En effet, on revit Edouard à Notre-Dame des Champs où il entendit la grand'messe dans l'attitude recueillie d'un chrétien. Le même soir, il se hasarda à se présenter chez ses voisins ; il y fut cordialement accueilli, Philomène ayant appris de la concierge que M. Prével était un petit jeune homme bien sage, bien rangé, qui rentrait de bonne heure et ne manquait jamais de lever son chapeau en passant devant elle, tout le contraire de ces malotrus qui ne daignent pas regarder le pauvre monde. Tout en conservant une réserve de bon aloi, l'étudiant montra de l'esprit et de la gaîté et fit la conquête des enfants par le talent avec lequel il découpa dans une feuille de papier blanc des silhouettes charmantes.

Cette première visite fut suivie de bon nombre d'autres et les alarmes de Mme Clayet se dissipèrent complètement. Edouard avait une âme franche et naïve dans laquelle on pénétrait d'un coup d'œil ; sa vie modeste s'étalait sans peine au grand jour, car elle ne dissimulait aucune folie honteuse ; étudiant sérieux et sincère catholique, il aurait pu dire, à l'instar de Basile et de Grégoire de Nazianze, qu'il ne savait bien dans l'Athènes moderne, que deux chemins : celui de l'église et celui de l'école.

Les prévisions de Mme Clayet ne tardèrent pas à se réaliser : l'âge et la conformité des goûts rapprochaient trop Georges et l'étudiant pour qu'ils ne se sentissent pas attirés l'un vers l'autre ; ils se lièrent bientôt d'une étroite amitié, sentiment d'autant plus vif qu'il était plus nouveau pour eux. Jusqu'alors les affections de famille avaient suffi à Georges. Quant à Edouard, il ne se connaissait pas d'amis ; ses camarades ne pénétraient point dans son intimité ; il se sentait dépaysé parmi ces bruyants garçons, épris des plaisirs faciles, et jamais il n'avait cherché à franchir la barrière qu'il leur opposait. Mais cette froideur voulu lui était pesante, il gardait au fond de son âme un besoin d'expansion que sa condition d'orphelin ne lui avait pas permis de satisfaire ; aussi se livra-t-il sans réserve à la sympathie qui s'offrait à lui.

Ils ne se ressemblaient pas cependant. Avec son regard limpide, son teint rose, ses moustaches blonde, Edouard portait mal son droit d'aînesse près de cet adolescent dont le visage était si grave et le sourire si rare. Chose étrange ! l'étudiant qui vivait chichement, usant ses habits jusqu'à la corde et se désolant quand la brosse ne parvenait pas à rendre le moindre lustre à son chapeau rougi ; l'orphelin, qui avait vu la pauvreté, cette rude nourrice, assise à son berceau, était le plus confiant, le plus joyeux des deux.

—Vois-tu, disait-il un jour à Georges (ils se tutoyaient déjà comme de vieux camarades), je n'ai pas été gâté par la fortune et c'est tant mieux ! le moindre plaisir est pour moi, un vrai régal. Dans mon collège de province, j'étais boursier, c'est à-dire souffre-douleur. Ma tante, qui est riche, avait un peu honte de moi, je suppose, car elle me faisait sortir bien rarement ; je n'étais admis chez elle qu'aux vacances. Encore eut-elle soin de les supprimer la dernière année, sous ce beau prétexte que la plus jeune de mes cousines, une bambine de douze ans, me témoignait quelque amitié.

—Tu dois comprendre, mon garçon, me dit-elle avec une entière franchise, que je ne saurais te rapprocher de ma fille. Les premières affections sont tenaces. Tu es certainement un bon enfant, mais toutes tes qualités ne t'empêchent pas d'être pauvre ; et Cécile, comme es sœurs, n'épousera qu'un homme riche.

...Ce discours m'égaya fort. Pauvre tante ! elle se tourmentait à plaisir ; je ne songeais guère à devenir son gendre et ma foi ! comme elle ne me traitait pas avec une grande aménité, je ne tenais pas outre mesure au séjour de sa maison. C'est égal, je passai entre les murs noirs du collège les plus maussades vacances qu'il est possible d'imaginer. L'année suivante, je demandai et obtins, sans trop de peine (ma tante n'était pas fâchée de se débarrasser de moi), l'autorisation de faire à Paris mes études de médecine. Dame ! mes revenus ne sont pas gros : juste de quoi ne pas mourir de faim

Il y a des moments difficiles. En ces cas-là on grignote un petit pain, arrosé du nectar des fontaines de Wallac, et on compte sur les compensations de l'avenir. A chaque jour suffit sa peine, dit la Sagesse des nations. J'ai éprouvé plus d'une fois la vérité de cette maxime. Jusqu'à présent le bon Dieu m'a tiré de tous le mauvais pas. L'étudiant pauvre est un peu comme l'oiseau des bois : il ne lui faut que des graines pour vivre et des ailes pour s'envoler de temps en temps au pays des chimères. Celui qui a un but est fort. Coûte que coûte, j'atteindrai le mien ; je n'aurai de repos que le jour où l'aurai saisi par les naseaux cette cavale indomptée qui s'appelle la renommée.

Georges écoutait sans répondre. Edouard lui mit la main sur l'épaule et ajouta :

—Ne rêves-tu jamais, toi ?

Un imperceptible frisson passa sur les lèvres de Georges

—Très peu, répondit-il brièvement ; trop toutefois... Veux-tu savoir le secret de ta persévérance, Edouard ? C'est que tu es seul.

—Non pas ! s'écria l'étudiant, au contraire. Si tu savais comme la famille me manque ! Avec une sœur semblable à la tienne, une jeune sœur, je me trouverais plus heureux qu'un roi.

—Tu ne m'as pas compris où je me suis mal expliqué. Je voulais dire qu'il est facile de compter ses souffrances personnelles ; c'est autre chose quand il s'agit de ceux qu'on aime.

Edouard le regardait avec une affectueuse tristesse.

—Tu n'a pas confiance en moi, dit-il.

—Si fait, répondit Georges, et je vais te le prouver en te parlant de mon passé. Si tu ne comprends pas tout, tu me pardonneras, car il est des secrets qui ne m'appartiennent pas et qu'il m'est interdit de révéler, même à un ami.

L'histoire de Georges commençait paisible comme une idylle et se terminait par un double coup de foudre Qu'elles avaient été charmantes ces années d'enfance passées dans la maison au toit pointu, si bien décrite que l'étudiant croyait la voir ! M. Clayet occupait une place importante dans une grande administration. A diverses reprises des postes plus élevés lui furent proposés, mais le changement de résidence l'effrayait. Sa vieille demeure avait été celle de ses parents, ils ne l'avaient quittée que pour la tombe, ses enfants y étaient nés. Est-ce qu'un peu d'argent compenserait la perte de ces chers souvenirs ? Et puis, M. Clayet était dépourvu d'ambition ; ses appointements, joints aux modestes revenus de la dot de sa femme, lui permettaient d'élever honorablement sa nombreuse famille ; il ne demandait rien de plus.

Au milieu de cette quiétude un malheur que rien ne faisait prévoir s'abattit sur lui : il perdit subitement la vue. Les oculistes prononcèrent le nom d'amaurose et toute fut dit ; il n'y avait aucun espoir.

Avec quelles angoisses il fallut envisager la situation ! L'infirmité qui frappe le riche est cruelle sans doute, mais elle lui laisse du moins la sécurité de l'avenir. Il n'en est pas ainsi quand le travail de la victime est indispensable à sa famille.

Ici se plaçait un épisode obscur : un secours inattendu s'offrit à M. Clayet, lui permettant d'entrevoir pour ses enfants d'heureuses perspectives.

Deux années s'écoulèrent. Georges couronna ses premières études par les palmes du double baccalauréat et se disposa à la carrière de son choix...

La fin de l'histoire devenait de plus en ples mystérieuse. Quel événement terrible anéantit toutes les espérances ? quelle fut la cause de ce procès qui dévora jusqu'à la dot de Mme Clayet ? Georges n'en parla qu'en termes vagues ; il glissa sur la vente de la maison et le départ pour Paris.

Edouard crut découvrir la raison de cette décision dans une fierté ombrageuse, fréquente chez les déchus. On se cache facilement dans la grande ville ; là nul œil indiscret n'épie votre misère, nulle parole de malignité et d'envie satisfaite ne vous blesse en passant.

—J'espérais trouver un emploi, acheva Georges, mais le temps passe et le travail s'enfuit comme un mirage impossible à saisir. Puisque je suis condamné à végéter dans une situation si éloigné de mes rêves d'antant, je croyais du moins n'être pas inutile à mes parents.

—Ne perds pas courage, dit Edouard en lui serrant chaudement la main. Désormais nous serons deux à chercher.

Quelques jours après cette conversation, l'étudiant accourait tout content.

—Bonnne nouvelle ! dit-il. Je t'ai déniché quelque chose. Un de mes camarades a un parent lancé dans les grandes affaires et ce monsieur a justement besoin d'un employé. Inutile de te recommander la diligence. Ah ! j'oubliais ! voici l'adresse que m'a donnée Octave

Georges prit la carte et lut :

" Maxence Sotère, directeur principal de la Compagnie des mines de diamants d'Amhara, rue de la Bienfairance, no... "

Le lendemain, il se présentait à l'adressse indiquée au moment précis où la petite aiguille de sa montre atteignait le chiffre IX ; c'était l'heure de l'ouverture des bureaux.

Dès le vestibule, il fut surpris du luxe de cette maison où l'on s'occupait d'affaires ; il eût bien plutôt songé au palais de quelque grand seigneur. Une simple réflexion le fit sourire : n'était-il rien de trop magnifique pour les *rois* de la finance, comme les intitule le moderne langage ?

Un laquais brodé et galonné sur toutes les coutures vint au-devant de lui en le toisant d'un air dédaigneux. L'arrogance de ce personnage eut pour effet immédiat de rendre à Georges sa tranquille assurance. Il demanda M. Sotère.

—Monsieur est occupé, dit le valet du bout des lèvres. Venez-vous pour des actions de la compagnie ?

—Cela importe peu, répondit froidement Georges. Il vous suffit d'apprendre que mon affaire est urgente.

L'accent qui souligna cette pharse avait une telle fermeté que le valet, n'osant insister, précéda le jeune homme dans une sorte de salon orné avec une somptuosité de mauvais goût. Cette profusion de chinoisseries et de bronzes, ces cristaux de mille couleurs, ces draperies aux nuances éclatantes causaient au premier abord un involontaire éblouissement. Le laquais disparut derrière une portière de velours cramoisi et revint dire :

—Monsieur vous attend.

En pénétrant dans le cabinet du directeur, Georges se demanda si une baguette de fée l'avait transporté dans un autre monde, tant le contraire était frappant.

Ici point d'étagères pliant sous le poids des bibelots ; point de broderies d'or, de tapis de Smyrne, de chatoiement de couleurs. Le luxe était pour le public, la simplicité seule règnait dans le cabinet du maître. Des sièges couverts de reps vert sombre, un secréaire et une longue table encombrée de plans et de cartes géographiques composaient l'ameublement. L'unique objet d'art qui se fût glissé dans ce sanctuaire était une belle coupe de marbre placée sur la cheminée. Devant la table un homme très long, très sec, très brun, avec des moustaches aiguës, un nez recourbé en bec de vautour et des yeux noirs et brillants qui lui donnaient un faux air du Méphistophélès de Goëthe paraissait absorbée par une opération mathématique à laquelle il s'arrêta pour darder sur Georges le froid rayon de son regard.

—Que voulez-vous ? dit-il d'un ton bref.

—J'ai appris qu'un emploi était vacant dans vos bureaux, monsieur... commença Gorges.

—Et vous venez vous proposer? interrompit Méphistophélès. Vous avez bien fait de vous hâter. Asseyez-vous là.

Il désignait une chaise à sa gauche. Georges obéit il écrivit quelques lignes sous sa dictée.

L'écriture est bonne et l'orthographe y est, dit M. Sotère en prenant le feuillet. A présent, répondez-moi.

Il lui posa alternativement des questions sur lui-même et sur la géographie, sans cesser de le regarder d'une manière si gênante que la plupart eussent perdu contenance ; mais Georges soutint avec calme ce double examen qui prit fin tout d'un coup.

—Je crois que vous me conviendrez, dit M. Sotère. Vous recevrez deux mille cinq cents francs pour commencer, si cela vous convient.

—Oui, monsieur, répondit Georges dont le cœur battait fort. Il n'avait pas autant espéré.

—A merveille ! Je ne demanderais pas mieux que de vous voir entrer immédiatement en fonctions. Notre correspondance, dont vous serez chargé, a subi un retard. Pouvez vous disposer de votre matinée ?

(*A suivre*)

"German Syrup"

VOICI un incident écrit dn avril 1890, après la dernière visite de la Grippe au sud du Mississipi. "Je suis un de ces cultivateurs qui sont obligés de se lever de bonne heure et de travailler tard. Au commencement de l'hiver dernier, j'étais en route pour Vicksburg, Miss., où je fus transi par un orage. Je revins à la maison, et quelque temps après, j'avais une toux sèche et douloureuse. J'empirai chaque jour, tant et si bien que je fus obligé de recourir aux remèdes. Je consultai le Dr Dixon, qui est maintenant mort, et il me dit de me procurer une bouteille de SIROP ALLEMAND DE BOSCHEE.

Durant ce temps, mon rhume empirait, et alors la grippe passa dans nos parages, et je fus atteint dangereusement. Ma condition m'obligea alors à chercher quelque chose pour recouvrer la santé. J'achetai deux bouteilles de SIROP ALLEMAND Je commençai à en prendre, et, avant d'avoir épuisé la seconde bouteille, j'étais entièrement guéri du rhume dont j'avais souffert si longtemps, et de la grippe et de toutes ses suites. Je suis en parfaite santé, et je l'ai toujours été depuis. PETER J. BRIALS, jr., Cayuga, comté de Hines, Miss. 19

G. G. GREEN, SEUL FABRICANT,
Woodbury, New-Jersey, U. S. A.,
et Toronto, Canada.

LES DROITS SUR LES CANAUX

La presse libérale est au désespoir, parce qu'il a été annoncé que le gouvernement fédéral allait abolir la réduction de 18c par tonne de fret en faveur des ports canadiens. Après avoir crié à la provocation, à la duplicité par nos ministres, voilà qu'elle appelle reculade honteuse et lâcheté, cette mesure qui n'est pas encore adoptée. M. Tarte, cet homme qui ne varie jamais, solide comme le roc, éternellement fidèle à ses principes, d'une conséquence admirable avec ses opinions passées, M. Tarte, enfin, qu'aucun vent ne fait broncher, et dont le jugement et la sagesse seront cités en exemple aux générations futures, M. Tarte écrit :

Le désastre diplomatique qui leur arrive met à nu leur impuissance. Par malheur, ils ne sont pas frappés seuls.

Le prestige du pays en éprouve de rudes atteintes, et nul ne peut encore calculer l'étendue du mal. Car ils ont profondément blessé le sentiment américain, et il sera fort difficile de renouer des négociations qui aient chance d'aboutir, tant que le cabinet actuel sera au pouvoir.

Quoiqu'il en soit, il est peu d'exemples d'une humiliation comme celle qu'ont à subir M. Abott et ses collègues. Leur reculade est complète. Il leur faut, en changeant leur politique, reconnaître qu'ils ont agi sans sagesse, sans prévoyance, comme des enfants !

Que n'avons-nous M. Tarte, à Ottawa. Tout serait vite réglé.... si les choses marchaient à son gout. Le malheur est que nous ne pouvons point conduire nos voisins à notre guise, surtout quand nous avons chez-nous des hommes au patriotisme tellement profond qu'il ne se peut traduire qu'en mettant tout le tort de notre côté. Le règlement de cette question n'est pas aussi facile que le pense M. Tarte. Les américains ont des exigences que leur force numérique leur fait prendre pour des droits, et on a vu depuis le commencement de cette polémique qu'ils n'entretiennent aucun scrupule sur les moyens à prendre pour triompher. Nous leur donnons dix fois plus de privilèges qu'ils ne nous en accordent, et cependant, on leur entend dire que nous violons les traités. Dans ces circonstances, il n'est pas juste d'accuser nos ministres de manque de tact et de jugement. Au contraire, nous croyons que les membres du cabinet fédéral étudient attentivement ce qui se passe aux Etats-Unis et ici, cherchant à en tirer le plus de profit possible.

Le commerce et la finance de Montréal comprennent les choses de cette façon, et nous les croyons aussi intéressés que le *Canadien* à un juste règlement de la question. Le compte rendu de l'assemblée qu'il ont tenue hier, dit :

Plusieurs discours ont été prononcés. La majorité s'est déclarée contre le projet d'abolition. comme devant affecter le commerce de Montréal. Cependant, plusieurs, entr'autres MM. Thompson, Ogilvie, Glendinneng, ont protesté contre les exigences des autorités américaines. M. Thomson, entr'autres, a signalé le fait que le Canada ouvre libre, aux vaisseaux américains, les portes de quatre-vingt-huit milles de canaux canadiens, tandis que nos vaisseaux ne peuvent passer librement que dans un mille des canaux américains.

M. T. E. Craig, secondé par M. R. Esdaille propose une résolution protestant contre ce prétendu projet du gouvernement et demandant le maintien du *statu quo* pour l'année courante.

M. Hugh McLennan, secondé par M. A. L. McPhee propose en amendement de laisser la question entre les mains de Sir Abbott et de ses collègues, en qui ils ont entière confiance pour la protection des intérêts du pays et de Montréal.

Cet amendement a été adopté à l'unanimité.

Pour avoir adopté cet amendement à l'unanimité, il faut que les hommes d'affaires de Montréal croient réellement que nos ministres à Ottawa ne se conduisent pas comme des enfants.

Et, dans cette affaire, leur opinion vaut celle du *Canadien*.

Ella en a Guéri d'Autres,

Elle vous guérira, est une vraie assertion de l'action de la Salsepareille d'AYER, quand elle est prise pour les maladies provenant d'un sang impur ; mais, en même temps que cette assertion est vraie de la Salsepareille d'AYER, comme des milliers de personnes peuvent l'attester, cela ne peut être véritablement appliqué à d'autres préparations, que des marchands sans principes recommanderont et essayeront de vous en imposer, en vous disant: "juste aussi bonne que celle d'Ayer." Prenez la Salsepareille d'Ayer et seulement la Salsepareille d'Ayer, si vous avez besoin d'un dépuratif du sang et que vous vouliez être soulagé d'uns manière permanente. Pendant près de cinquante ans cette médecine a joui d'une grande réputation et a à son actif enregistré un nombre de guérisons, lesquelles n'ont jamais été égalées par d'autres préparations. La Salsepareille d'AYER extirpe les traces des scrofules héréditaires et autres maladies du sang du système et elle a, à bon droit, la confiance du public.

La Salsepareille d'Ayer.

"Je ne puis m'empêcher d'exprimer ma joie pour le soulagement que j'ai obtenu par l'usage de la Salsepareille d'AYER. J'étais affligé de maux de reins pendant environ six mois, souffrant considérablement de peines à la chute des reins. En outre, mon corps était couvert d'une éruption de boutons. Les remèdes prescrits ne me firent aucun bien. Je commençai alors à prendre de la Salsepareille d'AYER, et en peu de temps les peines cessèrent, et les boutons disparurent. Je conseille à chaque jeune homme ou jeune femme, en cas de maladie résultant d'un sang impur, n'importe depuis combien de temps le cas subsiste, de prendre de la Salsepareille d'AYER." — H. L. Jarmann, 33 William st., New York City.

Elle Vous Guérira.

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Ferme Boréale.

J. C. CHAPAIS,

PROPRIETAIRE.

ON OFFRE en VENTE QUELQUES MINOTS de véritable

BLE DE LA MER NOIRE

importation de 1889, troisième récolte faite au pays, et ayant mûri chaque année en 80 jours. Semence de choix *DEUX PIASTRES* le minot de 60 livres, livré à la station de Saint-Philippe de Néri, les frais de transport restant à la charge de l'acheteur.

POMMES DE TERRE

BEAUTÉ D'HÉBRON.

TUBERCULE absolument sain, d'excellente qualité, productif, semence de première classe. $1.00 par sac de 90 lbs à la station de St-Philippe de Néri, fret aux frais de l'acheteur. Pas moins d'un sac ne sera vendu à chaque acheteur.

BETAIL CANADIEN enregistré L. G. R. B. C. Taureaux et Vaches canadiens et croisés Jerseys canadiens, animaux de premier choix, très remarquables comme sortant des meilleures familles laitières.

Pour renseignements sur les prix s'adresser à

J. C. CHAPAIS,
Ferme Boréale,
Saint-Denis, comté de Kamouraska.
Québec, 12 avril 1892—c j. 36

AUX NOUVEAUX ABONNES

Condition :

$1.00 POUR UNE $1.00

PIASTRE

Vous recevrez le

Journal des Campagnes

Pendant douze mois.

Ne manquez pas de vous abonner au

Journal des Campagnes

Qui se public tous les Jeudis contenant

16 pages de matières à lire.

☞*En outre nou. donnons comme prime aux nouvaux abonnés*

LE MOIS DE

Ste-ANNE et St-JOACHIM

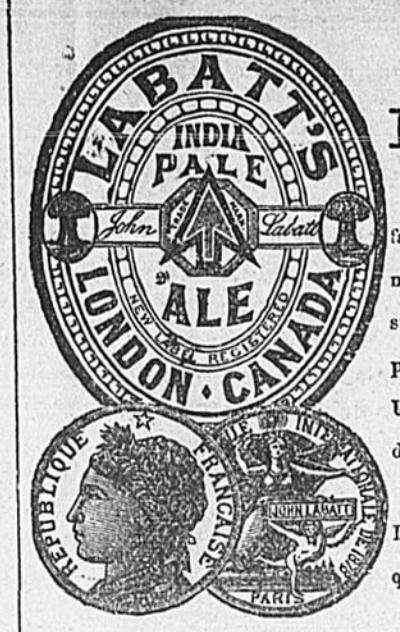
s'adresser à

Elzear Bedard

AGENT DU

Journal des Campagnes,

11 & 13. Rue Buade, QUEBEC



LES CÉLÈBRES

Biere et Porter Labatt.

CES BIÈRES sont reconnues comme les meilleurs et les plus favorables à la santé, tel que certifié par les plus hautes autorités médicales et reconnus par tous les connaisseurs comme étant supérieures à toute autre en Canada, et de plus par les premiers prix que ces célèbres Bière et Porter ont remportés aux Expositions Universelles, notamment Paris, Australie, Philadelphie et l'année dernière à la Jamaïque.

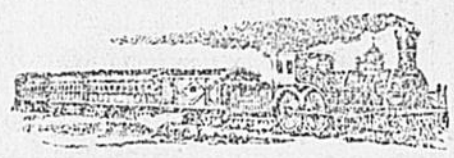
Demandez à votre épicier les célèbres Bière et Porter Labatt, de London, Ont., et assurez-vous qu'on vous la donne. Défiez-vous qu'on vous donne d'autre bière en substitution.



N. Y. Montreuil,

SEUL AGENT, 277-279, RUE ST-PAUL.

Québec, 5 mai 1892—4mej



Chemin de fer Quebec Central

La route des chars palais-Wagner, à Fabyan Boston et Springfield. Service des trains solides entre Québec et Boston, tous les jours, via Sherbrooke et la Jonction de la rivière Blanche.

Le et après lundi le 27 juin 1892, les trains circuleront comme suit :

EXPRESS—Départ de Québec, par le bateau de 7 hrs. ou 7.15 hrs., de Lévis à 7.30 h. a. m., arrive à la Jonction Dudswell à 11.55 h. a. m., arrive à Sherbrooke à 1.15 h. p. m., Via Dudswell Jonction, arrive à Fabyan à 4.50 hrs. p. m., et à Portland à 8.15 h. p. m.

Char palais Wagner sur ce convoi, de Québec à Fabyan et se raccordant avec les chars directs de Portland, Old Orchard et autres endroits sur le chemin de fer Boston et Maine.

PASSAGERS.—Quitte Québec, par bateau-passeur à 3 h., p. m., Lévis à 3.25 h. p. m., arrive à la Jonction Dudswell, à 7.45 h. p. m., arrive à Sherbrooke à 9 h. p. m., arrive à Boston à 10 h. a m. arrive à New-York à 11.40 h. a. m. Ce train court directement de Québec à Boston sans changement de char pour bagage ou passagers. Char-Palais Wagner, de Québec à Boston et Springfield.

MIXTE—Part de Québec par le bateau-passeur à 1 h, p. m., de Lévis à 1.15 p. m., arrive à St-François à 6 h. p m.

Allant au Nord

EXPRESS—Laisse New-York à 4. h. p. m. Laisse Boston à 7.15 h. p. m. Laisse Sherbroske à .715 h. a. m. Arrive à Lévis à 1 h. p. m. Arrive à Québec par le bateau-passeur, à 1.15 h. p. m.

Chars palais Wagner sur ce convoi. Boston et Springfield à Québec.

PASSAGERS—Quitte New-York à 10.00 h. a. m., Boston à 1 h. p. m., où laisse Boston via North Conway à 1.15 h. p. m., laisse Portland à 1.05 p. m., arrive à la jonction Dudswell à 12.40 h. a. m., laisse Sherbrooke à 11.45 h. p. m., laisse la jonction de Dudswell à 12.55 hrs a. m., arrive à Lévis à 6.20 h a. m., et à Québec par le bateau passeur à 6.30 h. a. m.

Chars à passagers et dortoirs courent directement de Boston à Québec, via jonction de la Rivière Blanche et Sherbrooke. Chars palais et dortoir Wagner, de Fabyan à Québec, via la jonction de Dudswell.

MIXTE.—Quitte St-François de la Beauce à 6 00 h. a. m., quitte la Jonction de la Beauce à 7.05 h. a. m , arrive à Lévis à 10.30 a. m , et à Québec par le bateau passeur à 10.45.

Tous les trains arrêteront vingt minutes et des repas de première classe seront servis au restaurant de la gare et aux salles à dîner, à la jonction de Dudswell. C'est la seule voie sur laquelle circulent des chars directs se raccordant avec les chemins de fer Boston et Maine et Maine Central.

Les passagers voyageant sur cette route ne sont pas sujets aux délais et aux inconvénients de changement de char.

Des billets de touristes pour Newport, les Montagnes Blanches, Boston et New-York, sont en vente du 1er Juin au 30 Septembre, et des billets d'excursion du Samedi, bon pour aller le Samedi et revenir le Lundi suivant, peuvent être obtenus en s'adressant aux agents.

Pour plus ample information, s'adresser au bureau général des billets, vis-à-vis l'Hôtel St Louis, ou à aucun des agents de la compagnie.

FRANK GRUNDY,
Gérant Général.

J. H. WALSH,
Agent général
du fret et des passagers.
uébec, 25 juin 1892.

Annonce

SI vous désirez annoncer quelque chose quelque part et en tout temps, écrivez à GEO. P. OWELL & CIE, No 10, SPRUCE STREET, NEW ORK.

TOUT PERSONNE qui a besoin d'information que sujet d'annonces fera biende se procurer une copie du "Livre des Annonceurs," de 368 pages prix, une piastre. Sur réception de ce montant, le livre sera envoyé par la malle, franc de port. Il contient une compilation solgnée tirée de l'Almanach des adresses des journaux américains de la meilleure classe ; il donne la circulation de chacun, et beaucoup d'informations sur les taux et autres matières du ressort des affaires d'annonces.

Adressez :ROWELL'S ADVERTISING
BUREAU, 10, SPRUCE Str. N.-York
Québec, 6 octobre 1891—lancj.

SANTE POUR TOUS !

PILULES et ONGUENT HOLLOWAY

LES PILULES purifient le Sang, corrigent tous les Dérangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS. Elles fortifient et restituent la Santé à Des Constitutions délabrées, elles sont aussi inestimables dans toutes les Maladies particulières au sexe Féminin de toute âge. Pour les Enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

EST UN REMÈDE INFAILLIBLE pour les Maux de Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes Plaies et Ulcères. Il est faux pour la Goutte et Rhumatisme ; et pour les Dérangements de la Poitrine. Il est de même sans égal pour les

Maux de Gorge, la Bronchite, les Rhumes, la Toux,

Gonflement Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival et pour les Membres Contractées et Jointures Raides, il agit comme un charme.

☞CES MÉDECINES sont préparées seulement à l'établissement du professeur Holloway, 78, New-Oxford Street, auparavant 533, Oxford Street, et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s. 22 et 23s le Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les pharmacies de l'univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étipuette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533, Oxford Street, London, c'est de la falsificatian.

Québec, 3 septembre 1891.—

IL EST INCONTESTABLE

QUE LE

BAUME DIWINA

Guérit toutes les douleurs

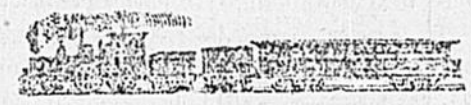
Et s'emploie avec beaucoup d'avantage tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Il se vend partout, et surtout chez

J. E. P. RACICOT,

25, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.

Québec, 11 novembre 1891—cj.



Chemin de fer Intercolonial.

S92—ARRANGEMENT D'ÉTÉ—1892

Le et après LUNDI, le 27 JUIN 1892, les trains sur ce chemin de fer circuleront quotidiennement (le dimanche excepté) comme suit :

Les trains quitteront Lévis

Express direct pour St-Jean et Halifax 8.30 hrs
Express pour la Rivière-du-Loup et Ste-Flavie..... 14.20
Accommodation pour la Rivière-du-Loup. 18.05

Les trains arriveront à Lévis

Accommodation de la Rivière-du-Loup 5.20
Express de Ste-Flavie et Rivière-du-Loup 12.00
Express direct de Halifax et St-Jean..... 16.00

Le char dortoir attaché au convoi laissant Lévis à 8.30 hrs, va directement à Halifax. A Métapédia, un autre char dortoir pour les passagers allant à St-Jean, sera attaché au train et il sera permis aux passagers de rester dans le char à la gare de St-Jean jusqu'à 7 heures, le matin de l'arrivée.

Le train arrivant à Lévis à 16 heures circulera tous les jours de Rivière-du-Loup.

Les chars sur l'express direct sont éclairés à l'électricité et chauffés par la vapeur de la locomotive.

Tous les trains circulent sur l'indicateur Eastern Standard.

Des billets peuvent être obtenus, et toute information au sujet de la route, aussi des prix du fret et des passagers, en s'adressant à

D. R. MACDONALD,
Agent à Québec,
49, rue Dalhousie, Québec.

D. POTTINGER,
Surintendant en chef.

Bureau du chemin de fer
Moncton, N.-B., 29 Juin 1892
Québec, 2 juillet 1892.—4fs.

Maison de famille

APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS.

Restaurant a la carte et à prix fixe.

CONDITIONS PARTICULIÈRES au Mois et à l'Année.

Québec, 14 juillet 1892— 154

SPECIFIQUE ANTIASTHMATIQUE

du Dr NEY



Pour le soulagement et la guérison de l'Asthme, de la Bronchite, du Catarrhe, du Croup, etc.

Après une expérience de nombre d'années chez une foule de personnes, le SPÉCIFIQUE DU DR NEY est offert au public en toute confiance. Les mérites de cette excellente préparation sont attestés par de NOMBREUX TÉMOIGNAGES. Faute d'espace, nous ne donnons que quelques extraits de deux de ces attestations.

La Rév. Sœur A. Boire, de l'Hopital Général de St-Boniface, Manitoba, dit :

"... *Quant à l'effet de votre Spécifique Antiasthmatique, je crois qu'il vaut ce qu'il promet. S'il ne guérit pas toujours, il soulage infailliblement.*"

St-Boniface, 8 Juin 1887. SŒUR A. BOIRE.

Le Dr G. Desrosiers écrit, 15 nov. 1890 :

"*J'ai fait usage du SPÉCIFIQUE ANTIASTHMATIQUE DU Dr NEY dans plusieurs cas d'asthme avec très bon succès. J'ai eu un cas particulièrement grave dans la personne d'un vieillard de 72 ans, asthmatique invétéré depuis 12 à 15 ans. Cet homme était tellement mal, qu'il craignait la suffocation. Je lui fis aspirer la fumée du SPÉCIFIQUE ANTIASTHMATIQUE DU Dr NEY, et aussitôt la respiration reprit son cours régulier. Il y a de cela plusieurs semaines, et, d'après ce que j'en sais, sa santé a été excellente depuis cette époque. Je n'ai donc qu'à me louer de l'usage de cette excellente préparation.*

St-Félix de Valois, *G. DESROSIERS, M. D.*

Vendu par tous les pharmaciens en boîtes de 50 cts et de $1.00.

☞Franco par la malle sur réception du prix.

SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Pharmacien

JOLIETTE, P. Q.

CONDITIONS
— DU —

JOURNAL DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toutes les nouvelles de la semaine.

Prix de l'abonnement : UNE PIASTRE

Pour la France :— 10FRANCS
STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE

THOS. CHAPAIS,

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE

LÉGER BROUSSEAU

— ÉDITEUR —

11 & 13, rue Buade,

QUEBEC.